This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C'EST

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

Dieu aide au sainct royaulme de France.

LÉGENDE DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

TOME PREMIER.

Paris,

GUYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

18, PLACE DU LOUVRE.

1833.

Correspondence
between
Gen. Ord
and
Gen. Grant

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

...uste de Jeanne d'arc et Sculptures placés en 1482 sur la porte de la famille

LEGENDE

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

TOME I.

On trouve, du même auteur, et chez le même libraire :

LE DÉMON DE SOCRATE.

UN VOL. IN-8° AVEC GRAVURE.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
Rue Palatine, n. 5.

C'EST

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

Dieu aide au sainct royaulme de France.

LÉGENDE DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

TOME PREMIER.

PARIS,

GUYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

18, PLACE DU LOUVRE.

1833.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
488564
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1911 L

Aurais-je dû traduire de gaulois en français cette sainte et nationale chronique? Je ne le pense pas. En quelle langue traduire l'innocente naïveté, l'énergie, les graces négligées de ce *vieil langaige;* et que faut-il de plus pour raconter la vie d'une *simple bergère*, qui n'ayant pas vécu

vingt ans, en a passé dix-sept au milieu de son troupeau, et le reste à la tête des armées ou dans les fers?

J'ai cru devoir laisser au quinzième siècle son langage comme ses idées, n'ayant pas trouvé d'expression plus vraie de ces idées, que ce langage (soit dit sans conséquences et pour ce cas particulier).

L'épisode de Jeanne d'Arc tient de si près à la religion, que prétendre l'embellir m'aurait paru le profaner. Ici, d'ailleurs, quelle fable imaginer, en apparence plus fabuleuse que l'histoire? Quelle fiction plus profondément intéressante que la naïve vérité?

Ces réflexions m'ont détourné de l'idée de broder sur ce gothique canevas une action dramatique quelconque, et je me suis tenu modestement au simple rôle d'éditeur.

Cette légende étant parfaitement conforme dans ses moindres détails à tous les manuscrits ou imprimés authentiques relatifs à Jeanne d'Arc, je me suis abstenu de citations de textes et d'autorités, dont j'ai recueilli d'ailleurs les matériaux, et que je pourrai produire, pour peu qu'on en témoigne le désir.

LA TABLE

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Cy, parle des vie, mœurs et nourriture de Jehanne, jeune pucelette; comment Mgr. Sainct Michiel l'ange se apparust à elle, et qu'il luy dit; puis en la fin, du vêage d'icelle devers le gentil Roy, en chastel Chynon. — Le Livre premier.

Comment Jehanne-la-Pucelle se présenta en la court, et quelle chère on luy fit; comment elle fut vue, visitée et examinée par clercs solemnels et authentiques, gentilz- et gentils-femmes aussi; comment, luy ayant baillé le Roy Charles l'estat et auctorité de chef de guerre, par le commandement de N. S. elle leva bannière. — Le Livre deuxième.

Cy devise du pourtrait de la Pucelle armée de toutes parures, et notablement montée, et de son gracieulx maintien; comment elle avitailla et refreschit la bonne ville d'Orléans, puis y entra à travers toute la puissance des Anglois, en moult triumphant arroy. — Le Livre troisième.

Cy dit comment Jehanne-la-Pucelle guerroya et confondit les bastilles angloises devant Orléans la cité; de la destruction de Glacidas-le-Géiant, et comment, par force d'armes et divine assistance, fut l'ost d'Angleterre du

tout desconfit et confondu. — Le Livre quatrième.

Raconte comment ayant fait lever les siéges, s'en alla devers le Roy, Jehanne-la-Pucelle, pour luy nuncier les riches nouvelles; comment lui fit bien doulx recueil ce gentil Roy Charles, et la court aussi; comment moult tendrement le requéroit cette pucelle, qu'il se mit sur les champs et s'en tirast vers Reims, prendre sa digne couronne; mais ayant délibéré le Roy qu'il falloit paravant nectoyer la rivière de Loire, s'en va mectre le siége, la Pucelle, devant la forte cité de Jargeau, dont fut l'assaut moult long, impétueux et terrible. — Le Livre cinquième.

Comment après s'estre en Orléans refréchis, la Pucelle prend de prime assault le pont de Meung sur Loire, et la ville de Beaugency; comment elle poursuit les Anglois, en intention de les combattre quelque part qu'elle les put trouver, et comment les ayant ratteins près de Patay, un fort moustier, elle les abbat par monceaux et par troupeaux, et en fait telle destruction que bien petit s'en saulvèrent. — Le Livre sixième.

Cy, commence la chevauchée que fisrent à Reims, le Roy et la Pucelle; comment, pour la grand'voix et renommée qui d'elle couroit par Xhrestienté, s'esmurent toutes manières de gens d'armes, parmy le noble pays de France; comment elle se part de Gien, s'addressant en Auxerrois, et puis chevauchant pays, tient sa voie par S. Florentin, Troyes, Chaslon, et Reims la cité, lesquelles villes et pays à elle se rendirent par forces d'armes ou par amour. Finablement, comment au dict Reims furent le Roy et la Pucelle moult solemnellement et magnifiquement receus, le Roy ordonné ou consacré, et

Jehanne, sur tous, en admiration et révérence au peuple Xbrétien. — LE LIVRE SEPTIÈME.

Cy vous conterons comment se partirent brief de Reims la cité, le Roy et la Pucelle, et tinrent leur voie droit à Paris, recepvant en leur grâce villes et chasteaux; comment à eulx accouraient les peuples françois de toutes parts, plourant de liesse, criant Nouel! chantant *Te Deum laudamus*. Comment ayant pris Sainct Denis en France, délibérèrent les capitaines et chefs de guerre, de faire une vaillance d'armes devant Paris; comment fut contrainte la pucelle d'y aller, bien que des voix luy eussent conseillé de rester au dict Sainct Denis; comment ayant conquis le boullevart et la barrière Saint Honoré, et voyant le courart maintien de ceux de Paris, délibéra Jeanne de les assaillir en leurs forts, et en fut venue à son entente si on y avoit esté jusqu'au matin, et n'eust esté griefvement navrée d'un traict tout oultre parmi les jambes; comment estant brief venue à convalescence, vous la Pucelle au baron sainct Denys, un blanc harnois entier à un homme d'armes, puis avecq le Roy se mist au retour pour Gien, dont ilz estoient venus. — LE LIVRE HUITIÈME.

Comment, après son retour à Gien, eut charge la Pucelle de prendre sur les Anglois la forte place de Sct. Pierre-le-Moustiers, et fut celle prise du tout merveilleuse et miraculeuse. Comment pris d'assaut le dict Sct. Pierre, s'en va Jehanne délivrer du siége des dicts Anglois, la ville de Melun, qui son secours requéroit moult affectueusement. Comment en la semaine de Pasques, estant la Pucelle sur les fossez du chastel de Melun, luy fut révélé par ses sœurs du paradis saincte Marguerite et

saincte Katherine, qu'elle seroit prise avant que fut la Sainct Jehan. — Parolle encores, d'un enfançon qui eut vie à la prière de Jehanne, à Laigny sur Marnes; de la prise de Francket d'Arras, ung capitaine, hardi homme, moult fellonneux et périlleux robeur, qui de par le Roy d'Angleterre gastoit le royaulme de France; puis en la fin, comment ayant sceu la Pucelle que le duc de Bourgogne monstroit intention d'assiéger la bonne ville de Compiègne, elle s'en part brief pour le combactre, et comment, en une issue où furent ses armes plus fières et merveilleuses que oncques mais, par la trahison et mal talent du capitaine du dict Compiègne, elle fut prise et désarmée de vive force, sans vouloir à homme qui vive bailler sa foy. — Le Livre neuvième.

FIN DE LA TABLE
DE LA PREMIÈRE PARTIE.

LÉGENDE

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

INVOCATION.

Jehanne! fille de Dieu! pouvre bergerette à qui tant plaisoit errer sur les bordz de la Meuse, enmy tes brebiettes, qui tant aimois ouïr dans l'umbre de la forest *chesnue* la cloche du hamel; doulce vierge! pour narrer tes divines vertus, espands en mon ame ton ame vierge.

Angel de la France! ange exterminateur de l'Anglois, aux plaines de Patai, aux remparts de Gergeau, pour narrer ta vaillance, pour narrer ton martyre, adsiste moy!

Le Livre Premier.

Cy parle des vie, mœurs et nourriture de Jehanne, jeune pucelette; comment Mgr. Seinct Michiel l'ange se apparust à elle et qu'il luy dit. Puis en la fin, du véage d'icelle devers le gentil Roy en chastel Chynon. — Le Livre premier, feuille 9.

En ung val de la Meuse, non loing de Vauxcouleurs, à deux lieues petites de Neuf-Chastel, gît un hameau qui a nom Dom-Remy. Entour, noires forests saulvages, sources et pasquis. Là, d'un peu de pesche en la rivière, et du labeur des champs se nourrissoient pastours et laboureurs.

Parmi tant pouvres gens, par piété, simplesse et pouvreté, remarquoit-on ugne

famille bien katholique en Dieu : le père se disoit Jehan d'*Arc*, du nom de la ville où il avoit été né, et pour l'amour d'Isabel s'Amie, il habitoit en tel village. Biaux enffans petits faisoient heur et liesse en l'humble et chaste maisonnette, et par special la plus ains-née des filles ; Jehannette, on la clamoit toute petite ; Jehanne, quand elle fut grandelette.

Humble et doulce à merveille estoit-elle ; oncques ne fut trouvée s'ébanoyant seulette, parmi les champs ou dans la prée : Ains, s'alloit sa mère au moustier, voulentiers y alloit quant et elle. Aucunesfois aussi, avecques sa sœur puisnée et autres enffans du village, alloit prier en ung lieu solitaire de la forest, ou estoit ung vieil hermitaige de *Nostre-Dame-de-Hermon*, et là fut vue maintesfois agenouillée en la

dévocieuse chapelle, contemplant moult tendrement et à jointes mains la très doulce Vierge Marie, ou le bénist Saulveur souffrant mort amère en l'arbre de la croix.

Estoit si grande la douceur qu'apparoissoit dans ses yeux, que l'on disoit en commun devis, qu'elle eut apprivoisié les animants saulvaiges, et raconte-l'on que elle estant toute petite et gardant ses brebiettes, sise à l'ores des bois, les oiseaulx du ciel venoient mangier en son giron.

A un petit de l'huis de son père, non pas d'une demi-lieue françoise, on veoit ung vieil bosc de chesnes que pour ce on appelle *le bosc chesnu*. Là auprès, et en aval, vers la rivière, avoit un fau (1) (*hêtre*)

(1) *Fau*, qu'on prononçait *faou*, de *fagus*, qu'on prononçait *fagous*.

tant vieil aussi que nul n'auroit sçu dire son aage, et se appeloit *l'arbre des fées nostre Seigneur*, parceque on disoit que les fées y repairoient. Les branches de ce fau, longues à merveilles et rondies par bas, jeittoient une belle et grande ombre et ombroient une founteine coulant desoubs. Quand c'est la seizon que tout verflorit, garsonneaux et pucelettes venoient, chantant et foliant, cueillir fleurs, manger fouasses soubs le bel arbre, et boire à la founteine. Aulcunesfois venoit Jehannette quant et elles, et soubs ce tant vieil fau, faisoit bouquets et chapels de fleurs, dansoit, chantoit; mais y avoit plus chanté que dansé. A la nuitée, pucelettes et garsonneaux s'entornoient, appendant au vieil fau chapels de fleurs et bouquets; ains, engardoit les siens, Jehan-

nette, à Nostre-Dame de Dom-Remy.

Se parmi ces ébats, oyoit la cloche du hamel, se tiroit un petit Jehannette derrière quelque vigne ou brossaille, et là se agenouillant, l'entendoient ses compagnes deviser à Dieu comme jeune enffant à son père; et moult se duisoit ouir cloches parmi les champs.

Moins jeunette et quand elle eut entendement, Jehanne laissa les déduits de son enffance; lors acconvoyoit aux champs son père et ses frères, sarcloit, brisoit les mottes, meissonnoit en temps d'été, et chevauchant aulcunesfois les chevaux de son père, menoit paître les bestes aux verts prés.

Mais plus lui revenoit demourer au rustique manoir, à coustre, à filer chanvre ou laine, car oncques ne fut oisifve. Luy

avoit encore appris sa mère, *Pater*, *Ave*, et sa créance, et estoit bien instruite et enseignée comme ugne bonne enffant doit estre, et la saincte pucelle ne parloit que de Dieu, de la bénoiste Vierge et des bénoits saincts de paradis.

Jehanne n'estoit fine, subtile, ne jangleresse, mais simple à merveilles; simple, ce vous dis-je; mais nicette, nenni. Jehanne jeusnoit, plouroit, se confessoit voulentiers et faisoit souvent ses paques. Moult luy plaisoit aider les pouvres souffreteux, non pas seulement de sa chevanche, ains de celle de son père, et se les nuits d'hyver voyagier fourvoyé reclamoit assistance ou asyle, voulentiers lui accordoit-elle, et se couchant au fournil, bailloit son lict au pouvre compaignon.

Aussi estoit aimée de tous dans son vil-

lage, et oncques n'en sçurent dire que tout bien; n'estoit celluy qui n'eut voulu l'havoir à sœur, à fille ou à femme; mais n'osoit elle endurer la parolle ou le regard d'un homme; aussi lui reprouchoient les garsonneaux qu'elle estoit trop dévote, voire mesme s'en gaboient aucunes baschelettes.

Or, un jour d'été, vers l'heure de midi, elle sarcloit au jardin de son père; n'avoit jeuné ni cethui jour ni celui d'avant; voilà qu'une grande clarté frappe ses yeux à sa droite main, devers le moustier du village, et de cette clarté venoit ceste voix: « Jehanne la pucelle, fille de Dieu, fré-» quente toujours l'église, sois toujours » bonne enffant et Dieu te aidera »

La prime fois eut moult paour de ce, Jehanne; car, estoit lors bien jeunette;

mais tant digne, doulce et humble estoit la voix, que la pucelle se réconforta, et toute heureuse et resjouie, à Dieu voua sa vierginité.

Une aultre fois qu'elle gardoit seulette les bestes aux champs, luy vint encore la mesme voix et grande lumière, et saint Michiel se apparust à elle soubs la forme d'un très vrai preud'homme, et n'estoit pas seul, mais bien accompaigné de Angelz du ciel.

Comme la fois première eut moult paour, Jehanne. Luy raconta, l'ange, la pitié qui estoit au royaulme de France; qu'il falloit qu'elle vint servir le roy en armes, et qu'elle feroit lever le siége d'Orléans (1).

(1) « *Et qu'elle feroit lever le siége d'Orléans.* » D'après les réponses de Jeanne-d'Arc consignées au procès

Lors, Jehanne se prist à plourer, disant qu'elle estoit une pouvre femme, qui ne sauroit mie chevaucher, ne démener la guerre.

Luy respondit l'ange, qu'elle n'eut doubte; qu'il falloit qu'elle allast à Vaucouleur, devers Robert de Beaudricourt, capitaine dudit lieu; que celui Robert la méneroit, ou luy bailleroit gens pour la mener, sans empeschements ne destourbiers, devers le gentil Roy; que saincte Katherine et saincte Marguerite viendroient à elle; qu'elle fist par leur conseil,

que lui firent les Anglais, elle aurait eu douze à treize ans à l'époque *de cette prédiction de l'ange*. Ceci par conséquent devait se passer en 1422 ou 23, et le siége d'Orléans ne commença que le 12 octobre 1428, de manière que, toujours d'après la déposition de Jeanne, faite sous la foi du serment, l'*ange* lui aurait annoncé *qu'elle feroit lever le siége d'Orléans*, cinq ou six années avant que les Anglais n'entreprissent ce siége.

car estoient ordonnées de Dieu pour la conduire et conseiller.

Jehanne, de prime abord fist grand doubte se c'estoit sainct Michiel; mais depuis, luy enseigna et monstra tant qu'elle creut fermement que c'estoit il.

Depuis qu'elle sceut qu'elle debvoit venir en France (1), fist peu d'esbatements la pucelle et le moins qu'elle pust; car, plus croissoit en aage et plus l'enhortoit ses voix de ce véage faire, et luy disoient deux ou trois fois la sepmaine, qu'elle s'en partit et vint en France. Tant en estoit démenée qu'elle ne pouvoit plus

(1) « ..... *qu'elle debvoit venir en France.* » On donnait alors plus particulièrement le nom de *France* au domaine immédiat de la couronne : le Berri, la Picardie, l'Orléanais, l'Ile-de-France. Le reste des provinces françaises était collectivement désigné sous le nom de *royaulme de France.*

durer à Dom-Remy où elle estoit, et malade estoit d'y rester.

Cependant, à nullui (à aucun) ne dit mot de ses voix, encores qu'elle ne fut point contrainte de ses voix à le céler; mais doubtoit moult le révéler, pour crainte des Bourguignons, et par spécial, de son père, qu'ils ne la empeschassent de son véage faire.

Toutesfois, dist un jour à un sien compère: « Compère, si n'étiez Bourguignon, vous diroie quelque chose. » Estimoit celui, que ce fut de mariaige et d'amourette; et la veille de sainct Jehan-Baptiste, à Michel le Brun, sien voisin, laboureux aussi: « Entre Compey et Vaucouleur ha » une fille qui dedans un an fera sacrer » le gentil Roy et recouvrera France et le » sang royal. »

Son père dist ung matin à Isabel sa femme : « J'ai songié que avec les gens » d'armes s'en iroit Jehanne ma fille. » Puis à ses fils : « Si je cuidois (croyois) » que la chose advint que j'ai songiée » d'elle, je vouldrois que la noyissiez, et » si ne le faisiez je la noieroie moi-mesme. » Et en avoient grand cure, ses père et mère, de la bien garder, et la tenoient en grant subjection et elle obéissoit à tout.

La voyant si humble et soubmise, ils la cuidèrent marier. Ung biau doux filz et hardi jouvencel s'en va la requérir de mariaige ; mais point n'y veult entendre la pucelle. Lors, celluy, par le consentement ou advis des parens de Jehanne, la cite à comparoir pardevant le juge official de Toul, soubs couleur de la contraindre à tenir sa promesse. Jehanne,

simple et jeunette, comme celle qui ne sçavoit que c'étoit des choses du monde, sans conseil ou secours aulcun, clame ses voix à son aide; et de faict la réconfortèrent lesdites voix, la assurant de gaigner son procès. Sur ce, s'en part à Toul la pucelle, pour soi défendre à son pouvoir, et là, jurant devant le juge dire vérité, déclaira n'avoir oncques fait promesse à homme du monde, et par ainsi, fut son procès gaigné; car obéissoit à tout la pucelle, fors au procès de Toul, ou cas de mariaige.

Et pourpensoit touz jours de son véage.

En un village prouchain, entre Vaucouleur et Dom-Remy, demouroit un sien oncle qui avait nom Durand Laxart; lequel Durand avoit moult cher sa niepce, et bien luy rendoit-elle aussi semblable affec-

tion. Jehanne s'ingénia de luy dire que estant sa belle ante (*sa tante*) d'enfant travaillée, elle la serviroit voulentiers et qu'il en requist son père. Ce fist l'oncle, et s'y estant le père accordé, s'en vint Jehanne demourer avec li.

Huit jours havoit à peine, qu'elle declaira audit Laxart qu'il falloit qu'elle allast en France vers le gentil Dauphin pour le faire coronner. « Ha-t-il pas esté dit, lui faisoit-elle, que France seroit desoulée par une femme (1), et après, par une pucelle recouvrée? » Et ce disant au Laxart, l'enhortoit à la mener à Vaucouleur, devers le sire de Beaudricourt, capitaine d'icelle place; ce à quoi il finit par entendre.

(1) « *Par une femme*, » la reine Isabelle, de Bavière, qui livra la France aux Anglais.

La prime fois s'en partit seul le Laxart vers ledit capitaine; lequel tout ce réputant à dérision et mocquerie, luy dit de bailler sur les joues à sa niepce, bien, et la remener à son père. Ce qu'ayant ouy Jehanne, elle prist des habits de son oncle, disant s'en vouloir aller en France, et s'en partoit; lors la mena Laxart à Vaucouleur.

La pucelle fit dire au capitaine Robert que elle étoit venue et son intention; mais la tenant comme une folle devoyée de sa santé et démenée de quelque humeur mélancholique, ne voulut oncq entendre, le sire Robert, à l'envoyer devers le Roy. Toutesfois se consentit à la recepvoir, s'elle vouloit parler à luy.

Ne l'avoit oncques veu Jehanne, et si, par l'admonestement de ses voix, de

mener. « Havez pas ouï, disoit-elle, qu'il » a été prophétisé de France, qu'elle se- » roit perdue par une femme, et recou- » vrée par une pucelle des marches de » Lorraine ? » Et son hostesse ayant de faict ouye ceste prophétie anciennement, de la parole de la pucelle fut moult esbahie, et pour ce crurent à elle les plusieurs de la ville.

Commençoit d'estre entre deux, le sire de Beaudricourt, et avecques le curé de Vaucouleur, s'en vint un jour en la chambre de Jehanne ; et là, vestu de l'étole, l'adjura ledit curé, disant *qu'elle se partist d'eulx, si elle estoit mauloaise*, et que *si elle estoit bonne, elle s'approuchast.* Moult humblement s'estoit agenouillée la pucelle, et à la parolle du prestre, s'approucha, marchant sur ses genouils. Mais disoit

après, Jehanne, que en ce, n'avoit pas bien fait ce prestre, parce qu'il l'avoit ouye de confession.

Ledit capitaine demourant entre deux, toujours, se résolut Jehanne de s'en partir en France. Allèrent quant et elle, le sien oncle Laxart et un quidam dit Alain, jusques à Sainct-Nicolas, ung fort moustier près Vaucouleur. Mais là, eut imagination, la pucelle, qu'il n'estoit pas séant de partir de cette sorte, et à Vaucouleur s'en tourna.

Un gentilhomme de grant honneur et considération, Jehan de Novelong-Pont, estant un jour venu chez le charron où que Jehanne logeoit, y vist et moult considéra cette pucelle. « Que vous faites » léant, pucelle m'amie?» luy fist-il; « faut- » il pas bien que le Roy nostre sire soit

» bouté hors son royaulme et que nous
» soyons Anglois? » « Je suis venue à la
» chambre du Roy, respondit-elle, re-
» quérir le sire de Beaudricourt qu'il me
» meine ou fasse mener devers le gentil
» Roy ; mais n'a cure de moy ni de mes
» paroles; et si, avant qu'il soit la mi-
» carême, il faut que j'aille devers le noble
» Roy, dussé-je jusqu'aux genouils user mes
» jambes; car nul au monde, ne roy, ne
» duc, ne fille du roy d'Escosse (1) ou aultres
» encore, ne peuvent recouvrer le royaul-
» me de France, fors moy, quoique je ai-
» masse mieulx beaucoup filer auprès ma
» mère, car c'est pas là mon ouvrage ;

(1) « ..... *ne fille de Roy d'Escosse.* » Pour obtenir de nouveaux secours des Écossais, il était convenu par un traité (du 10 nov. 1428) que le dauphin Louis, fils de Charles VII, épouserait la fille du roi d'Écosse.

» mais faut que je aille et que je le fasse, » pour tant que Monseigneur le veult. » « Et qui est ton Seigneur? » luy fait encore le gentilhomme. « Est Dieu, » respond la pucelle. Lors, luy touchant dans la main, le chevalier, par sa foy luy promist que Dieu aidant, il la meineroit. « Et quant cuidez-vous (*croyez-vous*) par» tir? » « Plustot aujourd'huy que de» main, » fist-elle.

Or avint viron ce temps la bataille des Harengs, près Rouvray-Sainct-Denys, à l'heure de vespres, un sabmedy, douzième jour de février, veille des Brandons MCCCCXXVIII, et c'esthuy propre jour aussi, par divine révélation, sçeut Jehanne ceste déconfiture et s'en vint à messire de Beaudricourt: « En mon Dieu, vous mectez » trop à m'envoyer, luy fist-elle; car au-

» jourd'huy, le gentil Daulphin a eu assez » près d'Orléans, ung bien grand dom- » maige, et sera-il taillé de l'avoir en- » core plus grand, si ne m'envoyez bien » tost vers luy. » Atant (alors) se va souvenir le capitaine, de la parolle de ceste pucelle: *De mander au Daulphin de se bien maintenir, et qu'il n'assignast point de bataille à ses ennemis.* Et de cestuy combat senestre étant les nouvelles venues, il se résolut d'envoyer la pucelle.

Lors, les bonnes gens de Vaucouleur luy firent faire robbe et chapperon à homme, chausses à attacher housseaux et éperons, et tout le harnoys d'ung soudart; car c'estoit la voix et renommée qui commençoit à courir d'elle, que ceste pucelle, du divin Esprit estoit apprise et estoit ung vray mystère de Dieu. Le sien

oncle Laxart et le susnommé Alain luy acheptèrent ung cheval qui se estimoit douze francs, et le sire de Beaudricourt luy bailla une espée.

Adonc, le treizième jour de febvrier M.CCCCXXVIII, jour de dimanche, lendemain de la bataille des Harengs, se partit de Vaucouleur Jehanne la pucelle accompaignée de deux notables gentilzhommes, Jehan de Novelongpont et Bertrand de Poulengy, d'aultres escuyers et varlets en nombre de IIII, ung de ses frères parmy. Car à ses père et mère avoit escript son partement la pucelle, et leur en avoit crié mercy et pardon; et à bien peu qu'ils ne perdirent le sens quand ils le sceurent; toutesfois ils luy accordèrent, pour ce qu'elle affermoit que c'estoit tout par le commandement de nostre Sei-

gneur, et lui mandèrent lors Pierrelo, ung sien frère pour la accompaigner.

Les aucuns qui partir la voyoient ; « Has-tu pas doubte, Jehanne, luy fai- » soient-ilz, des gens d'armes à foyson » qui bastent les champs ? » « Je n'ay » doubte des hommes d'armes, respon- » doit-elle, car j'ay Dieu mon Seigneur » qui me fera mon chemin. C'est pour ce » que je suis née, » adjoutoit-elle.

Luy avoient dit ses voix : « Va hardy- » ment, que quant tu seras devers le Roy » il oura bon signe de te recepvoir et » croire. » « Va, et advienne que pourra, » lui dit tant seulement le sire capitaine, après qu'il eust pris le serment de ceulx qui mener la debvoient, que bien et à sauveté ilz la meineroient.

« Estes-vous bien asseure de ce faire

» que vous dictes? » luy demandoient aucunes foys les compaignons. « N'ayez » doubte, respondoit-elle, j'ay de ce, com- » mandement; car tout ce que j'ay de faire, » me dyent mes fresres de paradis; et y a » bien quatre ou cinq ans que m'ont dit » mes fresres de paradis et mon Seigneur, » à sçavoir Dieu, que je irois à la guerre » pour recouvrer le royaulme de France. » N'ayez doubte, adjoutoit-elle, que quant » serez en Chastel Chinon, vous fera bon » visage le noble Daulphin. »

Tant exploitèrent, et tant errèrent par leurs journées, eulx et leurs chevaulx, que le unzième jour ilz arrivèrent en ville de Chinon, *sans empeschement ne destourbier*, selon la parolle de monseigneur Sainct-Michiel; bien esmerveillez comment ilz étoient pu arriver, veu les fleuves

et rivières parfondes et périlleux passages qu'ils avoient trouvés, et le long chemin de cent cinquante lieues françoises environ qu'il leur avoit convenu faire en hyver temps, parmy villes esnemies et amies ez quelles mesme se faisoient innumérables maulx et pilleries.

Or, en Chynon, chez ugne bonne femme, prez du chastel ilz se logièrent.

Le Livre Deuxième.

Comment Jehanne-la-Pucelle se présenta en la court et quelle chère on lui fist; comment elle fut vue, visitée et examinée par clercs solennels et authentiques, gentilz-hommes, et gentilz femmes aussi; comment luy ayant baillé le Roy Charles, l'estat et auctorité de chef de guerre par le commandement de N. S., elle leva bannière. — Le Livre deuxième, feuille 35.

S'espardirent brief les nouvelles de la venue de Jehanne; quant elles eurent esté ouïes du Roy, il délibéra en son conseil s'il debvoit la recepvoir, et conclurent les gens du dict conseil que elle seroit interrogiée de par le Roy par aulcuns commissaires; à sçavoir; Christophe de Harcourt, évesque de Castres et confesseur du dict Roy; Messeigneurs de Poictiers, de

Senlis, de Montpellier, maistre Pierre de Versailles, depuis évesque de Meaux, maistre Jehan Morin, qui fut du concile de Constance, et d'autres assez.

Luy requirent d'abord les dicts clercs et conseilliers, qui la mouvoit de venir vers le Roy et qu'elle luy vouloit; ce à quoy ne respondit la pucelle chose quelconque, fors qu'elle vouloit à luy parler; puis leur dit en la fin que : *Elle estoit envoyée de par le Roy des Cieulx pour lever le siége de la bonne ville d'Orléans, et mener le Roy à Rheims recepvoir son sacre.*

Regardant l'un parmy l'aultre, furent entre deux les gens du Roy. Disoient les aulcuns, qu'il ne debvoit pas croire à ceste simple pastoure; les aultres : que puisqu'elle affermoit venir de par Dieu

et vouloit parler au Roy, le Roy debvoit au moins l'entendre.

Délibéra le Roy qu'elle fut plus amplement interrogiée, et qu'on informast au pays de sa naissance sur ses vie, mœurs et nourriture, et cependant luy fist ordonner son logis en une tour du chastel du Coudray, là où vinrent la veoir et examiner de hauts seigneurs et personnes de hault estat.

Ne pouvoit doncq consentir le Roy, à recepvoir ceste pucelle, jusques à tant que on luy rapporta que le sire de Beaudricourt luy en escripvoit; et de faict, ayant trouvé par les lectres du dict capitaine qu'elle avoit sçeu droitement le jour et l'heure de la bataille des Harengs, et l'avoit dénoncé au dict sire, au temps mesme que la bataille se faisoit, il voulut

bien entendre à elle et luy assigna jour.

Ainsi comme elle entroit en l'hostel du Roy, un garnement à cheval, outrecuidé par trop grand' présomption, va dire si hault qu'elle le peut ouïr : « Est-ce pas la » pucelle? Jarni Dieu! si l'havois une nuict » pucelle ne s'en retireroit.» « Ha! en mon » Dieu, tu le renies, se escria Jehanne, » et si, es si près de ta mort!» Petit après, viron une heure, tumba dans l'eau (1), le garnement, et s'y noya.

Pour veoir se elle le devineroit, se tira ung petit le Roy quant nuncié luy fut que s'approuchoit la Pucelle; y avoit lors en la salle plus de cinquante flambeaux flamboyants, plusieurs haults seigneurs richement aournés, plus que n'estoit le Roy, et

(1) « ..... *tumba dans l'eau, le garnement.*» Dans la Vienne, apparemment, qui passe à Chinon.

encore plus de trois cents barons et chevaliers.

« Que on ne me déçoipve », dit Jehanne en entrant, « et qu'on me montre ces-» tuy auquel je doibs parler.» Par le comte de Vendosme elle fust introduite, et s'approucha moult simplement et humblement, comme il affiert une pouvre petite bergerette.

Par l'admonestement des voix, enmy les seigneurs devina le Roy, la Pucelle, en grant humilité luy fit sa révérence, puis s'agenouillant et l'embrassant par les jambes : « Dieu vous doint bonne vie, gentil » Sire ! » fit-elle. « Ce ne suis-je pas qui » suis Roy, Jehanne !» luy dit Charles de glorieuse mémoire ; « Veici le Roy », luy monstrant un sien chevalier. « En mon » Dieu, gentil prince, c'este vous et non

» aultre.» Lors luy demanda le Roy comment se appelloit, et point ne fut esbahie, la Pucelle, de luy remonstrer son affaire, car richement estoit-elle enlangagée. «Gen» til prince», respondit-elle, «j'ay nom » Jehanne-la-Pucelle, et vous mande le » Roy des Cieulx par moy que vous serez » sacré et couronné en la ville de Rheims, » et serez lieutenant du Roy des Cieulx, » qui est Roy de France.» Lors ung petit la tira le Roy et avecq elle un temps parla et semblait tout aize de l'ouïr, et y estoit avecq le Roy Mgr. l'arcevesque de Rheims, le duc de Clermont, le sire de la Tremoïlle, le duc d'Alençon; et finissant: « Je te dis » de la part de Messires», lui fist tout en hault la Pucelle, « que tu es filz du Roy et » vray héritier de France, et il m'envoie à » toy pour te mener à Rheims afin que tu y

» reçoipve ton couronnement et sacre, si » tu le veulx.»

Or, sachez que du temps de la grande adversité de ce victorieux Roy Charles, il se trouva si bas qu'il ne sçavoit plus que faire et ne havoit plus où se retirer, sinon en Bourges et quelques chastels entour, car il estoit entre ses ennemis enclos de tous costés En ceste extresme pensée, le jour et feste de Touts Saincts précédents MCCCCXXVIII, après avoir ouy messe et communié en son oratoire au chastel de Loches, devant l'image de Notre-Dame de Pitié, tenant nostre Seigneur en ses bras, il fit une prière à N. S., dedans son cueur, sans pronunciation de paroles, où il luy requeroit dévotement que *si ainsi estoit qu'il fut vrai hoir descendu de la noble maison de France, et que justement le*

royaulme luy deut appartenir, qu'il luy plust le luy garder et défendre, ou au pis luy donner grâce d'eschapper sans mort ou prison, et qu'il se pust saulver en Espaigne ou en Escosse, de toute ancienneté frères-d'armes amys et allyez de France. *Et si non estoit vrai filz et héritier* (1), que ce fust son plaisir luy oster le couraige de poursuivre et soutenir guerre; et s'il procédoit de ses peschez, que luy seul porta les peines et adversitez du pouvre peuple souffreteux. Or, ceste prière lui révéla Jehanne, chose de grand pour le doubte de sa descendance; et pourquoy adjousta la Pucelle : *Je te dis de la part de Messires que tu es vrai héritier de France et filz*

(1) « *Et si non estoit vrai filz*, etc.» Les désordres de la reine Isabelle ne justifiaient que trop un pareil doute.

du Roy. Après lesquelles parolles se approucha le Roy des seigneurs, et leur dit que ceste pucelle lui avoit desclairé un secret enclos dedans son cueur, que nul ne sçavoit, ne pouvoit sçavoir fors Dieu et luy, et que pour ce en la Pucelle prenoit grande fiance.

Pourquoy délibéra qu'il essayeroit à exécuter ce qu'elle disoit; mais toutefois advisa qu'il estoit expédient qu'on la mena à Poictiers (1) où estoit sa cour de parlement et plusieurs clercs solennels et authentiques, tant pour de rechef l'interrogier, sçavoir sa persévérance et si estoit de par Dieu ou l'ennemi d'enfer; comme

(1) « ... qu'on la mena à Poictiers, etc.» L'université de Poitiers était célèbre. Les *clercs* de l'université de Paris demeurés fidèles au roi s'étaient retirés dans cette ville.

aussi afin de trouver finance pour luy bailler gens, vivres et artilleries, et avitailler la bonne ville d'Orléans.

Cependant la bailla en garde au maistre de son hostel et capitaine dudit chastel de Chinon, duquel Bellier la femme estoit moult sage femme et dévoste.

Guères ne demoura qu'elle partist de chastel Chinon, la pucelle. Quant elle fut comme à mi-chemin, demanda où on la menoit. Luy fut respondu que c'estoit à Poictiers. « En mon Dieu, fist-elle, je » sçay que j'aurai bien à faire à Poictiers » où on me meine; mais Messires m'ai- » dera. Or, allons de par Dieu. »

Estoit aussi le Roy allé à Poictiers. Petit après sa venue, envoya quérir aulcuns de son conseil, auxquels il desclaira que ceste pucelle luy avoit dit qu'elle estoit

envoyée de par Dieu pour luy aidier à recouvrer son royaulme, et leur enjoignit de mander certains maistres en théologie, juristes et aultres, bien enlengagés en françois et en latin, pour mieulx exploiter la matière, interrogier ceste pucelle sur aulcuns points touchans la foy, dire que leur sembloit d'elle, à sçavoir s'il luy estoit licite de croire à elle et de son service recepvoir.

Adonc fusrent mandés fresre Séguin de l'ordre des Prescheurs, doyen de la théologie, en l'université du dict Poictiers; maistre Jacques Maledon, Mathieu Mesnage, bachelier en théologie, Guillaume le Marié, chanoine, fresre Pierre Turelure et aultres, lesquels ne sçais ou ne veuil nommer.

Quand Jehanne les vist venir, s'alla seoir au bout du banc et demanda qu'ils

vouloient. Luy fust respondu par la bouche de l'un d'eulx, qu'ilz venoient à elle pourceque on disoit qu'elle avoit desclairé au Roy que Dieu l'envoyoit vers luy; et monstrèrent par belles raisons colorées, que on ne la debvoit pas croire. Ilz yfusrent plus de deux heures où chascun parla sa fois.

Parmy plusieurs et divers interrogatoires, maistre Guillaume Aymery luy tourna sa parolle de cette sorte : « Tu dis » que la voix t'a dit que Dieu veult déli- » vrer le peuple de France de la pestilence » et calamité des Anglois, et tu requiers » gens d'armes à ce faire; à Dieu pas » n'est besoin de gens d'armes?» « En mon » Dieu, fist-elle, les gens d'armes batail- » leront et Dieu donra la victoire. » Desclaira maistre Aymery que de ceste res-

ponse il estoit content. Fresre Séguin, Limousin, bien aigre homme, luy demanda quel langage parloient ces voix? « Meil-
» leur que le vostre, » luy répartist la Pucelle. « Or sus croyez-vous en Dieu, Je-
» hanne? » « Mieulx que vous, » répliqua elle. « Dieu ne veult point, reprist cil
» fresre, que on croye à vous s'il n'appa-
» roist aultre chose; et il semble que on ne
» doibt point conseiller au Roy nostre
» sire, de vous bailler gens d'armes et les
» mectre en péril si ne monstrez signes
» que on doibt croire à vous. » « En mon
» Dieu, respondit-elle, je ne suis point
» venue Poictiers pour faire signes; mais
» me menez à Orléans, et vous montrerai
» signes pourquoy je suis envoyée. Le
» signe qui m'a esté donné, adjousta elle,
» c'est de lever le siége d'Orléans. Qu'on

» me baille gens d'armes en si petite com-
» paignie que on vouldra, et j'irai. »

Quant advançoient les sainctes lectres, les docteurs qui l'interrogioient, pour luy prouver que on ne la debvoit pas croire, paisiblement les oyoit la Pucelle, et seulement leur respondoit à la parfin : « Il y a » ez livres de Messires, plus que ez vostres. »

Lendemain y allèrent encores plusieurs gentilz-hommes et notables personnes tant présidents et conseillers au parlement que aultres de divers estats ; et avant qu'ils y allassent, ce qu'elle disoit leur sembloit resveries et fantasies ; mais n'y eut celluy quand il en retournoit qui ne dit que c'estoit une créature de Dieu. Semblablement y allèrent les gentilz-femmes, dames, damoiselles et bourgeoises ; et si doulcement et gracieusement leur respondit,

qu'elle les faisoit plourer. Luy demandèrent entre aultres choses pourquoy elle ne prenoit pas ung habit de femme? « Je » crois bien, fist-elle, qu'il vous semble » estrange et non sans cause; mais il faut, » pourceque je me doibs armer et servir » le gentil Daulphin en armes, que je » prenne les habillements à ce proupices et » nécessaires; et aussi, quant je serai entre » les hommes, en habit d'homme, ilz n'a- » ront pas concupiscence charnelle de » moy; et me semble qu'en cet estat je » conserverai mieulx ma vierginité de faict » et de pensée. »

Ugne fois, Robert Thibault, escuyer de l'escuyerie du Roy, par la voulente de monseigneur l'évesque de Castres, confesseur du dict Roy, à elle mesna maistre Pierre de Versailles, et Jean Erault, doc-

teurs de théologie. Comme ilz entroient en la chambre, s'en vint vers eulx la Pucelle, et légièrement frappant cil Thibault en l'espaule : « Je vouldrois bien, fist-elle, que » on me bailla hommes de bonne vou- » lenté telz que vous. » Luy adressa lors sa parolle maistre Pierre de Versailles, luy disant qu'ilz venoient de par le Roy.... « Ouil, respartit-elle, je veois bien que » vous venez m'interrogier. » Car n'estoit pas bien contente la Pucelle de tant d'interrogatoires et si longs, et répettoit souventes foys qu'il estoit temps et besoin d'agir; et comme ilz luy demandoient encores ce pourquoy elle estoit venue et de par qui estoit envoyée : « Je ne sçais ne » A ne B, fist-elle; je viens de par le Roy » des Cieulx pour lever le siége d'Orléans » et mener à Rheims le gentil Roy. Mais

lent obéir, je les prendrai à mercy; et ne prenez mie vostre opinion que vous tiendrez France, le royaulme de Dieu le Roy du Ciel, filz de Saincte Marie; ains le tiendra le roy Charles, vrai héritier à qui Dieu l'a donné (et luy est revélé par la Pucelle); lequel entrera à Paris à belle compaignie. Je suis cy envoyée de par Dieu le Roy du Ciel, pour vous bouter hors de toute France. Se ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous férirons dedans, et y ferons ung si grant hahay, que encores a il mil ans, que en France ne fut si grand, si vous ne faictes raison. Et croiez fermement que le Roy du Ciel enverra plus de force à la Pucelle, que vous ne lui sauriez mener de tous assaultz à elle et à ses bonnes gens d'armes, et aux ho-

rions verra on qui aura meilleur droit, de Dieu du Ciel ou de vous.

« Duc de Bethfort, la pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Si vous luy faictes raison, encores pourrez-vous venir en sa compaignie, ou que les François feront le plus bel faict (*d'armes*) que oncques fut fait pour la Xhrestienté. Et faictes response se vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et se ainsi ne le faictes, de vos bien grants dommaiges vous souviegne briefvement.

« Escript le mardy de la grande sepmaine. »

Les susdits maistres ne fisrent aultre chose cette foys.

Quant ilz fisrent leur rapport de ce que avoient trouvé de ladite Pucelle, fut par

» faut avant, par le commandement de » N S., que j'escrives aux Angloys et » leur die de s'en partir, et ilz ne feront » que sage, car c'est la voulenté de Dieu. » Havez-vous encre et papier ? » adjousta elle; et comme luy respondoient que ouil lesdits maistres : « Escrivez ce que » je vous dicterai, » fist-elle à maistre Jehan Erault. Et dict une lectre qui parloit ainsi :

JHESUS † MARIA.

« Roy d'Angleterre, et vous duc de Bethfort qui vous dictes régent le royaulme de France; vous Guillaume de la Poule (*Poole*), comte de Sulfort, Jehan sir de Talbot, et vous Thomas sire de Scalles qui vous dictes lieutenant du duc de Bethfort, faictes raison au Roy du Ciel; rendez au

Roy de France et à la Pucelle qui est cy envoyée de par Dieu, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est cy venue de par Dieu, pour réclamer le sang royal; elle est toute preste de faire paix, si vous luy voulez faire raison, par ainsi que France vous mettiez jus et payerez ce que vous l'avez tenue. Entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentilz et aultres, qui estes devant Orléans, allez-vous-en en vostre pays, de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, actendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira veoir briefvement à vos bien grants dommaiges.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, en quelque lieu que je attaindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent; et se ilz veu-

que c'estoit d'elle ainsi vestue en guise d'homme : fille ou garçon, vierge ou corrompue.

Mais après ce qu'elles eurent vu et regardé tout ce qui faisoit à regarder en ce cas, dit et relata au Roy la Royne de Cécile, que elle et ses dites dames trouvoient certainement que estoit une vraie et entière Pucelle en laquelle n'apparoissoit aulcune violence ou corruption.

Ouyes ces choses, le Roy considérant la grant bonté qui estoit en icelle, et qu'elle luy avoit dit que de par Dieu luy estoit envoyée, fut par le dict sire conclu en son conseil que d'ores en avant d'elle il s'aideroit ou faict de ses guerres, actendu que pour ce faire luy estoit envoyée ; et qu'on l'esprouveroit pour ceste bonne ville d'Orléans avitailler et reffreschir, car es-

toit la dicte ville en si grant nécessité que bonnement ne pouvoit plus durer.

Ung bien notable homme, maistre des requestes de l'hostel du Roy, ayant dict à la Pucelle à ce proupos : « Jehanne, on » veult que vous essayez à mectre les vivres » dedans Orléans ; mais il semble que c'est » forte chose, car rien n'y peut venir qui » ne soit par l'ennemi tantost happé, veu » les bastilles qui sont devant, et les An- » gloys qui sont puissans et forts. » « En » mon Dieu, respondit-elle, nous les » mectrons dedans à nostre aise, et si n'y » aura Angloys qui saille ne qui fasse » semblant. »

Adonc luy baillant, ce gentil roy Charles, l'estat d'un chef de guerres, l'ordonna en la garde et doctrine du sire Jean d'Aulou, ung discret et preux chevalier, le plus

l'ung d'eulx dit publiquement qu'ilz ne voyoient, sçavoient, ne cognoissoient en icelle aulcune chose, fors humilité, simplesse et ce qui peut estre en une bonne xhrestienne et vraie katholique, et que pour telle la tenoient et estoit leur advis, que estoit une très bonne personne, et que le Roy, actendu la nécessité de luy et de son royaulme, considéré les continues prières de son povre peuple envers Dieu, ne doibt point débouter ne rejeter la Pucelle, ne aussi ne doibt croire en luy lantost et légièrement; que considéré sa response, qui est de monstrer signes divins devant Orléans, on ne la doibt point empescher. Car la débouter ou délaissier, sans apparence de mal, seroit repugner au Saint-Esprit, comme dit Gamaliel en ung conseil des Juifs au regard des apostres.

Que finablement, veu la nécessité imminente et le dangier de ceste bonne ville d'Orléans, on se pouvoit aider d'icelle.

C'est l'opinion des docteurs que le Roy a demandée, touchant le faict de la Pucelle envoyée de par Dieu.

Toutesfois, comme ainsi soit que jamais devine ne sorcière ne fut pucelle et que de pucelle a horreur l'ennemi d'enfer, fut Jehanne baillée à la Royne de Cécile (Sicile) Yolland d'Arragon (1), belle-mère de cil glorieux Roy Charles, et à certaines dames estant avecq elles, dont estoient les dames de Gaucourt et de Trèves, à fin d'estre la Pucelle par elles veue, visitée et secrètement regardée ez secrètes parties de son corps, pour sçavoir et cognoistre

(1) *Yolland d'Aragon*, veuve de Louis II, roi titulaire d'Aragon et de Naples.

saige, dévost et authentique de son royaulme; lequel par spécial avoit charge de son hostel et de sa personne comme un escuyer. Luy bailla en sus, pour paiges et la servir en honneur, deux bien gentilzhommes, dont l'ung avoit nom Louis de Contes, un gracieulx jouvencel; de l'aultre s'en taist l'histoire; deux hérauts d'armes, ung maistre d'hostel, deux varlets, cinq coursiers, sans les trottiers où il y en avoit plus de sept.

Luy failloit un chapelain; la Pucelle requist Pierre d'Aarc, le sien fresre qui l'avoit accompaignée, de luy en querir ung, et lui amena celluy, ung fresre hermite de Sct. Augustin que on nommoit Jehan Pasquerel, luy disant: « Jehanne, » je t'ameine ce bon père; quand tu le « cognoistra bien, moult tu l'aimeras. »

A quoy respondit la Pucelle, que desja le cognoissoit, car avoit ouy sa messe en son véage à Scte Katherine de Fierbois; qu'elle en étoit bien contente, et vouloit, lendemain, à luy se confesser; comme de faict la confessa le dit fresre hermite et luy chanta la messe.

En oultre, luy fist administrer le Roy, pour son corps, ung harnois entier à un homme d'armes, fors l'espée. Quant est de l'espée, sçut la Pucelle par révélation divine, que en l'église Scte Katherine de Fierbois, derrière l'aoustel, y avoit une espée enfouye, laquelle avait cinq croix empreintes près de la croisée, en mémoire des plaies du Saulveur, et qu'elle s'en debvoit armer. Escripvit lors Jehanne, aux prêtres Scte Katherine, pour qu'il leur plust qu'elle pust avoir

celle espée. Sy accordèrent voulentiers les dits prestres, et trouvèrent celle espée toute enrouillée, et estoit d'ung vieil chevalier, et là avoit esté donnée avecq aultres ou temps passé. Lùy fisrent ces prestres, une gaine de velours vermeil semée de fleurs de lys. Les bonnes gens de Tours, où Jehanne estoit lors, luy en voulurent bailler une de drap d'or; mais voulut seulement Jehanne, une gaine de cuir bien fort.

Par le commandement de ses voix leva bannière la Pucelle, et fist faire un estandart : sur champ d'argent à fleurs de lys d'or fist pourctraire le filz de l'homme séant en jugement dans les nuées du Ciel et tenant ung monde en sa main ; angelz l'adoroient : ung d'eulx tenoit un lys que Dieu sembloit bénir. Y avoit aussi ung

erg: le nom du doulx Saulveur et de la bénoiste Vierge Marie. « Prens estendart de par le Roy du Ciel et le portes hardiment,» luy dirent ses sœurs de paradis Scte. Marguerite et Scte. Katherine; et porta toujours cil estendart la Pucelle, et disoit: « C'est pourceque je ne veuil pas me ser-
» vir de mon espée, ny personne en oc-
» cire. » Et aussi, quoique elle aimast fort la dite espée, parcequ'elle avoit esté trouvée en l'église Scte. Katherine; que moult elle aimoit, trop plus, voire quarante fois, luy préféroit son estendart.

Le Livre Troisième.

Cy devise du pourtraict de la Pucelle, armée de toutes parures, notablement montée, et de son gracieulx maintien. Comment elle avitailla et refreschit la bonne ville d'Orléans, puis y entra à travers toute la puissance des Angloys, en moult triumphant arroy. — Le Livre troisième.

Adoncq, Jehanne prist congié du Roy et s'en partit devers Blois la cité, accompaignée de Mgr. l'arcevesque de Rheims, chancelier de France, et du sire de Gaucourt, grant maistre de l'hostel du Roy. Combien que le dict Roy eut encore de bons et suffisans capitaines pour délibérer du faict de la guerre, si, commanda qu'on ne fist riens sans appeler la Pucelle, et luy

octroya l'auctorité d'ung chef de guerre.

Venue à Blois, elle y séjourna par aulcuns jours, et là fut armée et montée la Pucelle, et en l'église Sct. Saulveur fist bénir le susdit estandart et tout son harnois, puis, avecq l'armée, les charrois et pourvéances s'en partist pour Orléans, en la compaignie du maréchal de Rais, du maréchal de Saincte-Sévère, des sires de Gaucourt, Estienne de Vignolles, dit La Hire pour sa vaillance et sa furie ez assautz, et d'aultres bien renommés et vaillants capitaines; et chevauchant, portoit aussi gentilment son harnois, la Pucelle, que si elle n'eut faict aultre chose de sa vie, car alloit fort bien à cheval.

Havoit communément chapperon déchiqueté, gippon et chausses vermeilles attachées à foison éguillettes; havoit beaux

cheveux noirs, les yeux aussi et pourtant moult doux et humbles ainsi que la voix. Estoit ugne belle et forte fille d'environ dix-sept ans, de taille fine et moyenne, bien formée et compassée de membres, ayant vierginal et doulx visaige, héroïque et champestre.

Armée et montée, ne mectoit pied à terre pour nécessité quelxonque la Pucelle, et chascun s'esbahissoit comme elle pouvoit demourer si long-temps. Trop plus aimoit elle estre seulette et solitaire, que en la compaignie des hommes, fors quant il estoit besoin au faict de la guerre, et on n'ouyt oncques dire qu'elle eut parlé à homme du monde, soleil abscond. Parloit peu; mais si on parloit d'armes, ou qu'il fallut ordonner les batailles, ou encores assortir bombardes et canons, lors sem-

bloit chose toute divine et de la veoir et de l'ouïr, et c'estoit grand' admiration et esbahissemens des capitaines et chefs de guerre, de l'entendement et industrie qu'elle avoit en ces choses, vu que en aultres estoit bien la plus simple bergère que on vit oncques.

D'aucunes fois advenoit que l'opinion d'elle estoit tout au contraire des capitaines; mais s'ils la créoient, tousjours leur prenoit bien; et le contraire, quant ils vouloient ouvrer sans elle, mal leur venoit. Qui se fie aultrement qu'en la divine espérance, marche sur la glace d'une nuictée et s'appuye au baston de rouzeau.

Dès qu'elle venoit en ung village, et tous les soirs vers l'heure de vespres ou à la nuictée, Jehanne avoit de coutume de soy retraire en quelque église, et là faisant

sonner les saincts viron demi-heure, rassembloit les religieux et fresres mendiants qui suivoient l'armée, et se mectant en oroison, faisoit chanter par les dits fresres, hymnes et anthiennes en l'honneur de Notre-Dame; puis s'en alloit en son logis, lequel estoit communément ordonné en la plus honneste maison que on pouvoit trouver, où il y avoit quelque bonne femme de louable renommée. Si elle logeoit aux champs avec les gens de guerre, jamais ne se désarmoit; aussi, quand le cas avenoit qu'il y avoit en l'ost aulcun cry ou esfroy, et que on crioit : A l'arme! toujours estoit la première la Pucelle, fut-ce à pied ou à cheval, à frapper sur l'ennemy.

Comme il eut esté du tout impossible de riens trouver à reprendre en elle, la considéroient les gens de guerre ainsi que

chose saincte et presque divine. Si, n'eurent oncques désir charnel ou concupiscence en son endroit, ce qu'affirma par serment (1), vrai miracle de N. S., le comte de Dunois, moult vieil et ancien.

Or, avant son partement de Blois la Cité, et de l'advis de ses voix, par ung sien hérault, aux Angloys tenant le siége devant la bonne ville d'Orléans, elle fist porter les lectres dont vous avez cy-dessus ouy la teneur. Puis dans l'armée fist faire un cry, la Pucelle, que tous les gens d'armes se confessassent et laissassent folles-femmes et fillettes et le bagaige, leur disant que pour les peschés, Dieu permectroit que on perdroit.

La nuict première et l'ensuivante leur convint gésir parmy les champs et pour-

(1) Dans sa déposition au procès de révision.

ceque en armes se voulut dormir la Pucelle, se blessia fort et fut meshaignée.

Le tiers jour ils arrivèrent sur les bordz de la rivière de Loire, vis-à-vis d'Orléans, un peu au-dessus d'une bastille dite Sainct-Jehan-le-Blanc, construite par les Angloys, là où l'on auroit pu bonnement embarquer vivres, pourvéances et artilleries. Despite et courrouciée, perçeut la Pucelle que on l'avoit abusée; car avoit voulu qu'on se mit à chemin par ce bon pays de Beauce, pour entrer en Orléans, à travers la grande puissance des Angloys tenant le siége; mais si hardys ne fusrent monseigneur de Dunois et aultres chefs de guerre, et par la Souloigne la menèrent-ilz, comme celle qui peu sçavoit des choses du monde et n'avoit fait de sa vie que garder les bestes aux champs.

Cependant ne sçavoient que faire les dits capitaines; car falloit traverser ceste rivière de Loire, et les nefs qui artillerie et pourvéances debvoient passer, trop grandes et poisantes à estre menées à rames, ne pouvoient nager qu'à voiles contre-mont, et si, estoit le vent du tout contraire et le port non amyable comme dit est, tellement qu'il n'y avoit navires ne engin, moyen lesquelz on put passer celle rivière. Advançoit bien la Pucelle qu'il falloit gagner d'assault le dict Sáinte-Jean-le-Blanc, pour avoir port et passage; mais n'osoient y essayer les capitaines

Ce voyant, monseigneur le Bastard sire de Dunois, un gentil cœur et vaillant aux armes, qui lors estoit en Orléans, en un baschelet il se mist et nagea vers l'endroit où estoit le charrois arresté. De la rive, le

regardoit nager la Pucelle. « Estes-vous » pas le Bastard d'Orléans ? » lui cria-t-elle. « Ouil, Jehanne, respondit-il, et me » resjouit de vostre venue. » — « Qui vous » a conseillé de nous faire venir par la » Soulogne, et que n'avons nous esté » par la Beauce, tout parmy la grand'- » puissance des Angloys ? les vivres eus- » sent entré sans les faire passer par la » rivière. » Luy respondit le Bastard, que luy et d'aultres plus saiges avoient donné ce conseil, croyant de faire pour le mieulx et le plus seur. « En nom de Dieu, se es- » cria la Pucelle, le conseil de Messires » est plus seur et plus saige que le vostre ; » vous avez creu me descevoir, et vous » vous êtes desceu vous-mesme. Je vous » ameine le meilleur secours qui ait ja- » mais esté envoyé à qui que ce soit,

» ville ou chevalier, car c'est le secours
» du Roy des cieulx, non mie pour amour
» de moy, mais procède de Dieu mesme,
» qui, à la prière de sainct Loys et de sainct
» Charles-magne, a eu pitié de la ville
» d'Orléans, et n'a voulu endurer que les
» esnemis aient ensemble le corps du duc
» d'Orléans et sa ville. »

Fut tenu le conseil et délibéré que on remonteroit la rivière de Loire jusque devers Chescy, ung village distant d'Orléans de deux lieues, où que l'on pourroit bonnement descharger le charrois. Mais tousjours estoit contraire le vent; lors adressant, la Pucelle, sa parolle aux chefs de guerre: « Actendez ung petit, leur fit-elle,
» car, en mon Dieu, tout entrera en la
» ville. » Et soubdainement le vent changea, qui estoit moult fort et contraire, et

les barges grosses préparées et habillées pour prendre les vivres, sans insulte passant devant les boulevards et bastilles anglesches, légièrement singlèrent devers le dict port de Chescy.

Lors, de ceste Pucelle eut meilleure espérance monseigneur le Bastard, et aussi en acquist elle grant grace parmy les compaignons. Et quant ilz fusrent venus au dict Chescy, la pria et requist, cil gracieulx chevalier le sire de Dunois, qu'elle voulut bien traverser Loire en sa nef. Mais comme l'armée qui accompaignée l'havoit ne pouvoit passer quant et elle, veu qu'il n'estoit pas assez grant nombre de barges, elle en fist difficulté, disant ne vouloir laisser ainsi ses bonnes gens d'armes qui estoient bien confessés et pénitens, et qu'il les falloit employer. Sur ce

luy disrent les capitaines : « Jehanne, allez » y seurement ; car nous vous promectons » de passer Loire au pont de Blois atout » (avec) les gens d'armes, et de retourner » bien brief vers vous. » Le consentit la Pucelle, et accompaignée de ce gentil conte de Dunois, de la Hire, de Jehan d'Aulon cil discret chevalier et authentique, d'un sien paige et deux cents lances, elle monta dans la nef, tenant en la main son blanc estandart.

Cependant, pour esviter la tumulte du peuple, fut délibéré que la Pucelle n'entreroit en la ville qu'à la nuictée ; et parce que on disoit que les Angloys mectroient peine d'empescher les vivres, fut ordonné que chascun fut armé et bien empoinct par la cité ; et pour donner aux dicts Angloys à entendre ailleurs, saillirent à grant

puissance les François, et fisrent une grosse escarmouche devant les bastilles anglesches et tant les tinsrent de près que entrèrent en Orléans vivres, pouldres, canons et aultres instrumens de guerre.

A l'heure de vespres, y entra aussi la Pucelle à tout les chefs de guerre. Oncques ne s'en meusrent ceux de l'ost et des bastilles anglesches, et si, les veoyoient passar à un traict d'arc près d'eulx. Ainsi s'accomplit la parolle de ceste Pucelle : « Actendez un petit; car, en mon Dieu, » tout entrera en la ville ; et si, n'y aura » Angloys qui saille ne qui fasse sem- » blant. » Entrant en Orléans, la Pucelle, parée de toutes armures et montée sur un grant blanc coursier moult biaux et vigoreux compaignon, faisoit porter par ung paige son estandart devant elle, et

avoit à son costé senestre monseigneur le Bastard sire de Dunois, moult richement paré d'armes et monté. Après, venoient plusieurs aultres nobles et vaillans seigneurs, chevaliers, escuyers, capitaines et gens d'armes.

D'aultre part, la vinrent recepvoir les gens de guerre, bourgeois et bourgeoises d'Orléans, portant grant nombre de torches flamboyans, et menant telle joye comme s'ilz veissent cavalier céleste, un angel de Dieu. Car ilz se sentoient ja tout reconfortés et comme désassiégez par la vertu divine qu'ilz sentoient en ceste simple pucelle, et la regardoient tous moult tendrement, tant hommes, femmes que petitz enffans; et y avoit merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoy elle estoit; tellement que l'ung de

ceulx qui portoient des torches se approucha tant de son estandart que le feu se prit au panon, pourquoy elle frappa son cheval des esperons et le tourna tant gentilment, dont elle en esteignit, comme s'elle eust longuement suivi les guerres.

Depuis le matin chevauchoit la Pucelle armée de toutes pièces, sans descendre, boire ne mangier. Toutefois, si tost qu'elle fut entrée en la ville, elle voulut aller en la grande église faire sa révérence à Nostre Seigneur. L'y accompaignèrent gens d'armes et bourgeois, faisant moult grand feste. Les enhortoit tous, la Pucelle, d'avoir espérance en Dieu, et que s'ilz l'avoient en luy, il les délivreroit de leurs adversaires; et par très grant honneur la menèrent en l'hostel de l'argentier du duc d'Orléans, lequel avoit espousé ugne des

notables femmes de celle cité et en moult bonne estime, là où on luy avoit faict appareiller souper grant, noble et bien estoffé. Mais seulement se fist mectre du vin en ugne tasse d'argent où elle mist moitié d'eau et cinq à six soupes (*tranches de pain*) dedans, qu'elle mangea et ne prist aultre chose ce jour pour boire ni pour manger; puis se fist désarmer et s'alla coucher en la chambre qui luy avoit esté ordonnée, et avecq elle estoient la femme et la fille du dict argentier, estant encor au mesme logis Pierre d'Arc son fresre, et son gouverneur Jehan d'Aulon discret et authentique chevalier.

Ainsi vint la Pucelle en Orléans, le penultième jour de l'an mil quatre cent vingt-neuf.

Le Livre Quatrième.

Cy dit comment Jehanne-la-Pucelle guerroya et confondit les bastilles angloises devant Orléans la cité; de la destruction de Glacidas-le-Géant; et comment, par force d'armes et divine assistance, fut l'ost d'Angleterre du tout desconfit et confondu. — Le Livre quatrième, feuille 83.

Lendemain au matin, avecq le sire Jehan d'Aulon et un sien paige, alla Jehanne chez Mgr. le bastard d'Orléans, pour aviser ce que estoit de faire. Estoient là au conseil, Poton de Sainctes Trailles (*Xaintrailles*), ung amoureux chevalier (1)

(1) « ... *ung amoureux chevalier.* » Un chevalier *amoureux* faisait tout ce qui n'était que difficile, et tentait l'impossible pour *acquérir la grace de sa très désirée dame.* Un chevalier *amoureux* était donc un *preux* chevalier. C'est dans ce sens que l'entend le légendaire.

et dur malement, le sire Fleurentin d'Illiers, la Hire, Jehan de Gamaches, ung chevalier moult aigre et expert sur les ennemis (et dès lors avoit il les yeux tout rouges et sembloient estre fourrés de corail vermeil), et moult d'aultres chefs de guerre.

Estoit l'advis de la Pucelle, que sans plus tarder on mit à proufit la bonne voulenté des bourgeois d'Orléans, pour assaillir les bastilles, et vouloient comme elle, la Hire et le susdit Fleurentin. Mais tenant l'emprise à hautaine, vouloient attendre, les plusieurs, la venue de l'armée de Blois. Toutefois, par fierté de courage et de discours l'emportoit l'opinion de la Pucelle. S'en courroucia le sus déclaré Jehan de Gamaches et tant s'en esmeut, qu'il ne put reffrener son ire : « Puisque ainsi est, « fit-il, sires chevaliers, préférer l'advis

« d'une peronnelle de bas lieu, à celluy « d'un chevalier tel que je suis, plus ne « me rebifferai à l'encontre. Ferai parler « mon branc (*cimeterre*) en temps et « lieu, mais dès ici je défais ma bannière « et ne suis plus qu'un pouvre escuyer; « d'autant, que j'aime mieulx homme no- « ble pour maistre, qu'une femme qui fut « peut-estre, qui ça, on ne sçait. » Ce estre dict par grant courroux, ploya sa bannière et au sire de Dunois la remist. Mais le dict seigneur et aulcuns saiges et advisés capitaines, tant fisrent envers luy, que son courroux appaisièrent, et au susdit sire de Gamaches, li fisrent baisier en la joue la Pucelle, ce que fisrent les deux à réchin.

Or, il fut appoincté que on attendroit l'armée de Blois; mais que pour l'amener au plus tost, aulcuns chefs de guerre s'en

iroient au dit Blois; et furent à ce commis, mon dict seigneur le Bastard et aultres capitaines. Lors en son logis s'entourna la Pucelle, bien courrouciée de ce que on n'iroit point cettuy jour à l'assault des bastilles.

Voyant ainsi la chose prendre délay, celle journée, et que les Angloys ne tenoient compte de ses lectres de Poictiers, par les deux siens héraults Ambleville et Guienne, au sire de Talbot, chef du siége pour les Angloys, ung moult vaillant et renommé capitaine, aultres lectres elle escripvit, pour luy enjoindre et à ses Angloys *de vuider le pays, en nom de Dieu et puisque c'estoit son plaisir; ou bien qu'elle les feroit aller et leur feroit un tel hahay que on n'en perdroit mémoire.*

Quant les seigneurs et capitaines an-

gloys eusrent leu et entendeu les lectres, courrouciez fusrent à merveilles, et ou despit de la Pucelle, tenant à mocquerie tout ce qu'elle escripvoit, disant d'elle moult de vilaines paroles, ils retinrent Guienne, un des hérault porteurs des lectres, jugèrent qu'il seroit ars, et fisrent faire l'attache (*pilier*) pour le ardoir (*brûler*). Toutesfois, voulurent avoir de ce, l'advis et conseil de l'université de Paris.

Cependant à la Pucelle ilz renvoyèrent Ambleville, pour luy apprendre l'adventure de l'autre hérault. « Que dict Talbot, » fist-elle percevant Ambleville? Luy respondit celluy, que Talbot et ses Anglois disoient d'elle tous les maulx qu'ilz povoient, et que s'ilz la tenoient, ils la feroient ardoir. « Or t'en retourne, reprist-» elle, et ne fais aulcun doubte que tu

» tuée.» Et ce dict, en la cité se retrahit.

Cependant, ces Angloys qui deux cents seulement faisoient fuir mille François, ne fusrent plus si hardys de sortir de leurs parcs et bastilles, depuis la venue de Jehanne; et quatre ou cinq cents du party du Roy Charles, combactoient contre toute la puissance diceulx (car moult petit les doubtoient) et les chassoient jusques dans leurs forts. Et parloient ces Angloys assez estrangement de la Pucelle. « Ceste créature en fourme de femme, di-
» soient-ilz, que c'est; Dieu le sait. » Et d'aultres: « C'est une femme formée par
» Satanas, du limon d'enfer; d'icelluy en-
» nemy toute pleine, et sachant toute la
» sapience qui des dyables peut des-
» cendre. »

A lendemain, premier de may, qui fut

un dimanche, les sires Dunois et Jehan d'Aulon, et aultres capitaines commis pour amener l'armée de Blois, s'appareillèrent à partir. S'arma aussi la Pucelle, monta à cheval accompaignée de la Hire, et issit aux champs avecq certaine quantité de ses gens, pour garder que les Angloys ne portassent dommaige aux dits Dunois, d'Aulon et à leurs gens d'armes; et se tint entre la cité et le parc des ennemis. Mais oncq de leurs redoutes n'osèrent saillir ces Angloys, et non obstant leur grande puissance et grant nombre de gens de guerre, la mercy Dieu, passèrent et seurement allèrent leur chemin, les dits seigneurs et leurs gens.

Celluy jour encores, pourceque ceulx d'Orléans avoient si grant voulenté de la voir, qu'ilz rompoient presque l'huis de

l'hostel où elle estoit logée, chevaucha par la cité, la Pucelle, accompaignée d'escuyers, de chevaliers; et pour la veoir avoit tant grant gens par les rues où elle passoit, qu'à grant peine y pouvoit on aller; car le peuple ne se pouvoit saouler de la veoir, et sembloit à tous estre grant merveille, comment elle se pouvoit si gentilment tenir à cheval. Et de vrai, elle se maintenoit aussi haultement en toutes manières, comme eut sçeu faire un homme d'arme qui eut vingt ou trente ans suivis les guerres.

Lundy ensuivant, sortit d'Orléans la Pucelle, à cheval, et alla sur les champs veoir et regarder les bastilles et parcs anglois. Car avoient élevé entour la cité, ces Anglois, sept grants forts bien flanqués et bréteschés, et d'une telle industrie, qu'on eut

jugé le moindre quelque belle et superbe forteresse. Avoient dressé en oultre soixante boulevards entre ces bastilles, et parmy, trois grants parcs où que les compaignons s'abrioient sous logettes. A très grant foule couroit tout le peuple après la Pucelle, prenant moult grant plaisir à la veoir et estre entour d'elle ; et quant eut regardé, icelle, et considéré à son aise, les dites fortifications, en la ville s'entourna, où en l'esglise Scte. Croix elle ouit vespres.

Si vinrent nouvelles, que par la Beauce venoient de Blois, avec les gens d'armes, à bien grant train, les sires de Rais, d'Aulon, le mareschal de Saincte Sévère, le bastard d'Orléans, avec autres gens de guerre habillez de mailletz de plomb et guizarmes (*hache à deux tranchants*) qui amenoient vivres et artillerie, et doubta

l'on, que au devant ne deussent Anglois aller. Pourquoy, le merquedy quatrième jour de may, bien au matin, se partit d'Orléans la Pucelle, avecq les sires de Villars, Fleurentin d'Illiers, Poton de Xaintrailles, bon nombre de gens d'armes et de traict, et estandartz desployés, allèrent à l'encontre de ces François, dans l'intention de leur secourir et subvenir se besoing estoit. Mais ne saillirent ne fisrent semblant les Anglois et se tenoient par contre, fort sur leurs gardes, et à leur veu entresrent en la ville les ditz Pucelle, Dunois, d'Aulon, Xaintrailles et leurs gens, le charrois par ordre le petit pas chevauchant sans contradiction quelxonque, et prophétisa la Pucelle, que *dans cinq jours Anglois au monde ne seroit veu devant la place.*

Petit après sa venue, le dit seigneur Du-

nois vint visiter la Pucelle et luy dit entre aultres choses, qu'il avoit sçeu par gens de bien, que un nommé Falstof, capitaine des Angloys, redoubté entre les aultres, devoit brief arriver devers les dicts esnemis estant au siége, pour renforcer leur ost et les advitailler, et qu'il estoit ja vers Yenville. En fut toute esjouie la Pucelle : « Bastard, bastard », fit-elle, « en nom de » Dieu je te commande que tantost que tu » sauras la venue du dict Fascot (1), que tu » me le fasse sçavoir, car s'il passe sans » que le sache, je te promets que je te ferai » oster la teste. » Luy respondit Dunois que de ce ne se doubtast, car il luy feroit bien sçavoir. Et sur ce se retrahit.

Lors le chevalier d'Aulon, lequel estoit las et travaillé de sa venue de Blois, se mist

(1) *Fascot*, sir John Fastolf.

sur une couchette en la chambre de Jehanne, pour un peu soy reposer, et aussi se mit icelle avecq la fille de l'hostesse sur un aultre lict, pour pareillement soy dormir. Mais, ainsi que cil d'Aulon commençoit à prendre son repos, soudainement saillit de sa couchette, la Pucelle, et luy faisant grant bruit, l'esveilla; luy demanda celluy, qu'elle vouloit? qui luy va respondre: « En » nom de Dieu, mon conseil m'a dict que » j'aille contre les Anglois; mais je ne sçais » si je doibs aller à leurs bastilles, ou con- » tre Falscot qui les veult advitailler. Où » sont ceulx qui me doibvent armer? Coule » le sang de nos gens: pourquoy ne m'a- » t-on esveillée? En mon Dieu, c'est mal » fait. Nos gens ont bien à besogner devant » une bastille, et y en a de bléciez; mes ar- » mes, mes armes, mon cheval!»

De tout ce qu'elle disoit n'estoit nouvelle en l'hostel ny en son quartier et n'y avoit au dict hostel que son paige et la dame de léans, qui s'esbattoient à l'huis. « Ha ! sanglant garçon, luy fist la Pucelle, » vous ne me diriez pas que le sang de » France fut respandu ! » Et ainsi que l'armoit son dict chevalier d'Aulon, ouïrent grant bruit et grants crys que faisoient ceulx de la cité, disant que les esnemis portoient grant dommaige aux François. Saillit de la chambre, la Pucelle, et issit en la rue, où qu'elle trouva son dict paige à cheval; à coups le fist descendre et y monta. Ayant laissé son estandart, dit au paige d'y aller, puis luy cria de luy bailler par la fenestre; et broschant coursier des esperons, courut vers la porte de Bourgogne de telle rendon (*impétuosité*)

488564

que les flammèches de feu en sailloient sur le pavé; et alla si droict comme si elle eut bien sçu le chemin, et n'y avoit oncques passé.

A celle porte estoit grant empeschement et tumulte, parceque aulcuns chefs de guerre avecq grant nombre de gens de la commune et de compaignons légers, avoient, par convoitise d'armes, faict une issue pour assaillir la bastille Sainct Loup qui estoit moult fortifiée et de grand' défense; et encores que fier eut esté l'assault, en icelluy, fort grevez fusrent les François; et en y avoit des morts, d'éteints et de navrés, grant nombre que on amenoit en la cité par la dicte porte. Pourquoy fut arrestée la Pucelle, et demanda que c'estoit; luy fut respondu que c'estoient François. « Jamais, s'escria elle,

» je n'ai veu sang de François, que les » cheveux ne me levassent en sur. » Et soudainement saillit de la cité, son estandart en la main, à tout Jehan d'Aulon, le sire de Dunois et aultres, pour subvenir aux François et grever les ennemis à son pouvoir.

Percevant la Pucelle, jectèrent grant clameurs les François et tournèrent visaige. Quant fusrent retournés devant la bastille Sainct Loup, par son hérault fist faire un cry la Pucelle, *qu'homme d'armes si hardy ne forsist rien en l'église de monseigneur Sainct Loup;* puis commanda l'assault. Là trouvèrent les François très forte résistance et bien dures gens d'armes, car la dicte bastille avoit esté merveilleusement garnie et habillée de choses défensables et de grant nombre de

gens bien usitez en guerre; et très vaillamment la desfendirent l'espace de trois heures que l'assault dura très aspres, où se maintint la Pucelle ainsi que preux chevalier, hardy, appert et bien usé d'armes. Mais en après, commencèrent les assiégez à avoir du pire très fort, et véant le sire de Talbot la grant détresse d'Anglois qui estoit au dict Sainct Loup, des aultres forts et bastilles fist saillir grant nombre de gens de toutes armes, et vint à grant puissance au secours de ses Angloys moult grevés; dont les bourgeois d'Orléans fusrent advertis par la cloche du beffroy qui par deux fois sonna. Pourquoy le mareschal de Saincte Sévère, le sire de Grasville, et aultres chevaliers, escuyers, gens de guerre et citoyens saillirent hastivement de la ville et se misrent aux champs en

très belle ordonnance, entre la bastille assaillie et les Anglois, les attendant pour les combactre. Mais quant les dicts esnemis visrent la manière des François ainsi ordonnez en bataille, tout mérencolieux ilz délaissèrent leur emprise et secours de leurs compaignons; et Talbot, cil redoubté capitaine, veoyant à luy s'adresser la Pucelle, dolent et courroucié s'entourna dans ses forts.

Ce non obstant se défendirent grant pièce ceulx de la bastille; mais, à la parfin, vers l'heure de vespres, fust par les François conquise, arse et en pouldre réduite, au grant courroux et desplaisir des Anglois; mais leur convint porter et passer ce dommaige au plus bel qu'ilz purent. Petit s'en saulvèrent que tous ne fussent pris ou morts sur la place. Aulcuns s'es-

tant refugiez au cloucher, s'y deffendoient encores; mais veoyant qu'il n'y avoit plus en eulx de défense, ilz s'habillèrent d'habitz d'église, et ainsi habillez se rendirent. Les vouloient destruire, ceulx d'Orléans; mais percevant la Pucelle, luy vont crier mercy et miséricorde ces Anglois. Desfendit Jehanne qu'on leur fist aulcun mal; et comme les soudarts les vouloient despouiller des habitz des prebstres Sainct Loup, « On ne doibt rien demander aux » gens d'église, » leur dit la Pucelle; car doubtoit moult qu'on ne les tuast si on leur ostoit ces habitz; et considérant la grand' destruction d'Angloys, maulgré tous les despitz qu'ils luy avoient faict, se prist à plourer la Pucelle, pourcequ'ils fussent morts desconfez, et commanda par cry public, *que se confessassent tous*

les gens d'armes, et de celluy bon succès, par toutes les esglises d'Orléans rendissent grâces et louanges à N. S., ou bien ne resteroit plus avecq eulx, mais les délaisseroit. Or fust faict à l'heure mesme son commandement et avec tel son de cloches que bien pouvoit l'ouïr l'ost d'Angleterre.

Lendemain, cinquième jour de may, feste de l'ascension de N. S., ne se voulut combactre ne s'armer, la Pucelle, pour la révérence du jour; ains, se confessa et fist ses pasques.

Celluy jour aussi, tinrent conseil chez monseigneur le chancelier d'Orléans, le comte de Dunois, le mareschal de Rais, le mareschal de Saincte Sévère, les sires de Villars, de Grasville, de Gaucourt, de Xaintrailles, messires Denys de Chailly, Thibault d'Armagnac dict de Termes,

La Hire, Ambroise de Lores et aultres chefs de guerre. Auquel conseil fust appoincté que on feroit certains appareilz, comme manteletz et taudis de bois, pour aller assaillir les bastilles angloises du costé de la Beauce. Toutesfoys, ce n'estoit que chose feincte; car tantost que les Angloys du costé de la Sologne seroient passé la rivière (laquelle ilz passoient bien des ungs aux aultres) pour venir à la recousse des bastilles devers la Beauce, à coup, debvoient les François passer du costé de la Sologne, pour assaillir ceulx qui seroient demourez.

Jehanne n'estoit point au conseil, mais elle estoit en l'hostel du chancelier avecq sa femme, et fut dict par aulcuns qu'il seroit bon d'envoyer querir la Pucelle, pour luy dire la conclusion. D'aultres fus-

rent d'advis, qu'il n'estoit point nécessaire de luy dire le passage vers la Sologne, doubtant que par icelle ne fut révélé; et fusrent le plus, de ceste opinion, que on luy dit seulement, qu'il avoit esté conclu d'assaillir les bastilles devers la Beauce.

Quant elle fut venue, luy dit et récita Mgr. le chancelier, ce qu'il avoit esté appoincté de luy dire, « Dictes ce que vous « avez conclu et appoincté; je célerois bien plus grant chose, » fist-elle despite et courrouciée; et alloit et venoit par la place, sans s'asseoir. « Jehanne, ne vous » courrouciez pas, si on ne vous a pas » tout dict à une fois, » luy respondit incontinent ce gentil comte de Dunois. « Ce que le chancelier vous a dit, a esté » appoincté: mais, si ceulx devers la So- » logne, se désemparent pour venir aider

» les bastilles de par de ça, vers la Beauce,
» nous avons intention de passer la rivière
» pour besoigner ce que nous pourrons
» sur ceulx de par delà, et nous semble
» ceste conclusion bonne et proufitable. »
Luy respondit la Pucelle *qu'elle estoit contente, et que luy sembloit bonne la conclusion, mais qu'elle fut exécutée ;* mais non fut.

Sur le soir de celle feste de l'Ascension, viron vespres, voulut encores Jehanne, escrire aux Anglois unes lectres, la quelle disoit ainsi :

« Vous hommes Anglois, qui ne havez
» aulcun droit au royaulme de France, le
» Roy des Cieulx vous mande et com-
» mande par moy Jehanne, que vous dé-
» laissiez vos forteresses et vous en alliez
» en votre pays, ou bien je vous ferai

» toute honte, dont il sera perpétuelle mé-
» moire, et c'est icy la troisième et der-
» nière fois que je vous escris et ne vous
» escrirai plus. »

Au-dessous étoient ces mots :

JHESUS, MARIA.

JEHANNE-LA-PUCELLE.

Et y adjousta ce qui ensuit : « Je vous
» eusse envoyé mes lectres plus honnes-
» tement; mais parceque vous avez retenu
» mon hérault nommé *Guienne*, je désire
» que me l'envoyez, et je vous envoierai
» quelques-uns de vos gens pris au fort
» Sct. Loup, car ilz ne sont pas tous
» morts. » Prit une flèche, y lia les dictes lectres au bout et commanda à l'arbalestrier de la tirer aux Anglois, en criant : « Li-
» sez, ce sont nouvelles. » La recueillirent les Anglois et moult hault crièrent : « Veez-

» cy nouvelles de la putin d'Arminas » (*Armagnacs*)!» Oyant la villaine parolle, la Pucelle se prist à soubspirer, et plouroit avecq abundance de larmes, invoquant le Roy des cieulx à son aide. Mais brief fut consolée et dist avoir eu nouvelles de son Seigneur.

Enjoignit aux Anglois le comte de Dunois, que *Guienne le hérault luy renvoyassent; que s'ilz le faisoient ardoir par déloyaulté féroce, de male mort feroit il aussi mourir tous les Anglois prisonniers.* Et tantost fust rendu le dict Guienne, l'enchargeant les Anglois de dire à la Pucelle qu'ilz la brûleroient et feroient ardoir; qu'elle n'estoit qu'une ribaulde, ugne vachière et comme telle s'entournast garder les vasches.

Le sixième jour de may, qui fut ung

vendredy, saillit d'Orléans la Pucelle, vers l'heure de tierce, et passa oultre Loire du costé de la Solongne, ayant en sa compaignie le seigneur de Dunois, le mareschal de Rais, de Saincte Sévère, les sires de Grasville, La Hire, Fleurent d'Illiers, Gaucourt, Villars, aultres chevaliers, escuyers, capitaines, à tout grant nombre de bonnes gens d'armes de pied et de cheval et de compaignons légers.

Des boulevards et bastilles du dict costé de Solongne, estoit capitaine cil redoubté Glacidas, ung des terribles des humains, et disoit-on que ce siége se gouvernoit plus par luy que par aultres, bien qu'il ne fut pas de si grand estat que plusieurs des Anglois devant nommés. Or, tantost que le dict Glacidas vist venir la Pucelle et sa puissance, il fit désemparer et ardoir la

bastille Sct. Jehan-le-Blanc, et ses Anglois fist retrahir en ugne plus forte et plus grosse bastille que on appeloit *des Augustins*, et en celle du bout du pont d'Orléans que on disoit *des Tournelles*.

Doubtant qu'ilz ne pussent bonnement gaigner et prendre les dicts *Augustins* cesthui jour, en la cité se vouloient retraire les chefs de guerre; mais n'y voulut entendre la Pucelle et marcha avant, à tout ses gens de pied, aux dicts *Augustins* s'adressant, non obstant que faulte de barges ne fussent encore toutes ses gens passez. Du boulevard approucha toujours la Pucelle et à peu de gens y planta son estandart. A coup, un cry va courir que Anglois venoient à puissance du costé de la Beauce: espovantez, ses gens se presnent à soy retraire, et moult courrou-

ciée, n'y peut remédier Jehanne. Lors Anglois levèrent sur elle grant huée, car venoient à grand' puissance de l'hostel des Augustins et de celluy des Tournelles et sur les François très asprement chargèrent; mais en fusrent fièrement recueillis. « En nom de Dieu, fit la Pucelle à Poton » de Sainctes Trailles, courons hardiement » à ces Anglois! » Et tous les premiers abaissant les glaives (*lances*) de telle rendon se frappèrent en eulx, que cils en fusrent villainement reculés et prisrent la fuite laide et honteuse. Les chassèrent François jusques à leurs bastilles, et sur les fossez du boulevard des Augustins assist Jehanne son estendart. A grant diligence et moult asprement s'y desfendit Glacidas et les siens, et furent faicts là moult de biaux faicts d'armes d'ugne part et d'aultre.

Mais, sur le vespre, fut enlevée d'assault la bastille, à grand' occision d'Anglois. Y avoit au dict fort grants vivres et richesses; doubtant Jehanne que au pillaige ne fussent François trop ententifs et que ne saillissent les Anglois des Tournelles et des boulevarts entour, elle y fit bouter le feu, et fut tout ars.

En l'assault fut bléciée la Pucelle de chaucetrapes en l'un des pieds; mais ne se partist oncques de l'estour, et pourtant qu'il ennuictoit, voulant les chefs de guerre la ramener en la ville, elle en fit grant difficulté, pour ce qu'elle estoit en grand doubte que les Anglois ne frappassent celle nuict sur ses gens qu'elle laissoit au siége devant le boulevard des Tournelles. Toutefoys, à la parfin s'y accorda

Jehanne avoit accoustumé de jeusner

celluy jour de vendredy; et n'avoit encores riens pris de celle journée pour boire ne pour mangier, quant arriva chez son hostesse. Mais lasse et travaillée, force luy fust de prendre son repas plus tost que de coustume. Comme elle soupoit, ung bien notable et vaillant chevalier, duquel le nom n'est point relaté en l'histoire, luy va nuncier que *les chefs de guerres avoient délibéré que, vue le petit de monde qu'ilz estoient et la grand' puissance des Anglois, la victoire de celluy jour estoit grace divine et manifeste; et que ce considéré, et la ville estant pleine de vivres et toutes pourvéances, il falloit bien l'engarder en actendant secours nouvel, et n'estoit expédient du tout, que de la ville, à lendemain, saillisrent les gens de guerre.* « Vous avez esté à vostre conseil, respon-

» dit-elle à cil chevalier, et moy j'ai esté » au mien ; et croyez que le conseil de » mon Seigneur demourera et que celluy » des hommes passera. » Lors à son chapelain adressant la parolle : « Vous levez » demain très bien matin, luy fit-elle, et encores plus que aujourd'huy ; car je aurai » demain beaucoup à faire, et plus que » n'ai eu. De mon sein sortira du sang ; » serai bleciée d'ung trait devant la bastille du bout du pont (dite *des Tournelles*) ; et si, n'en serai point empeschée. » Cecy estre dict, en sa chambre alla gésir ; mais fuct celle nuit en grant doubte que les Anglois ne frappassent sur ses gens devant les Tournelles.

Le jour d'après, septième de mai, au plus matin, contre l'opinion et voulenté des chefs et capitaines qui estoient en la

ville, mais de l'accord et consentement des bourgeois, s'arma la Pucelle.

Comme se partoit de son hostel, un quidam y apportoit ugne aloze qu'il avoit peschée toute fraîche en la rivière. Luy va dire l'argentier d'Orléans : « Jehanne, » mangeons ceste aloze avant que partiez. » « La gardez jusqu'à ce soir, respondit- » elle; je vous amennerai un Godon (*God-* » *dam*) qui en mangera sa part, et passe- » rai par dessus le pont après avoir pris » les Tournelles. » Ce qui sembloit du tout impossible, estant le dict pont rompu d'aulcunes arches, et les Tournelles réputées impregnables.

S'en partist tost à cheval la Pucelle, tirant sa voie droit à la porte de Bourgogne dont estoit capitaine le sire de Gaucourt, grant maistre de l'hostel du Roy. Des-

et garnis abundamment de toutes choses défensables ; et aussi le monstrèrent-ilz bien : car non obstant que ces François aventureux et droictes gens d'armes les eschelassent par divers lieux moult espaissement et les assaillissent de front au plus hault de leurs fortifications, de telle hardiesse et vaillance, qu'il semblast à leur hardy maintien qu'ilz creussent estre immortelz, si les reboutèrent-ilz par maintes fois et tresbuschèrent de hault en bas, tant par canons et aultres traits, comme aux haches, guisarmes, mailletz de plomb, et mesme à leurs propres mains, s'enlaçant les ungs dans les aultres. Là estoient le comte de Dunois, le mareschal de Rais, les sires de Grasville, de Villars, Messire Denys de Chailly, Thibault d'Armagnac, le Bourg de Mascaran, Poton de Xain-

trailles, Jehan de Gamaches et la Hire. Toutesfoys petit y faisoient, et si, commençoit le soleil à hault monter.

Point cependant ne s'espargnoit la Pucelle; mais recueilloit les horions puissamment et lançoit à la fois grants coups appertement, priant les compaignons de ne pas feindre de bien faire. « Que chas-
» cun ait bon cueur, crioit-elle, et bonne
» espérance en Dieu ! l'heure approuche
» où les Anglois seront desconfis. » Viron vespres, durant encores l'assault, fist Jehanne descendre ses gens ez fossez du boulevard, et la première, à force levant ugne eschelle la drécioit contre mont, quant fut moult douloureusement navrée entre le sein et l'espaule d'ung traict de gros garriau (1), si avant qu'il passoit

(1) *Garriau*, trait d'arbalète, de carrel, carreau, *garriau*, par corruption.

oultre demy pied. Tumba du traict, et d'une route (*troupe*) d'Anglois fut brief entourée. Mais se vendoit au double la pouvre Pucelle, et son glaive en son poing, lançoit encores les horions grants et périlleux. Voyant son inconvénient, le susdéclairé Jehan de Gamaches, cil chevalier aigre et vigoureux durement, qui devant les chefs et capitaines, *péronnelle* l'avoit appelée, et *à rechin sur la joue la baisia;* il commence à tailler et destrancher ces Anglois à coups de hache; les quelz esperdus se prisrent à fuir et eulx saulver. Lors à Jehanne baillant son cheval. « Re» cepvez ce don, brave chevalière, luy » fist-il; plus de rancueur; j'advoue mon » tort quand j'ay mal présumé de vous. » « J'aurois grant tort, reprit la Pucelle, de » garder rancueur, car ne vis oncques che-

» valier si bien appris. » Mais vouloit demourer ez fossez et maulgré elle convint la porter à un petit de là, où que sur la prée on l'estendit. Vinrent tot à elle son chapelain et les chefs de guerre moult dolens et courrouciez. Quant vist la pouvre navrée que le traict passoit tout oultre, et couloit à force le sang, s'en esbahit d'abord et se prist à plourer. Mais brief reprist cœur disant avoir esté consolée et de son sein arrascha le vireton. Lors se approuchèrent gens d'armes qui vouloient charmer la plaie. « J'aurois plus cher mou-
» rir, leur dist-elle, que de faire chose que
» je sçaurois estre péché ou contre la vou-
» lenté de Dieu. » Et comme luy demandoient si elle en mourroit. « Je sçais bien,
» respondit-elle, que je doibs un jour mou-
» rir; mais ne sçais le jour, le lieu, ni la

» manière. » Adjoustant que si l'on pouvoit remédier à la blessure, elle se vouloit bien garir. Lors, luy misrent les gens d'armes sur la plaie un appareil de lard et d'huile d'olives.

Estimant les dits seigneurs et capitaines, que bonnement pour ce jour, ilz ne pouvoient avoir le boulevart, que les compaignons estoient las, travaillez, et desconfortez de l'inconvénient de la Pucelle, joinct aussi qu'il ennuitoit, ilz fisrent sonner la retraite du dict ost. Par moult belles et hardyes parolles les reconfortoit à son pouvoir, la Pucelle; mais ne luy voulurent croire, et délaissant l'assault, se tirèrent arrière, voulant faire emporter l'artillerie en la cité.

Moult dolente en fust Jehanne, et s'en vint trouver les chefs de guerre, leur di-

sant hardy et seurement : « Actendez ung » petit ; car en mon Dieu, vous entrerez » bien bref dedans ; n'ayez doubte ; pour- » quoi, reposez-vous un peu, beuvez et » mangez. » (Ce qu'ilz fisrent incontinent, car à merveilles luy obéissoient.) Ce dict, baillant son estendart à ugne de ses bonnes gens d'armes, s'en alla sur son cheval en ugne vigne prouchaine faire oraison à Nostre Seigneur.

Cil compaignon qui gardoit l'estendart de la Pucelle, le tenoit levé devant le boulevart, et comme on le pouvoit bien veoir du lieu où Jehanne faisoit sa proière : « Donnez-vous garde quand la queue de » mon estendart tournera contre le bou- » levart, et m'en advertissez, » dist-elle à Guy de Cailly, ung bien gentil homme qui l'avoit en celle vigne accompaignée, lequel

petit après, viron demi quart d'heure, s'approuchant d'elle, la trouva comme en extase ayant ugne apparition de Chérubins qui sembloient combactre pour elle contre les Anglois. « Jehanne, la queue y tourne», luy fist-il. « Tout est vostre, et y entrez!» s'escria la Pucelle; et courut à cheval contre le boulevart, criant: A l'assault, à l'assault!

Quant fut prèz du boulevart, prist son estandart la Pucelle, marchant au fossé. En fusrent espovantez les Anglois, et par contre alla croissant aux François la fureur, lesquels furieusement retournent à l'assault, rampant contre mont le boulevart, aussi aisément comme par un degré.

D'aultre part les bonnes gens d'Orléans et les gens d'armes qui gardoient la ville,

entendant encores sonner l'assault à celle haulte heure, ne pusrent tenir en leurs murailles, ains saillirent à grant effort sur le pont, avec grant appareil de solives et autres habillements pour les arches rompues passer. Mais estant trop courtes les solives, sur ugne longue poutre estroite et chevillée bien légièrement ilz passèrent, parmy dards, traites de canon, et sajettes qui venoient des Anglois plus espaisses que grêle; puis de grand' vertu assaillirent la bastille.

Si, des deux parties, des champs et de la ville, fusrent assaillis très asprement les Anglois des Tournelles, et merveilleux fut l'assault plus que nul qui de la mémoire des vivans eut esté oncques veu. Car des fortifications de la cité, leur jectoient encores abundamment ceulx d'Or-

léans, des coups de canons, veuglaires, coulevrines, grosses arbalestes et aultres traicts; et grandement aussi se desfendoient ces Anglois très fort et horriblement jectant de bombardes et de canons, contre la ville et les assaillans, et voulentiers lançoient telles pierres qui bien poisoient cent seize, voire cent quatre-vingt-et-douze livres, qui desrompoient hommes et rempart. Menoient si grand' noise au descliquer, ces bombardes, que on eut dict que tous les diables d'enfer fussent au chemin, et sembloit proprement quand telles roches tomboient en la cité que le tonnoire y fut descendu.

Or, tant jectèrent, que leurs poudres et pierres de canons alloient faillans, et si, défendoient-ilz encores le boulevard de flesches, dards, lances, guisarmes, aul-

tres bastons et pierres. Mais en la fin, tant fusrent requis et assaillis, tant oppressez de toutes parts et tant bléciez, que plus ne se osoient monstrer à leur défense. Comme ceulx qui voulentiers se fussent saulvés, ilz crusrent passer des boulevarts ez Tournelles, à tout Glacidas leur capitaine, cil grand, massif et puissant Anglois, tenant ugne grosse hache d'acier pour consumer son esnemy. Du hault des boulevarts conquis, son estandart en la main, luy crie la Pucelle : « Glasdas, Glasdas, » rens-ty, rens-ty au Roy des cieulx! Ha! » j'ai pitié de ton ame et de celle des tiens! » A peu qu'il ne forcenna de rage, le géiant, silencieux et desprisant, lentement se retiroit-il creoyant passer le pont du boulevart à la bastille ; mais par le jugement de Dieu, à bruit horrible et ténébreux soubz

luy fondit le pont (1), et là fut englouti parmy les ruines, dans cette eau roide et hydeuse du sang des hommes et des chevaulx ; dont fut moult dolente et se prist à plourer la Pucelle, pour le grand dangier de l'ame du dict Glacidas.

Adoncques, du haut des tournelles creusrent voir Anglois sur les champs tant de peuple que merveilles, et dans l'air jeunes hommes de taille plus que humaine, de formes divines, aultrement armés que les combactans, et montés sur chevaulx blancs esblouissans : sainct Aiguan et sainct Euverte, patrons de la cité, venant à la recousse de leur bon peuple d'Or-

(1) « ..... *soubz luy fondit le pont.* » Les arches du pont d'Orléans qui séparaient du boulevard la bastille dite *des Tournelles*, avaient été frappées et fortement ébranlées pendant l'assaut par une bombarde dirigée sur ce point par le sire Jehan d'Aulon.

léans. Entour eulx sont entendus sons esclatans de trompettes et grand' clameurs de gens d'armes. Acertainèrent très seurement les plusieurs, avoir veu sur le pont d'Orléans Mgr. Sainct Michiel l'ange armé d'armes célestes, et menant les François à l'assault.

Ne trouvèrent plus en eulx de défense ces Anglois, et aux Tournelles François boutant le feu, de toutes parts y entrèrent et fusrent conquises de plein assault en la vue du comte de Suffort, du sire de Talbot cil renommé et vaillant capitaine, et d'autres chefs de guerre, qui bien apperceurent aussi la pestilence et desconfiture de leurs gens, mais ne monstrèrent ou fisrent semblant seulement d'aulcun secours. Là fut faite grand' occision et destruction d'Anglois; là demourèrent cinq

cents armures de fer, chevaliers bannerets ou escuyers des plus preux et roides de toute Angleterre.

Après celle glorieuse victoire, par mandement de la Pucelle, fusrent en Orléans toutes cloches sonnées à moult grand' solemnité, rendant à Dieu Nostre Seigneur graces et louanges, et bien le debvoient faire ; car on dit que celluy assault qui dura depuis très bien matin jusques à la nuictée, fut tant grandement assailli et desfendu, que c'est ung des plus beaux faicts d'armes qui eussent esté long-temps paravant. Et se on demandoit de la cause de ceste merveille d'armes, la cause est assez apparente : fut miracle de Nostre Seigneur à la requeste de sainct Aignan et sainct Euverte, selon la commune opinion, et mesme par les personnes qu'i-

celluy jour fusrent amenées en la ville.

A forces planches et solives estant le pont restitué, *par le pont retourna la Pucelle*, ainsi que le matin avant son partement l'avoit prophétisé à son hoste. Tout le clergé, les religions et le peuple d'Orléans, à processions et en grand' révérence vinrent à l'encontre d'elle, luy donnant merveilleuses lozenges, chantant moult dévostement *Te Deum laudamus*, et menant de toutes parts grand' joie et grant feste.

En son logiz s'en vint la Pucelle, et des armes dont elle estoit vestue s'estant faict désarmer, Jehan d'Aulon, son chevalier, manda un phesicien pour mectre nouvel appareil à sa blessure, puis prist sa réfection de quatre ou cinq soupes (*tranches de pain*) dans petit de vin avec force eau,

et ne prist aultre chose de ce jour pour boire ni pour manger, et en sa chambre alla gésir.

De ceste desconfiture fusrent Anglois à grant esbahissement, et grant conseil tinrent celle nuict.

Lendemain, jour de dimanche et huitième de may, que célèbre la saincte Église l'apparition de Mgr. l'ange Sainct Michiel sur le mont Gargan; le mesme jour qu'il apparust la prime fois à Jehanne-la-Pucelle, et fust aussi la ville de Roume des barbares deslivre, desemparèrent Anglois leurs bastilles au plus matin, et se misrent en batailles de pied sur le chemain de Meung.

Pour les combactre saillirent d'Orléans à grant puissance les gens de guerre et bourgeois. L'ayant appris la Pucelle, sail-

lit brief de sa couchette et seulement armée d'ung josseren (1), issit aux champs en sa compaignie les mareschaux de Rais, de Saincte Sévère, les sires de Grasville, de Xaintrailles et La Hire.

En face et très près des ennemis en batailles ordonnés, mist et rangea les François la Pucelle, et leur dit ainsi : « Com-
» paignons, gentilz et aultres, pour l'a-
» mour et honneur du sainct dimanche,
» je vous requiers et vous commande que
» vous ne frappiez sur ces Anglois, et ne
» leur demandiez aulcune chose. Car c'est
» le plaisir et voulenté de Dieu que vous
» les laissiez aller se ilz veulent partir. Mais
» se ilz vous assaillent, fort et hardyment
» vous desfendez, et n'ayez nulle paour,

(1) *Josseren*, espèce de haubert, de cotte de mailles légère.

» car vous serez les maistres. » Et sans plonger sur ces Anglois, fusrent les François ugne heure durant, ce qu'ilz souffrisrent moult envis, obtempérant au vouloir de la Pucelle; mais n'assaillit ne fit semblant l'Angloys, ains hastivement s'en allèrent ainsi que gens confus et desconfis.

Lors fist venir ung marbre la Pucelle et gens d'Eglise revestuz qui à grant solemnité chantèrent messes, hymnes et desvotes oraisons, que très dévostement elle ouït et toute l'armée. « Or regardez, » fist-elle en la fin, « s'ilz tournent visaige de- » vers vous. » Luy fust dict que non et qu'ilz battoient aux champs. « En mon » Dieu, ilz s'en vont; laissez-les aller », reprist-elle. Toutesfoys aulcuns chefs de guerre, à sçavoir Estienne de Vignolles, dict La Hire, et messire Ambroise de

Lore, accompagnés de cent à six vingt lances, montèrent sur fleurs de coursiers et les chevauchèrent en les cotoyant bien trois grosses lieues, pour veoir et considérer leur maintien.

Ainsi partirent de devant Orléans les Anglois, mectant à l'abandon tous leurs malades, tant prisonniers comme aultres, avecq leurs bombardes, canons, pouldre, artillerie, pavois, habillemens de guerre et tous biens et vivres dont ceulx de la ville fusrent moult refaictz.

D'aultre part rentrèrent à grand joye en Orléans, la Pucelle, les aultres capitaines et gens d'armes, en la très grand' exultation de tout le clergé et peuple, qui à joinctes mains rendoient humbles graces à nostre Seigneur, par procession solemnelle parmy les rues et remparts de la citté,

visitant les esglises par moult grand' desvotion, pour les très grants secours et victoires qu'il leur avoit envoyez contre l'oppression et tyrannie des Anglois ces ennemis anciens. Car disoient haultement tous les citoyens de la ville, que si la Pucelle ne fut pas venue de par Dieu à leur aide, eulx et leur cité eussent esté bien brief reduitz en la puissance de leurs adversaires, et affermoient gens d'armes, capitaines et chefs de guerre : messire Ambroise de Lore, Jehan de Gaucourt, monseigneur le duc d'Alençon, et par special monseigneur de Dunois, que la prise de la bastille des Augustins et celle des Tournelles, n'estoient point œuvres de Pucelle simple et jeunette, n'estoient pas œuvres humaines, ains miraculeuses et divines.

Ce siége tenant, fusrent trouvés innu-

mérables engins, nouvelletez et subtilitez de guerre, plus que longtemps paravant n'avoit esté faict, devant nulle aultre cité, ville ou chastel, comme disoient toutes les gens en ce cognoissant, tant Anglois comme François qui avoient esté présens à les faire et trouver.

Or, fusrent recognus prophéties ces parolles de la Pucelle, la vigile de l'Ascension : *Dans cinq jours, Anglois au monde ne sera veu devant la place.* Et à Glacidas le géiant: *Maulgré vous tous vous partirez bien brief; mais ne jà le verras-tu, et sera grant part de ta gent tuée.* Et à ce gentil Roy Charles, *qu'elle leveroit les siéges d'Orléans.*

Le Livre Cinquième.

Raconte comment ayant fait lever les siéges, s'en alla devers le Roy Jehanne-la-Pucelle, pour luy nuncier les riches nouvelles. Comment luy fit bien doulx recueil ce gentil Roy Charles et la court aussi. Comment moult tendrement le requéroit ceste Pucelle, qu'il se mist sur les champs et s'en tirast vers Rheims prendre sa digne couronne. Mais ayant délibéré le Roy qu'il falloit paravant nectoyer, la rivière de Loire, s'en va mectre le siége, la Pucelle, devant la forte cité de Jargeau, dont fut l'assault moult long, impétueux et terrible. — Le Livre cinquième.

Lundy, neuvième de mai, lendemain de la levée de cestui siége qui depuis sept mois duroit, et le neuvième jour de sa venue, à grant diligence s'en partist d'Orléans la Pucelle; car y avoit disette de vivres et d'argent pour les gens d'armes. Vouloit aussi nuncier au Roy les riches nouvelles, le resveiller et faire mectre sur les champs pour le mener sacrer et couronner à

Rheims, ainsi que nostre Seigneur luy avoit commandé. D'aultre part, sçavoit Jehanne qu'elle debvoit peu durer, et disoit qu'il falloit proufiter d'elle.

Mais, avant son partement, à son hostesse, la femme de l'argentier d'Orléans, elle fist don, en mémoire d'elle, d'un sien biau chapel de satin bleu bordé d'or, qu'elle pourtoit à la ville et mesme à la guerre, quant habillée en guise d'homme, elle n'estoit pas de ses armes vestue. Puis se mit au chemin, avecq elle le mareschal de Rais, et assez d'aultres chevaliers, esquiers et gens de guerre, prenant congé de ceulx d'Orléans qui tous plouroient de joye, devant elle s'agenoulliant, baisiant ses vestemens, ses mains, ses pieds, voire mesme les pieds du cheval sur quoy elle estoit; dont aulcunes fois se courroucioit

la Pucelle, de celles adorations, et s'en gardoit autant qu'elle pouvoit, mais n'y pouvoit que faire, et de son courroux ne tenoit compte ce bon peuple d'Orléans, et toujours moult humblement la remercioient, et s'offroient eulx et leurs biens à elle et à sa voulente, dont moult tendrement elle les mercia.

Et au proupos de celles adorations, luy disoit ugne fois certain Docteur devant nommé et bien habille et que on appelloit maistre Pierre de Versailles (lequel fut evesque de Meaux), que *c'estoit mal faict à elle souffrir tels honneurs qui ne luy appartenoient pas; qu'elle debvoit s'en garder, parce qu'elle faisoit les hommes idolastrer.* « De vrai, respondit-elle, je ne » puis que je m'en garde, si non que Dieu » ne m'en garde luy-mesme. »

Petit après sa départie, monseigneur de Dunois, le mareschal de Saincte Sévère, le sire de Grasville, Poton de Xaintrailles et aultres chevaliers, esquiers et gens de guerre, se partirent aussi d'Orléans et allèrent devant la forte place de Jargeau, où ilz firent escarmouches plus de trois heures durant, pour essayer s'ilz la pourroient avoir. Mais petit y faisoient et cogneurent ces capitaines qu'ilz n'y pourroient encore riens gaigner, et pour ce, s'en retournèrent à saulveté.

Arriva brief en chastel de Loches, la Pucelle, où que à ceste bergerette fist bien doulx recueil le gentil Roy, et à tout honneur et révérence la reçeut. Si fisrent tous ceulx de la court, considérant l'honneste vie d'elle, et ses grants faicts et merveilles d'armes.

Tenoit là aulcuns conseils le dict Roy Charles, pour avoir advis quelle chose il feroit, et tost après la venue de Jehanne, avoit mandé les seigneurs et chefs de guerre les plus saiges et authentiques, pour sçavoir qu'il estoit de faire touchant la requeste de ceste Pucelle qui moult tendrement le poursuivoit, et requeroit tant affectueusement qu'il s'en tirast vers Rheims, et souventes fois lui disoit: « Gentil prince, ne durerai qu'un » an et guères plus; faut bien l'em- » ployer. »

Or, ung jour que estoit le dict Roy dans sa chambre secrète avec son confesseur, messire Christophe de Harcourt, evesque de Castres, le seigneur de Trèves, jadis chancelier de France, lors moult vieil et ancien, et aultres princes et sei-

gneurs, s'en vint frapper à l'huis de la chambre, Jehanne la Pucelle, et sitost qu'elle vist le Roy, devant luy s'agenouilla, moult doulcement l'embrassant par les jambes. « Gentil Daulphin, luy fist-elle, » ne tenez plus tant et de si longs conseils; » mais venez au plus tost à Rheims, prendre » vostre digne couronne. » Luy demanda le Roy se c'estoit son conseil qui luy faisoit dire. « Ouil, reprist-elle, et suis fort éguil- » lonnée que vous y alliez. » « Or, dictes » nous ung peu, luy fist l'évesque de Cas- » tres, la manière de vostre conseil quant » il vous parle. » A celle interrogation rougit comme roses la Pucelle. « Je com- » prends bien, respondit-elle, ce que » voulez sçavoir et vous le dirai voulen- » tiers » « Jehanne, reprist le Roy, vous » plaict-il bien desclairer ce qu'il de-

» mande, en la présence de ceulx qui cy » sont? » « Ouil, respondit-elle; » et adjouta : « Je me suis mise en oroison en » ma manière accoustumée et me com- » plaignois à Dieu pourceque on ne me » croyoit pas voulentiers de ce que je di- » sois, et lors la voix m'a dit : « Fille de » Dieu, va, va, je serai à ton aide, va. » » Et quant celle voix me vient, je suis tant » resjouie que merveilles, et vouldrois tou- » jours estre en tel estat. » Et ce disant, par spécial les parolles de la voix, levoit les yeux au ciel, toute heureuse, et monstrant signes si grants d'exultation, que oncq n'en perdirent mémoire les seigneurs présents.

Cependant, au conseil du Roy, diverses étoient les opinions; vouloient plusieurs seigneurs du sang royal, qu'on allast

avant en Normandie; les aultres qu'on tendit à prendre aulcunes places principales estant sur Loire, moyen lesquelles l'ennemy pourroit leur bailler sur la queue: Mais disoit toujours la Pucelle qu'il falloit le Roy aller à Rheims. Raison pourquoy: « Quand le gentil Daulphin aura » esté sacré et couronné à Roy, faisoit-» elle, s'en ira faillant la puissance des ad-» versaires, et plus oultre ne pourront » nuire à luy ne au royaulme. »

Adoncques, luy promit le Roy de faire ledit véage, si tost que on auroit nectoyé la rivière de Loire et les pays d'Orléans et de Berry (car doubtoit lors les fortunes, ce gentil Roy Charles, et tant, que nul plus de luy). Or, pour nectoyer le fleuve de Loire et pays entour, manda de toutes parts ses nobles, chevaliers, escuyers et

bonnes gens d'armes; lesquels y vinrent de partout, voire mesme de Dom-Remy, Jehan d'Arc, un aultre fresre de Jehanne, croyant tous fermement la dicte Pucelle chose de par Dieu, et plus pour ceste cause et estre en sa compaignie, qu'en intention d'avoir du Roy soldes et proufits.

Au nosble duc d'Alençon bailla le Roy la charge de l'armée, luy commandant qu'il usast et fist entièrement par le conseil de la Pucelle. Moult fust aise le duc d'avoir ceste Pucelle en sa compaignie; mais à grand' destresse de cuœur le voyoit partir madame d'Alençon sa femme; car longuement avoit esté prisonnier en Angleterre, et avoit naguères acquitté ses ostages touchant la grosse finance accordée pour sa rançon; et disoit à la Pucelle

à l'ores d'ung bois parmy les champs. Or estoit le dict Jargeau moult bien bataillé et bretesché, et bien pourveu de durs gens d'armes ayant pour capitaine le comte de Suffort (*Suffolk*), ung des mieulx renommés de Angleterre, et disoient les aulcuns que les Anglois avoient là très grand' puissance, et que pour eulx combactre estoient les François bien petit nombre, et pour ce n'estoient point conseillez de les attaquer dans leur fort. « N'ayez nulle paour » d'assaillir ces Anglois, disoit la Pucelle, » car Dieu conduit ceste œuvre; et si de ce » n'estois seure, je aimerois mieulx beau- » coup garder les brebis de mon père. »

Adoncq s'en partirent au plus matin, creoyant de prime abord gaigner les faulxbourgs. Mais saillit de la place le susdict comte de Suffort, et vint premier

vertueusement se frapper contre ces François qui tout esbahiz le recueillirent mal, et fusrent tost à désarroy. Lors des mains du sien paige arrachant son estandart, parmy le froissis et l'estour se plonge la Pucelle, rappelant au combact ses bonnes gens d'armes, et brief fusrent Anglois de toutes parts ouverts, et se retrahirent dans la ville, laissant les faulxbourgs à l'abandon.

Lendemain très bien matin, assortit l'artillerie, la Pucelle (ce que très apertement sçavoit faire), et de bombardes et de canons fut en peu d'heures la ville fort empirée, tellement, que à trois coups d'une bombarde orléanoise dicte *la Bergière* en l'honneur et mémoire de la Pucelle, les murailles de la plus grosse tour par quartiers croslèrent.

Cependant ceulx de dedans s'abandonnant très fort, hors la place moult vertueusement saillirent maintes fois; lançoient aussi grosses pierres de fez merveilleusement, abbattoient continuellement eschelles et hommes estant dessus, et moult espaissement jectoient de veuglaires, de bombardes et de canons, et d'arcbalestes aussi, car estoient là ces archers d'Angleterre habiles et légers qui tiroient sajettes par art et par advis et de telle rendon (*impétuosité*) que grand' hideur estoit à regarder.

Ce considéroit le noble duc d'Alençon et l'assiette de la place quand luy remonstra la Pucelle qu'il y avoit péril là où il estoit et qu'il se tirast ung petit, ce qu'il fit incontinent. N'estoit pas deux toises loing, qu'une veuglaire de la ville estant

laissé aller, à un gentil homme d'Anjou que on nommoit du Lude, fust par le coup de la dicte veuglaire tout net ostée la teste, au propre lieu où estoit le dict seigneur d'Alençon; lequel pour ce et depuis en eust la Pucelle en recommandation et admiration mieulx beaucoup que devant.

Tout au long de celluy jour et la nuict ensuivant, très fort et horriblement jectèrent de coulevrines, de bombardes et de canons.

Le troisième jour au matin, requist parlement le comte de Suffort, demandant suspension d'armes pour deux sepmaines, et faisant proumesse de remectre la place, s'il n'y venoit secours. « Que les Anglois » aient la vie saulve, dist la Pucelle, et » partent se ilz veulent en leurs robbes ou

» gippons, aultrement ilz seront pris d'as-
» sault. »

De toutes parts sonnent parmy l'ost trompettes et claronceaux. « Avant, gentil » duc, à l'assault! » crie la Pucelle au seigneur d'Alençon; mais luy remonstroit celluy, que c'estoit bien tost, et que on eut pu actendre encores (car sachez qu'il ne faisoit mie bon approucher). « N'ayez » doubte », répartit Jehanne, « l'heure est » preste quant il plaist à Dieu; ha! gentil » duc, as-tu peur? Ne sçais-tu pas la prou- » messe de saulvement te ramener? » Et disant, couroit à l'assault, qui fut impétueux, terrible et bien continué. Là eut de grandes appertises d'armes sur eschelles, car montoit délivrément ceste gent françoise et furieuse. Fait crier du hault des remparts le comte de Suffort, vouloir par-

ler au duc d'Alençon ; mais on n'en tint compte. Son estandart à la main descend la Pucelle aux fossez, et au lieu où se faisoit la plus aspre défense, lève là une eschelle et la première rampe contre mont, clamant les compaignons après elle ; de flesches, espieux et dars, aultres engins et artillerie alors fusrent ténèbres. Un Anglois grand et gros à merveilles, et moult bien fourni de tous membres, portant bassinet, et hache à manière de plommée dont il servoit ces hardys François les horions si grants, que cils estoient moult forts et roides qu'il ne ruoit par terre, cil vigoureux garnement, vous dis-je, addresse à la Pucelle une tant grosse rosche et tant roidement en la teste, que combien que la rosche fut de caillot très dur, elle s'esmia par pièces, et en fut son estandart des-

ciré et elle par terre assise ; mais incontinent se relève, toute froissée et desbrisée : « Amys, amys ! Sus, sus ! ayez bon cou- » raige », fait-elle ; « Nostre Seigneur a » condamné les Anglois ; à ceste heure ilz » sont tous nostres. » A celle voix, sont conquis les remparts, desjectés dans la ville les combactans anglois, occis et descoupés parmy les rues, les places et les hostels.

Y fusrent pris le comte de Suffort, capitaine de la place, et grant nombre de haults seigneurs de grant renom tant en noblesse qu'en faictz d'armes ; mais fusrent le plus occis entre les mains des gentilz hommes par les gens de la commune, en ung desbat qui sourdit pour la part des prisonniers. Entre les aultres, fust ung de ces Anglois frappé à la teste et rendu

quasi pour mort en la vue de la Pucelle ; saillit de son cheval incontinent, et plourant, soubtenoit par la teste le pouvre navré, le confortoit à son pouvoir, puis le fist confesser. Dont, luy convint mener de nuict et par eau, le sus desclairé comte de Suffort (1), son frère la Poule (2), et aultres grants seigneurs Anglois pour leur vie saulver; et celle mesme nuict se retraïrent en Orléans les ditz Pucelle, d'Alençon, et chefs de guerre, pour la cavalerie refreschir. Car y avoit lors bonne ville et bien delictable, et se tinrent là tout aises sur ceste belle rivière de Loire, eulx et leurs chevaulx.

(1) *Suffort*, le comte de Suffolk.
(2) *La Poule*, Alexandre de la Poole.

Le Livre Sixième.

7

Comment après s'estre en Orléans refreschiz, la Pucelle prend de prime assault le pont de Meung-sur-Loire, et la ville de Beaugency. Comment elle poursuit les Anglois en intention de les combactre quelque part qu'elle les peut trouver; et comment les ayant ratteints près de Patay, ung fort moustier elle les abbat par monceaux et par troupeaux, et en fait telle destruction que bien petit s'en saulvèrent. — Le Livre sixième.

Pendant que se refreschissoient en Orléans les sus nommés seigneurs, pour le Roy servir en son armée, vinsrent en ceste bonne ville le comte de Vendosme, messire Loys de Bourbon, le seigneur de Laval, le seigneur de Lohéac, son fresre, le seigneur de la Tour d'Auvergne, Thibault d'Armagnac, à tout grant chevalerie roide et aperte. Sourdant et croissant de toutes

parts gens d'armes, gentilzhommes et gens de la commune, il fut délibéré de mectre les siéges devant Beaugency sur Loire.

A grant charroy et artillerie se partirent d'Orléans le quinzième de juing, et en leur voie assaillirent le pont de Meung. Combien que les Anglois l'eussent moult fortifié et garni de bonnes gens qui le cuydoient (*croyoient*) bien desfendre, car avoient pour capitaines le sire de Scalles et l'enfant de Warvick, si fust conquis de prime assault et sans guiere arrester : le mesme advint de la ville de Beaugency. Toutesfoys, François ne s'y logèrent pas d'abord à leur aise du tout; car s'estoient secrestement embuschés les Anglois dans aulcunes maisons et mazures dont ils se ruèrent souldainement sur eulx ainsi qu'ils se logeoient, et leur livresrent très forte

escarmouche. Non obstant, fusrent Anglois contraints d'eulx retraire sur le pont et au chasteau du dict Beaugency. Lors fisrent promptement dresser et assortir bombardes et canons, la Pucelle et aultres seigneurs, dont fort battirent le chastel.

Sur ce, arrive le comte Artus de Richemont, fresre du duc de Bretaigne et connestable de France, avecq luy les sires de Beaumanoir, de Rostrenen, messire Robert de Montaulban, Jacques de Dériant fresre du seigneur de Chasteaubriant, et aultre chevalerie aspre et dure. Envoie en son nom, le connestable, le seigneur de Rostrenen, et Thudual de Carmoisen, ung bien gentil homme de la nacion de Bretaigne, demander logiz à ceulx du siége. Mais luy refusèrent Car, sachez que pour aulcuns rapports senestres, le Roy Charles

avoit conçu haine et mal talent contre le dict Artus de Richemont son connestable, en telle manière, que par ses lectres avoit faict déffenses que aulcun recueil ou passage lui fussent donnés.

Devers la Pucelle vint doncq de sa personne le sire connestable, et en toute humilité devant elle s'agenouillant, luy supplia que comme le Roy luy eust donné povoir de remettre toutes offenses contre luy perpetrées, elle voulut de sa grace le recepvoir. L'en requisrent aussi le duc d'Alençon et tous les haults seigneurs de l'armée. Leur octroya, la Pucelle, moyennant qu'en leur présence luy fist serment le connestable, de loyaulment servir le Roy; et se trouvé estoit défaillant, que par lectres de leur scellé, s'obligeassent à la Pucelle les dicts seigneurs, de luy

estre contraires, et par ainsi recueillit le connestable et demoura au siége.

Le bailly d'Evreux, capitaine du dict Chastel de Beaugency, ayant fait requérir parlement de traictié, luy fut accordé entour minuict, en telle sorte que ez mains de la Pucelle et du duc d'Alençon, Anglois rendroient le pont et le chastel lendemain à heure de soleil levant, leurs vies saulves, sans emporter ou mener fors leurs chevaulx et harnois, et s'en pourroient franchement aller; mais armer ne se debvroient jusques après dix jours passés. N'estoient pas du chastel tous despartis, veezcy nouvelles que les sires de Talbot, Fascot, Scalles, viennent à grand' puissance, tendant à faire désemparer le siége du dict Beaugency. « Hal beau connestable, se escrie la Pucelle, vous n'es-

» tes pas venu de par moy; mais puisque » vous estes venu, vous soyez le bien-venu.»

Sont mis à chemin chevaulcheurs, pour sçavoir la vérité plus à plein ; cependant la Pucelle faisoit tirer gens d'armes hors la ville, sur les champs, en batailles ordonnées. Devant messire Loys de Bourbon, le connestable, le comte de Dunois, luy va demander le duc d'Alençon quelle chose elle veult faire. « Havez-vous bons » esperons? », luy faict-elle hault et clair. « — Comment dà, nous en faudra-t-il re- » tirer ou fuir? — Nenni, respondit-elle, » mais seront Anglois bien battus et vous » feront bon besoin les esperons pour » courir après eulx, et de la part des » François sera bien petit le dommage, à » tant vault dire nul.»

Disoit ainsi, quant apparust l'avant-

garde des Anglois. A leur belle ordonnance creurent La Hire et Thibault d'Armagnac qu'ilz venoient présenter journée. « Frappons hardisment sur eulx», s'escria Jehanne ; « ilz ne seront guères sans pren- » dre fuite.» S'appareilloient à les assaillir les François, quant percevant leur intention, hastivement se retrahirent les ennemis et tirèrent droit à travers champs. « Allons hardisment sur ces Anglois ; ilz » seront vaincus, sans faillir », s'escrie encores la Pucelle. Luy remonstrent les aulcuns que seroit grant hasard si on les trouvoit en leur voie, actendu qu'ilz n'en suivoient aulcune, mais erroient à travers champs. « Chevauchez hardiement, re- » prend-elle, on aura bon conduict.» « En » mon Dieu, il les faut combactre, ad- » joute-t-elle. Fussent-ilz pendus aux

les grands galops. Avoient ainsi chevauché certaine longue espace, viron cinq lieues petites, sans avoir nouvelles de l'ost d'Angleterre, quant un cerf esfroyé, d'ung taillis se leva et s'enfouit. Petit après, du costé du dict cerf, fust ouïe grant clameur, et eurent imaginacion les dessus dicts coureurs que c'estoient les Anglois qui ne sçavoient leurs ennemiz si proches: comme de vray, pour la venue du quel cerf qui se ferit parmy la bataille angloise, fut des compaignons eslevé ce grant cry, et en fusrent bientost acertainez les chevaucheurs, les voyant tout à plein qui s'en alloient à pied et à cheval (car resplendissoit le soleil, sur les bassinets, bel et clair), et se souvinrent de la parolle de la Pucelle : *Chevauchez hardyment, on aura bon conduict.* Lors, envoyent aulcuns

d'eulx vers les capitaines de l'avant-garde pour les advertir de ce qu'ilz avoient trouvé, et qu'il estoit heure de besogner; lesquels incontinent se séparèrent de touts poincts, gallopant grand'erre, et la grosse bataille après, qui approucha très fort; ce que voyant les Anglois qui s'estoient arrestés en lieu couvert afin que par derrière ne pussent estre surpris des François, ilz se deslogèrent, cuidant trouver place plus avantageuse, pour se poster environ bien un demy quart de lieue de là auprès ung fort moustier nommé Patay, joignant ung bois assez buissonneux, auquel descendirent la plus grant part de leurs chevaulx, pourceque ces François les convoitoient moult de prèz. Et de faict, dedans eulx se frappèrent de telle hardiesse, les armures de fer de l'avant-garde, et

tant furieusement les envahirent et leur donnèrent de forts affaires, combien qu'ilz ne fussent qu'un petit de gens (de quatorze à quinze cents hommes de chevaulx) qu'ilz ne pusrent plus entendre à eulx bien ordonner.

A l'envahie', fut de grants froisarts de lances, et assez longuement de lances se combactirent; mais prisrent François des haches, et si bien en servirent ces Anglois, qu'ilz les fendisrent de toutes parts et dedans eulx entrèrent. Là y eut de griefves et horribles rencontres.

A coup, survient la Pucelle et sa grosse bataille, et merveilles fust à voir les armes que fist le seul corps de Jehanne, car rien ne duroit devant elle et nul aussi ne luy alloit au-devant, et laissoient plusieurs le besogner pour le seulement veoir

et regarder; dont fusrent Anglois à tel desarroy, que grant part de ces barons, de ces chevaliers, esquiers, et mesme Jehan de Falstoff, ung de leurs mieulx renommez capitaines, ne misrent pas seulement pied à terre, et s'espardirent sur ces plaines, fuyant à plein cours vers Yenville; et des aultres batailles de pied fut faict ligièrement et en assez brief terme bien grant abbatis, car les abbattoient et tuoient à monceaux, et vous dis que ces Anglois n'eusrent point loisir celle foys de eulx remparer de poinsonz aiguisez, et là se monstra la gent françoise, vraie progéniture de ceste gent frankque, austère et furieuse.

Adoncq, en l'ost d'Angleterre sçeurent bien cheval ce que esperons valoient, car tant que ilz pouvoient broscher, ilz bros-

chèrent le chemin d'Yenville, la Pucelle après, et ses bonnes gens d'armes. Montant sur les remparts à leur défense, ceulx d'Yenville fermèrent les portes aux Anglois, par quoy leur convint fouir ailleurs à l'adventure, et tant fusrent pourmenez, qu'il y en eut bien des ruez jus, des r'atteints et des occis, et en fut faicte encores bonne destruction. Là fusrent pris Henri Branche, Thomas Rameston, le sire de Scalles (1) et cestui redoubté chef de guerre le sire de Talbot. Quant est du susnommé Fascot, se retrahit devers le duc de Betfort; et quant luy eut relaté et au grant conseil du Roy Henry d'Angleterre séant à Paris, la pestilence et misérable adventure de leurs gens, tant leur fut ennuyeuse et dure à ouir, que plu-

(1) Lord Scales.

sieurs en plein conseil se prisrent à plourer, et fust grand' émeute celluy soir parmy le peuple disant que les Arminas debvoient entrer celle nuict à Paris (1). En conclusion, au dict Fascot fust osté l'ordre du jartier blanc qu'il portoit entour la jambe; mais depuis, pour plusieurs excusances qu'il mit en avant, par sentence de procès luy fut rebaillée la dicte jartière.

La garde et garnison des forteresses angloises du pays de Beauce, ayant nouvelles de ce grant abbatis d'Anglois, tant espovantez en fusrent, que boutant le feu ez dictes places fortes (Montpipeau, Sct. Sigismond et aultres), hastivement s'en-

(1) « N'eust esté sa faveur (du duc de Bourgogne), » Paris et tout le reste estoit perdu de ce coup. » Lettre du duc de Bedfort. (*Rymer.*)

fouirent et grand' erre. Par contre, levant les mains d'estre et demourer à toujours bons et loyaulx François, les bonnes gens d'Yenville misrent les François dedans la place. De leur part, *bien petit fut le dommaige, à tant vault dire nul*, comme l'avoit prophétisé la Pucelle; car n'y eut d'occis qu'un compaignon et gentil homme de la route de Thibault d'Armagnac.

Au soir, fusrent plusieurs vaillants hommes armés chevaliers sur les champs, et là gésirent celle nuict les dictz Pucelle et chefs de guerre, car bien estoient-ilz las d'abbattre et découper, et avoit faict celluy jour malement chaud, et descendoit du ciel si grand' chaleur, qu'il y en eut d'éteints et d'étouffés pour l'ardeur du soleil et le défault de vent et d'haleine; car, les armures eschauffées, ilz ardoient

tout là dedans. Toutes foys, peu se saulvèrent de ces Anglois, et s'il n'avoit ennuité, il n'en fut ja pied eschappé.

Ceste griefve bataille fut par ung sabmedi dixhuitième jour de juing de l'an de la resurrection N. S. MCCCCXXIX.

Le Livre Septième.

Cy comment la chevauchée que fisrent à Rheims le Roy et la Pucelle; comment pour la grand' voix et renommée que d'elle couroit par Xhrestienté, s'esmurent toutes manières de gens d'armes parmy le noble pays de France. Comment elle se part de Gien, s'adressant en Auxerrois, et puis chevauchant pays, tient sa voie par Sct. Fleurentin, Troyes, Chaslons et Rheims la cité, lesquelles villes et pays à elle se rendirent par forces d'armes ou par amour. Finablement, comment au dict Rheims fusrent le Roy et la Pucelle moult solennellement et magnifiquement reçus, le Roy ordonné ou consacré, et Jehanne, sur tous, en admiration et révérence au peuple xhrestien.— Le Livre septième.

Après ceste belle fortune et glorieuse besogne, s'en vinrent encores à Orléans Jehanne et les seigneurs; et là, fist la Pucelle tirer toutes gens d'armes, artilleries et charroy, par devant le Roy Charles, à Gien sur Loire; car au dict lieu de Gien faisoit il son assemblée pour Rheims la cité.

Se courroucioit fort la Pucelle, quand

elle oyoit regnier ou jurer Dieu, et combien qu'elle luy eut fait confesser maintes foys ses péchez, La Hire ne s'en povoit tenir. Adoncq luy dist la Pucelle, veu qu'il ne s'en povoit tenir, qu'il jurast par son baston; et aulcunes foys que celuy La Hire la vouloit despiter: « Jehanne, » faisoit-il, je jure.... je jure.... par ce bas- » ton.... »

Un jour qu'elle passoit la monstre des nouvelles gens d'armes sur la place du dict Orléans, il y eut un grand seigneur qui se prist à jurer villainement en pleine rue et à regnier Dieu. S'en esmut la Pucelle, soubdainement alla vers luy, et le prenant au collet: « Ha! maistre! fist-elle, » osez-vous bien regnier nostre sire et » nostre maistre? En nom de Dieu, vous » vous en dédirez avant que je parte d'icy. »

De faict, se repentit le dict seigneur et révocqua sa laide parolle et oultrageuse.

Faictes les monstres, s'en vint la Pucelle à Gien, devers le Roy, doubtant qu'il ne se déconseillast de son véage de Rheims, comme aussi pour luy recorder comment ilz avoient exploité à Beaugency et à Patay; et bien le sçeut faire, et plust moult au dict Roy. Là encores, s'embesognoit la Pucelle, de faire arriver les gens d'armes, de les faire pourvoir et l'artillerie, et ung jour que ce bon Roy Charles (cui Dieu pardoint à l'ame) la vist moult lasse et travaillée, il en eut pitié et luy commanda de soy reposer et tenir quoie. Esmue à larmes. « N'ayez doubte, » gentil prince, luy fist-elle, vous aurez le » royaulme de France entièrement, à » l'aide de Dieu; et recepvrez brief vostre

» digne couronne. » Luy disoit encores d'aultres foys, *qu'il n'eut aulcune crainte, qu'il viendroit assez de gens et que beaucoup la suioroient.* De vrai, pour la grand' voix et renommée qui couroit d'elle par toute xhrestienté, luy croissoient gens chaque jour; car se resveillèrent et s'esmurent toutes manières de gens d'armes parmy le noble pays de France, voire mesme les hommes mécaniques (1), et tant luy en sourdoient et applouvoient de tous costés, que on disoit que si ceste poupée, le sire de la Trimouille, qui oncques ne vit riens, ne riens n'apprist, ni ne fut en bataille, si ceste poupée, vous dis-je, et aultres du conseil, les eussent voulu recueillir, ilz eussent facilement recouvré tout ce que les

(1) « ... *les hommes mécaniques.* » Les ouvriers tisserands, teinturiers et autres.

Angloys usurpoient dans le royaulme. Mais pour doubte de leurs personnes estoient bien courrouciez que tant y en venoient. Les gentilzhommes qui n'avoient de quoy se monter et s'armer, y alloient sur petits roncins comme archers et coustillers (1), et les seigneurs, pour exaulcier leur estat, pour eulx parer et jolier, n'épargnoient or ni argent; car y estoit toute fleur de chevalerie et d'escuerie; et avoit chascun grand' attente qu'il adviendroit beaucoup de bien au royaulme de France, par le moyen de ceste Pucelle; de telle sorte qu'ils convoitoient la servir et cognoistre ses faicts, comme estant chose de par Dieu : « Allez hardiement, leur disoit-» elle, toutes choses viendront à bien.

(1) *Coustillers* (de *cultella*, épée à deux tranchants), gens-d'armes.

de Chaumont sur Loire, et de tous les ci-dessus nommés seigneurs; en oultre, de bien grant nombre de gentilz hommes de bonne estoffe, roydes et aspres chevaliers, et aultres armures de fer; et encores de douze mille combactans de la commune, hardiz, vaillants et bien empoinct.

S'adressa doncq en Auxerrois, et vint ainsi présenter le siége et assault devant la ville d'Auxerre. Sembloit à la Pucelle qu'on l'auroit d'assault bien aisément et vouloit y essayer. Mais requisrent traicté ceulx de la ville moyennant qu'ilz fournissent à l'ost du Roy, vivres et pourvéances qui ja s'en alloient faillants, et qu'ilz feroient au dict sire telle obéissance que ceulx de Troyes, Chaslon et Rheims; ce à quoy ilz fusrent reçus combien que très mal contents en fussent aulcuns capitaines

et chefs de guerre, et mesmement la Pucelle, à qui il sembloit toujours bien facile d'escheler et d'embler le dict Auxerre.

D'Auxerre la cité, son chemin adressa le Roy, devers Sct. Fleurentin qui ne fist nulle résistance et qu'en sa grace il reçut; et chevauchant pays tira de là, vers la cité de Troyes.

Avoit envoyé ses héraults à ceulx de la ville, pour leur enjoindre de luy faire obéissance; mais n'en voulurent riens faire, ainçois fermoient leurs portes, et comme gens qui ne se esbahissoient de petit, ne fisrent pas semblant de luy servir de pierres et mangonneaux, car saillirent hors Anglois et Bourguignons dont elle estoit garnie, et couchant les glaives s'en vinrent moult roidement frapper dans l'armée du Roy, ainsi qu'elle arri-

voit et se logeoit entour la ville, et y eut bien aspre et dure escarmouche, où que de part et d'aultre fusrent bon nombre ruez jus (*à terre*). Mais à grand' foulle et bien hastivement fusrent fait rentrer en leurs forts ces Anglois et Bourguignons, par aulcuns capitaines et gens d'armes qui allèrent lancer jusques dans les barrières.

Sans aultre contradixion assist, le Roy, son parc entour la ville. Cinq jours ainsi passèrent, sans ce qu'on put trouver d'appoinctemens à réduire ceulx de dedans, combien que on parlementast souvent; et si, enduroient ceulx du parc, plusieurs malaises de faim, car n'y avoit riens en l'armée pour vie de corps d'homme, et vivoient seulement d'espis froissez de verd bled, et de febves nouvelles.

Adoncq manda le Roy, les princes de son sang, les chefs de guerre, capitaines et gens de conseil en grant nombre, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Par la bouche de maistre Regnauld de Chartres, arcevesque de Rheims et chancelier de France, fut grandement et notablement remontré au dict conseil, comment le Roy estoit là arrivé, et que luy ne son ost n'y povoient plus longuement demourer, pour la grand' famine qui là estoit, et encores qu'il n'y avoit homme qui eut plus d'argent. En oultre que c'estoit merveilleuse chose de prendre la ville de Troyes, joint qu'il n'y avoit bombardes, canons ne habillemens nécessaires à rompre et guerroyer les murs d'icelle; allégua encores aultres raisons aussi notables et apparentes, puis requit que

chascun en desclaira loyaulment son advis.

Le plus des seigneurs et conseillers, fusrent d'opinion, pour la faulte d'argent et d'artillerie, que le Roy et son ost retournassent arrière, et que de demourer plus devant la ville de Troies, ou de passer oultre, n'y sçavoient voir ne cognoistre que toute perdition. Les aultres conseillèrent d'aller avant, devers Rheims la cité, disant que le pays estoit plein de touts biens, et trouveroient assez de quoy vivre. Lors va l'arcevesque de Rheims, demander l'opinion au seigneur de Trèves, ancien chancelier de France, homme de bien grant aage, et qui voyoit moult loing en ses besognes. Si, leva la voix celluy vieil sire, et dict que on debvoit envoyer quérir la Pucelle, par le conseil

de laquelle avoit esté entrepris cestuy véage et que par adventure elle y bailleroit bon moyen. « Quant le Roy est parti, » adjouta-t-il, il ne l'a pas faict pour la » grand' puissance de gens d'armes qu'il » eut, ne pour le grant argent de quoy il » fut garni, ne parceque ledict véage » luy sembla bien possible; mais l'a seu- » lement entrepris à la requeste et con- » templation de ceste Pucelle qui moult » tendrement luy disoit toujours *qu'il ti-* » *rast avant*, *car c'estoit la voulenté et* » *plaisir de Dieu*. Que si la Pucelle ne » conseille aulcune chose qui n'ait esté » propousée, je serai alors de la grand' » et commune opinion, que le Roy et » son ost s'en retournent d'où ilz sont ve- » nus. »

Or, ainsi comme on desbattoit la ma-

tière, la dicte Pucelle frappa très fort à l'huis de la salle, qu'on luy ouvrit incontinent. « Jehanne, luy fist monseigneur » l'arcevesque, le Roy et son conseil ont » grands perplexités pour sçavoir ce qu'il » ha à faire, » et luy exposa en briefs mots ou parolles, ce qui avoit esté délibéré, puis luy pria affectueusement qu'elle en voulust dire son intention. « Serai-je crue de ce que » je dirai? » fist-elle. « Je ne sçais, dit le » Roy, si vous dites chose qui soit rai- » sonnable et proufitable, je vous croirai » voulentiers. » « Serai-je crue? » reprist plus en hault la Pucelle. « Ouil, respartit » le Roy, selon ce que vous direz. » Adressant lors au Roy sa parolle, dit ainsi : « Noble Daulphin, ordonnez à votre gent » d'assaillir la ville de Troyes, et ne tenez » plus si long conseil; car, en nom de

» Dieu, avant trois jours je vous introdui-
» rai en la ville, par puissance ou par
» amour, et sera la faulse (*traitre*) Bour-
» gogne bien stupéfaicte. » Regardant l'un parmy l'aultre l'arcevesque et monseigneur le Daulphin : « Jehanne, luy répartit l'ar-
» cevesque, qui seroit certain dedans six
» jours, on actendroit bien; mais, je ne
» sçais s'il est vrai, ce que vous dictes ? »
« N'ayez doubte, fist-elle ; demain la ville
» sera vostre. » Et monta à cheval incontinent, ung baston en son poing, et mist en besogne chevaliers, esquiers, archiers, manouvriers et aultres de tous estats, pour apporter fagotz, huis, tables, fenestres et cheverons à fin de faire taudis et approsches contre la ville qui forte fut et bien cloze de murailles et garnie abundamment de gens d'armes et aultres ha-

billemens de guerre, et aussi, à fin d'asseoir et assortir sur la rive du fossez ugne petite bombardes et aultres canons estant en l'ost; et fist tout au long de ceste nuict si merveilleuse diligence, la Pucelle, que tant n'en auroient sçeu faire deux ou trois chefs de guerre des plus expérimentez et usez d'armes.

A l'heure mesme que la Pucelle dict au Roy d'assaillir la ville, fusrent esmus de si grand'terreur les bourgeois de la cité, qu'ilz vinrent à grand' foulle aux esglises faire prières et supplications toute la nuict.

Lendemain au plus matin, à grant bruissement de trompettes et claronceaux, s'advance la Pucelle, aux bordz du fossez, son estandart à la main, criant: « Aux » fagotz pour faire le pont, et à l'assault! » En armes ordonnez sur les remparts, en

fusrent esbahis Anglois et Bourguignons, réputant soubdainement la Pucelle, chose de par Dieu. Crient de la cité les bourgeois, qu'il fault requerir parlement, et le conseillèrent les gens d'armes.

Adoncq les gens d'église, bourgeois et manans, tout espovantez, envoyèrent devers le Roy, solemnellement et à toute révérence, monseigneur l'évesque de la ville, bien accompaigné des plus notables du clergé et de bon nombre de capitaines et chefs de guerre, qui de par eulx, et en toute humilité, luy fisrent obéissance, luy suppliant les recueillir en sa grace, comme vrais et loyaulx sujetz.

Gracieulzement s'y accorda le Roy, comme aussi, que les gens de guerre sortiroient franchement eulx et leurs biens.

La garde et garnison s'appareillant à

partir, se mist la Pucelle devant l'huis dont ilz issoient (*sortoient*), et quant ce vint à passer aux pouvres François prisonniers : « En nom de Dieu, fist-elle, ilz » ne les emmenneront pas ! » Crièrent les Anglois que c'estoit grand' fraulde et malice de contre le traicté venir. Le Roy qui en sçeut nouvelle, commença à soy soubrire du desbat, et à vray dire en fust joyeux, et contenta aulcunement les dicts Anglois, leur payant de ses deniers la rançon des prisonniers.

Lendemain, dixième jour de juillet, entra dedans la ville le dict seigneur Roy; mais première y estoit entrée Jehanne-la-Pucelle, et avoit ordonné pour celle solempnité, des gens de traicts à pied le long des rues, jusques à la katédrale: et doubtant aulcunement les bourgeois,

que la dicte Jehanne ne fut point de par Dieu, luy envoyèrent à l'encontre certain fresre Richard, cordelier, grant prescheur, lequel s'advançoit cauteleux devers elle, faisant signes de croix et jectant eau béniste. Soubriant la Pucelle : « Approu-
» chez hardiement, beau père, luy fist-elle,
» je ne m'envoullerai pas. »

Quant eut mis en ordonnance parmy les rues de la cité, les archers et gens de traict, s'entourna Jehanne devers le Roy, qui lors montant à cheval, fist son entrée à grant appareil, ayant à sa droicte main la Pucelle portant son estandart. Entour, marchoient les seigneurs du sang royal, les mareschaulx, les chefs de guerre, noblement et richement montés et parez d'armes, et faisoit bel veoir ces armes luisants, ces bannières ventilants, et ce

brillant conroy par ordre le petit pas chevauchant.

En celle pompe ou vaine gloire, alla le Roy en la katédrale, et ouye la messe, mit en ceste cité de Troyes capitaine et aultres officiers de par luy, après qu'eusrent fait serment les bourgeois d'estre bons et loyaulx, et plus jamais faulx et renégats François.

De Troyes se partit brief le Roy Charles, par l'admonestement de la Pucelle qui l'éguillonoit affectueusement et le hastoit, toujours marchant devant, armée de toutes parures, le heaume excepté, chevauchant ung blanc coursier, isnel et moult bien allant; et tira sa voie devers Chaslon qui fit pleine obéissance.

De là prisrent leur adresse vers Rheims la cité; mais, moult doubtoit y trouver

longue et aspre defense, le Roy, et qu'il ne luy fut bien difficile, voire impossible de réduire ceste ville, n'ayant bombardes ne canons, ne habillemens propices à bastre et rompre les murs. « N'ayez » doubte, luy fesoit toujours la Pucelle; » car devers vous viendront pour se ren- » dre les bourgeois; allez hardyment, vous » aurez et gaignerez vostre royaulme si » vous voulez. »

A quatre lieues de Rheims se logea le Roy par un sabmedy, seizième de juillet, en un chastel que on disoit Sept-Sceaulx. En fusrent esmuz les bourgeois et les sires de Saveuse et de Chastillon, capitaines du dict Rheims, pour le duc de Bourgogne et le roy Henry d'Angleterre. Demandèrent doncq à ceulx de la ville, les dicts seigneurs, s'ilz avoient voulenté de se

maintenir et desfendre; et les bourgeois à eux : s'ilz estoient forts assez pour les aider et garder. Respondisrent que non estoient; mais que si ceulx de la ville vouloient ou pouvoient tenir six sepmaines, ilz leur ameneroient grant secours, tant du duc de Bethfort, que de monseigneur de Bourgogne N'y voulurent point entendre les bourgeois, ains leur fisrent responces dures et assez estranges, et percevant, les capitaines, la voulenté et désir que le peuple avoit au Roy de France, partir leur convint.

N'estoient guères loing, quant bourgeois de bonne volunté et affection pour le Roy Charles, commencèrent à dire qu'il falloit aller devers luy; et pour la trémeur de la Pucelle, le commun populaire se escria soubdain qu'on y envoyast; et y en-

voya l'on, tant de l'église que de la ville, les plus notables hommes, pour bailler les clefs de celle saincte cité au dict seigneur Roy, qui de sa part leur accorda toute abolition.

A l'heure de vespres, quand il dut entrer en la ville, toutes les religions et le clergé, en grand' revérence et à procession, vinrent bien avant sur les champs contre luy et son armée, et les amenèrent ainsi moult honorablement en la cité. A l'entrée de la ville, par dedans, estoient les eschevins tout rouges vestus, et aussitôt que le Roy entra, ils le misrent soub l'ombre d'un bien grant ciel d'azur semé de fleurs de lys d'or, et portèrent sur luy le ciel, les eschevins à grand' solemnité de cloches et de trompettes sonnant moult mélodieusement, le peuple criant : Nouël !

Nouël ! les rues jonchées d'herbes et autour parées de draps d'or et tapisseries, aussi richement comme on put aviser. En l'umbre du ciel estoient avec le gentil Roy, les princes du sang royal, René d'Anjou, duc de Bar et Lorraine et fresre du Roy de Cécile, le damoiseau de Commercy, les officiers de la couronne, et la Pucelle à son costé. Ensuivoit le plus beau conroy de seigneurs, à tout grand' chevalerie aspre et roide, et son armée entièrement ; et faisoit bel voir ces bannières, ces pennons, ces estranières de soie vif colorées, qui ventiloient au vent et reflamboyoient au soleil, et bel ouir ces trompettes et claronceaux retentir et bondir parmi les champs et la cité.

Mais sur tous fut en admiration et révérence la Pucelle, et ne se pouvoient tenir

de remirer son gracieulx maintien jeunes hons et baschelettes. « Dieux! escrioient-» ils, comme li sied li heaume au chef, » l'estandart en la main, et li renge (*beau-» drier*) de l'espée sur sa senestre hance!»

Cestui mesme soir, fut appointé qu'à lendemain seroit le Roy sacré et couronné, et toute la nuict fit on grand' diligence à ce que tout fut prest au matin. Et quant les princes, preslats, barons et toute la chevalerie qui avoient esté de celluy sainct veoyage, fusrent rassemblés pour la glorieuze solemnité, y vint aussi Jehanne-la-Pucelle, et le sacre durant, se tenoit debout au costé droit de l'aoustel, son estandart en la main, et là estoit regardée de tout le peuple xhrestien comme ung angel de Dieu.

Quant fust le noble Daulphin ordonné

gens qui sont en aulcunes places et forteresses du dict sainct royaulme. Et de la part du gentil Roy de France, il est prest de faire paix à vous, saufve son honneur. Et vous fais à sçavoir, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour vostre bien et sur vos vies, que vous n'y gaignerez point bataille, à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerroyent au dict sainct royaulme de France, guerroyent contre le Roy Jhesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à joinctes mains, que ne faictes nulle bataille, ni ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et subgiez; et croyez seurement, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera

grand' pitié de la grand' bataille et du sang qui sera respandu de ceulx qui y viendront contre nous.

« Et a trois sepmaines que je vous ai escript et envoyé bonnes lectres par un hérault, que fussiez au sacre du Roy, qui aujourd'hui dimanche, dix-septième jour de ce présent mois de juillet, se faict en la cité de Rheims; dont je n'ai eu point de response, ne ouy oncques puis nouvelles du dict hérault.

« A Dieu vous commande, et soit garde de vous, s'il luy plaist. Et prie Dieu qu'il y meete bonne paix.

« Escript au dict lieu de Rheims, le dix-septième jour de juillet. »

Et au dos y avoit : « Au duc de Bourgogne. »

En celle cité de Rheims, trouva Jehanne, aulcuns de son village, et parmy, son oncle Durand Laxart qui maintesfois l'avoit menée à Vaucouleur, comme l'avez ouy, chez le sire de Beaudricourt, capitaine du dict lieu; et par spécial y vist son père; qui touz estoient venus au dict Rheims pour la voir et considérer; et estoit Jehanne toute aise et heureuse de leur venue, et aussi moult la regardoient-ilz, et l'interrogeoient: « On ne vist oncques » telle chose comme en ton faict! Disent » au pays que tu as pris ton faict à l'arbre » des fées? » Mais non avoit, et leur disoit bien le contraire, Jehanne. — « On » ne lit choses semblables en pas ung » livre, luy faisoit son père. » — Messires » ha ung livre, respondoit-elle, où quel » pas un clerc ne sçait lire, tant parfaict

» soit-il en cléricature. » — « Ne crains-
» tu pas de mourir à la guerre? luy fist un
» aultre. » — « Je ne crains qu'ugne tra-
» hison, reprist-elle. »

Le Livre Huitième.

Cy vous conterons comment se partirent brief de Rheims la cité, le Roy et la Pucelle, et tinrent leur voie droit à Paris, recepvant en leur grâce villes et chasteaux. Comment à eulx accouroient de toutes parts les peuples François, plourant de liesse, criant Nouel! chantant *Te Deum laudamus*; comment ayant pris Sct. Denys en France, délibérèrent les capitaines et chefs de guerre, de faire une vaillance d'armes devant Paris; comment fut contrainte la Pucelle d'y aller, bien que ses voix luy eussent conseillé de rester au dict Sct. Denys; comment ayant conquis le boulevart et la barrière Sct. Honoré, et voyant le couart maintien de ceux de Paris, délibéra Jehanne de les assaillir en leurs forts, et en fut venue à son entente, si on y avoit esté jusqu'au matin et n'eut esté grievement navrée d'un traict tout oultre parmi les jambes. Comment estant brief venue à convalescence, voua la Pucelle, au baron Saint Denys, un blanc harnois entier à un homme d'armes; puis, avecq le Roy se mit au retour pour Gien, dont ilz estoient venus. — Le Livre huitième.

Demourèrent trois jours seulement en la cité de Rheims, le Roy et la Pucelle, et de là tinrent la voie droit à Paris, recepvant en obéissance villes et chasteaux.

De faict, la nouvelle du sacre espandue, les villes se rendoient françoises sans grant assault ou efforts d'armes, et estoient reçus à très grand' joie de toutes les cités;

car moult aimoient le Roy et désiroient sa venue. Devant luy accouroient de toutes parts les peuples françois, plourant de liesse, criant : Nouël ! Nouël ! bien » viègne celluy par qui France sera re- » couvrée. » Chantant *Te Deum laudamus*, versets, respons et dévotes anthiennes, menant merveilleuses festes, et sur tous la Pucelle moult regardant ; par spécial, les pouvres peuples des champs soubs et proche Dampmartin en Gonelle ; car moult aimoit, Jehanne, les pouvres gens des champs, et aussi venoient ilz voulentiers à elle pourcequ'elle ne leur faisoit point de desplaisir, ains les gardoit et supportoit (*soulageoit*) à son pouvoir, leur faisant de grand cueur bien larges aumosnes, car disoit *qu'elle estoit aussi envoyée pour le support du pouvre peuple*

souffreteux; et plouroit la Pucelle, considérant leur manière devers le susdict Dampmartin, là ou elle chevauchoit parmy Mgr. l'arcevesque de Rheims et le comte de Dunois : « En mon Dieu, leur » fist-elle, vez-cy bon peuple et dévost, » et n'en vis jamais ung tel, qui tant se » resjouit de la venue de si noble Roy ; » et plust à Dieu que je fusse si heureuse » que je mourusse en ce pays, quand je » debvrai mourir. » — « Jehanne, luy fit » lors Mgr. l'arcevesque, sçavez-vous quand » vous mourrez et en quel lieu ! » — « Où » il plaira à Dieu, respondit-elle, car ne » suis non plus que vous asseurée du lieu » ni de l'heure ; et maintenant que j'ai » accompli ce que Messires me avoit » commandé, qui estoit *lever le siége d'Or-* » *léans et faire sacrer le gentil Roy;*

» plust (1) à Dieu, mon créateur, que lais-
» sant les armes, je pusse revenir à mes
» père et mère, pour les servir, et garder
» leurs brebis avec ma sœur et mes fresres,
» lesquels se resjouiroient fort de ma ve-
» nue. » Et disant, levoit moult humble-
ment les yeux vers le ciel; et crusrent
mieulx que jamais les dicts seigneurs,
qu'elle fut chose de par Dieu, entendant
sa parolle et voyant la manière d'elle.

Avoit en haine, la saincte Pucelle, les
folles-femmes et fillettes, et ne pouvoit
endurer qu'elles suivissent l'armée, ou
s'approuchassent d'elle. Et ugne foys,

(1) « ... *plust à Dieu mon créateur, etc.* » C'était donc contre son gré qu'elle continuait de *servir le Roy en armes*, car *lever le siége d'Orléans et mener le Roy à Rheims*, c'était là d'après elle toute sa mission; elle ne s'en est jamais attribué d'autre, et celle-là était accomplie.

devers Chasteau-Thierry, ayant veu certaine créature amoureuse d'un homme d'armes, chevalier, montée sur ung cheval de la dicte gent d'armes, elle luy courut suz à tout sa bonne espée; toutesfoys ne l'en voulut frapper, mais doulcement l'admonesta, et charitativement, de ne se plus trouver en la compaignie des gens de guerre; que aultrement, elle luy feroit du despit.

Au dessus dict Chasteau Thierry, requit au Roy, la Pucelle, que ceulx de Dom-Remy, fussent francs et quittes de toutes tailles, aides et subventions, et gracieulsement luy octroya sa requeste, le Roy, ce mandant et ordonnant par expresses parolles en ses lectres patentes, *en faveur de la Pucelle natifve d'icelle paroisse, à sa prière et contemplation, et non d'aultre.* Et

dès lors, portent toujours les registres, pour la paroisse de Dom-Remy : *néant, à cause de la Pucelle;* et de plus fournissoit largement le gentil Roy, aux despenses de l'hostel de Jehanne, de ses harnois et chevaulx, faisant bailler souventes foys pour ce, cinq cents escus d'or touz appareillez.

Quand ceulx des villages près Paris, sçeurent comment le Roy et la Pucelle conquestoient ainsi villes et chasteaulx, ilz laissèrent leurs maisons, scièrent leurs bledz en herbe, apportant leurs biens à la bonne ville. Or, avoient moult grand' paour ceux du dict Paris, car nul seigneur n'y avoit. Mais fusrent brief réconfortés par le cardinal de Vincestre, oncle du duc de Bethfort soy disant régent de France pour le Roy Henry d'Angleterre,

qui vint de delà la mer avecq foison gens d'armes et archiers, soubs couleur de les mener sus une manière de gens errans en la foy, appelés Bohêmes, ez parties d'Allemaigne; mais mentant ses promesses, les mit en besogne contre les François, trez vrais xhrestiens, combien que les dictes gens d'armes eussent esté soubdoyez de l'argent de l'église.

Le vingt-cinquiesme d'aoust, l'avant-garde du Roy se logea en la ville de Sct. Denys en France, et lendemain couroient jusques aux portes de Paris, et n'osoit homme issir (*sortir*) pour vendanger vignes ou verjus, ne aller aux marais rien cueillir, dont tout encherit bientost. Les quarteniers, chascun en son endroit, commencèrent à fortifier la ville, aux portes de boulevards; aux maisons qui estoient

sur les murs affectées, canons; queues pleines de pierres sur les murs; redresser les fossez dehors la ville et dedans.

Cependant délibérèrent les capitaines et chefs de guerre de l'armée du Roy, de faire une escarmouche ou vaillance d'armes devant la bonne ville de Paris, pour veoir et considérer le maintien de ceulx de dedans. Ne vouloit aller à ceste vaillantise, la Pucelle, pourtant que luy avoient dict ses voix de demourer à Sct. Denys; mais fisrent tant seigneurs et gentilz hommes, que à leur requeste elle suivit les gens d'armes ordonnez à celle escarmouche.

S'en vinrent doncq à la Chapelle, ung village au mi chemin de Paris à Sct. Denys.

Lendemain au matin, jour de la natifvité de Nostre Dame, bastirent aux champs

vers la porte Sct. Honoré, et en ung endroit que on dict le marché aux pourceaux, entre celle porte et la grand' butte Sct. Roch ou des Moulins, ils ordonnèrent les batailles; puis sur la dicte butte fisrent asseoir canons pour abundamment jetter dedans la ville.

Estoient à grand' foulle sur les remparts, montés à leur défense, Anglois, Bourguignons et citoyens armés de toutes pièces, et faisoient porter plusieurs estandarts de diverses couleurs, aller, retourner et tournoyer à l'entour des murs par dedans; entre lesquelz il y en avoit ung moult grand à une croix rouge, un aultre de Sct-Georges, un autre de la Trinité, avecq plusieurs bannières malicieusement inventées et pourpensées, chargées d'inscriptions et devises injurieuses au mes-

pris et dédains des loyaulx François qui servoient en armes le vrai Roy et héritier de France.

Avoient amenez les François avec eulx très grand' foison de charriots, charrettes et chevaulx chargés de grants bourrées à trois harts, pour emplir les fossez, et commencèrent d'assaillir entre la porte Sct. Honoré et la porte Sct. Denys et fut l'assault felloneux et cruel, et en assaillant disoient les François moult de villaines parolles à ces maulvais renégats françois de Paris.

Aulcuns seigneurs ayant intention d'approucher de plus près, par spécial la Pucelle et le comte de Sainct Vallier, dalphinois, tant fisrent-ilz eux et leurs gens, qu'ilz misrent le feu au boulevart et à la barrière Sct. Honoré. Riens n'y valut

l'aspre et dure défense de ces Anglois et faulx François, et retraire leur convint par celle porte et rentrer en Paris, parquoy fusrent conquis la barrière, et le boullevart; là gaigna la Pucelle et prist son espée à un homme d'armes, chevalier, de la maison de Angleterre.

Ce temps pendant eurent imaginacion le duc d'Alençon et aultres capitaines que les Anglois sailliroient de la porte Sct. Denys pour courir et frapper sur ces François; pour ce, s'embuschèrent-ils derrière la butte ou montagne Sct. Roch, car plus près ne se pouvoient bonnement mectre pour doubte des coups de canons, coulevrines et veuglaires qui venoient de la ville, sans cesser (car ceulx de Paris avoient de grands canons qui gectoient de la porte Sct. Denys jusques par delà Sct.

Ladre largement); mais n'osèrent oncques saillir de leurs remparts.

Voyant la Pucelle, leur couart maintien, délibéra de les requérir en leurs forts; n'estoit pas bien informée de la grand' eau qui estoit au fossez, et toutes foys y en avoit d'aulcuns qui bien le sçavoient, lesquels, selon ce qu'on peut considérer et conjecturer, eussent bien voulu par envie qu'il en fut meschu (*mesarrivé*) à icelle. Vint doncq à grand' puissance de gens d'armes, la Pucelle; avec elle, le mareschal de Rais et aultres seigneurs, qui tous par belle ordonnance se misrent à pied, et portant fagots et longues bourrées, descendisrent ez premiers fossez auxquels n'y avoit point d'eau. Eulx y estant encores, monta la Pucelle sur la creste de l'arrière fossez, et y mit sa lance en divers lieux,

tastant et essayant quelle parfondeur il y avoit d'eau et de bouc, en quoy faisant fut grand' espace, pendant lequel, de part et d'aultre, se ruoient plus fort et horriblement bombardes et canons. Plus espaisses que grêle voloient aussi dars et sajettes, et ne voyoit on en l'air qu'empennons de flesches, dont fut la Pucelle très griefvement navrée et douloureusement, d'ung traict tout oultre parmi les jambes. L'esquier qui portoit son estandart, ugne des droites gens d'armes, qui mieulx valoit que quarante des plus durs compaignons, ha, près d'elle, le pied percé d'un vireton; pour entendre à l'oster, il lève sa visière et un aultre traict le seigne entre les yeux et le navre à mort. Ce non obstant, ne s'en voulut partir de là, la Pucelle, et criant à ceulx de Paris: « Rendez la ville

» au Roy de France! » faisoit jetter à très grand' diligence, huis, bois et fagots au fossez pour l'emplir et passer jusqu'aux murs. Mais pour la grand' douleur et le grant sang qu'elle perdoit, force luy fut de descendre celluy dos d'asne, et tant fusrent aussi ses gens bersés de canons et aultres traicts, que se retirer leur convint, et eulx en aller. Toutes foys, demoura tout le jour ez fossez, la Pucelle, et ne s'en vouloit retourner ne retraire en aulcune manière pour prière qu'on luy fit. Par plusieurs foys l'allèrent quérir les capitaines, luy remonstrant qu'elle debvoit laisser celle entreprise. Riens n'y valut, jusques à tant que vers l'unzième heure de nuict, le duc d'Alençon l'allast querir et ramenast luy mesme ou village de la Chapelle; là où fut moult louée la Pucelle du bon

vouloir et hardy courage qu'elle avoit monstré en voulant assaillir si forte cité, et tant bien garnie de gens et d'artillerie; et certes, aulcuns disrent depuis que si les choses se fussent bien conduictes et qu'ils y eussent esté jusqu'au matin, elle en fut venue à son vouloir, la Pucelle.

Vint brief à convalescence, et, ainsi qu'il est d'usage parmy les gens de guerre, voua au baron sainct Denys ung blanc harnois entier à un homme d'armes, avec l'espée qu'elle avoit gaignée devant Paris, dont les anneletz, boucles et garnitures estoient d'or.

Ce temps environ, au dict lieu de Sct. Denys en France, trouva un jour en sa voie, Jehanne, gens d'armes et fillettes qui là menoient vie dissolue. Tirant sa bonne espée de par Scte. Katherine, tant

frappa du plat d'icelle et si roidement sur fillettes et galants, qu'elle en despesça la dicte espée ; fut baillée à des ouvriers pour la refondre, mais ne la purent oncques rassembler, dont fut bien marrie la Pucelle, et mesme le Roy, luy disant qu'elle debvoit avoir pris un bon baston et frapper dessus, sans abandonner ainsi sa bonne espée qui luy étoit venue divinement.

Or ceulx de Paris plus que par avant se reconfermèrent les uns les aultres, promectant que de toute leur puissance et povoir ilz résisteroient contre icellui Roy Charles qui les vouloit comme du tout destruire (ce disoient-ilz, car moult le doubtoient et craignoient comme ceulx qui grandement se sentoient forfaitz par devers luy pour le avoir débouté de sa dicte bonne ville et avoir meurdri et traîtreuse-

ment mis à mort plusieurs de ses féables serviteurs.)

Voyant le dict Roy la manière des dicts Parisiens, qui ne monstroient aulcun semblant d'eulx vouloir réduire, comme aussi qu'il n'avoit deniers de quoy entretenir son ost, il se mit au retour, mectant garnison ez places fortes et faisant son lieutenant le comte de Clermont. A tout, foison gens d'armes et artillerie se partit de Sct. Denys en France, ung douzième jour de septembre mil quatre cent et vingt-neuf, avecq ly la Pucelle et les seigneurs à grant arroy et poisant; puis alla au giste à Lagny sur Marnes et au derrain à Gien, dont il estoit venu à la requeste et moult tendre poursuite de ceste Pucelle, qui luy disoit toujours qu'*il tirast avant et ne s'endormist sur ses besognes.*

Le Livre Neuvième.

Comment après son retour à Gien, eut charge la Pucelle de prendre sur les Anglois la forte place de Sct. Pierre-le-Moustier et fut celle prise du tout merveilleuse et miraculeuse. Comment pris d'assault le dict Sct. Pierre, s'en va Jehanne délivrer du siége des dits Anglois, la ville de Melun, qui son secours requeroit moult affectueusement. Comment en la sepmaine de Pasques estant la Pucelle sur les fossez du chastel de Melun, luy fut révélé par ses sœurs du Paradis saincte Katherine et saincte Marguerite, qu'elle seroit prise avant que fut la Sct. Jehan.— Parole encores d'ung enfançon qui eut vie à la prière de Jehanne, à Laigni sur Marnes ; de la prise de Francket d'Arras, ung capitaine, hardi homme moult fellonneux et périlleux robeur, qui de par le roy d'Angleterre gastoit le royaulme de France. Puis en la fin, comment ayant sçeu la Pucelle que le duc de Bourgogne monstroit intencion d'assiéger la bonne ville de Compiègne, elle s'en part brief pour le combactre, et comment en ugne issue où fusrent ses armes plus fières et merveilleuses que oncques mais, par la trahison et maltalent du capitaine du dict Compiègne, elle fut prise et désarmée de vive force, sans vouloir à homme qui vive bailler sa foy. — Le Livre neufvième.

A Gien vint trouver le Roy, madame la Royne, une très vaillant' dame, et ensemble allèrent à Bourges. Advertie de sa venue, la voulut prévenir Jehanne, et luy alla faire sa révérence.

En celle cité de Bourges se tint un espace la Pucelle, et eut son logis ordonné chez une dame de la compaignie de la

Le Livre Neufvième.

Demoura trois sepmaines en l'hostel de la dame Marguerite de la Touroulde, où elle mangeoit et se couchoit avecq elle. Aulcunesfoys, la nuict se levoit, la Pucelle, et créant n'estre pas ouïe, faisoit prières à Dieu, pour le Roy et le sainct royaulme de France. Se confessoit, communioit, et tousjours plus voulentiers alloit aux mastines, et un jour que les enffans des pouvres gens communioient la fois première, fut toute heureuse d'y aller quant et eulx, et de vray, estoit tant simple comme pétiot. Et quand le prebstre levoit à la messe le corps de Jhesus-Christ, tousjours l'adoroit Jehanne, à grand'abundance de larmes.

En celle cité de Bourges, demanda aussi à son Roy, la saincte Pucelle, qu'il luy pleust fonder chapelles, faire chan-

ter messes et oroisons dire par tout son royaulme, pour l'ame des loyaulx François morts en ceste guerre, et pour les délivrer de la tribulation d'enfer.

Souventesfoys dévisoit Jehanne avecq la dicte Dame de la compaignie de la Royne, Marguerite de la Touroulde et aultres gentilz femmes. Luy disoient d'aulcunes, qu'elle ne doubtoit point d'aller à l'assault, pourceque sçavoit bien qu'elle ne seroit pas bleciée; mais non estoit, et leur disoit bien la Pucelle, qu'elle n'en avoit pas plus d'assurance que les aultres gens d'armes. Leur contoit aussi comment en son véage à Chastel Chinon, ceulx qui la menoient crusrent de prime face qu'elle fut desvoyée de sa santé et démenée de quelque humeur mélankolique; comment fut interrogiée à Poictiers par grands

clercs bien lectrés et enlangagés en françois et en latin, et qu'elle leur respondoit: *Y a ez livres de Messires plus que ez vostres*. Et d'aultres foys: *Messires a ung livre où quelpas un clerc ne sait lire, tant parfaict soit-il en cléricature.*

En l'hostel venoient encores les bonnes femmes de la ville, requérant la voir, portant croix, patenostres et aultres marques, à fin qu'elle les touchast, donc estoit la Pucelle bien despite en elle mesme; puis s'en gaboit, disant à son hostesse, soy soubriant: « Touchez les vous mesme, » car ilz seront aussi bons de vostre tou- » cher que du mien. »

Y avoit lors en la cité de Tours une femme nommée Katherine de la Roschelle, qui estoit réputée grand' saincte, faisoit au Roy Charles promesses bien

apparentes et colorées, et avoit pour beau père (*confesseur*) cil grand prescheur fresre Richart qui devers Troyes s'advançoit cauteleux à l'encontre de la Pucelle, faisant signes de croix et jectant eau beniste. Or, ceste Katherine dist ugne foys à Jehanne-la-Pucelle, qu'il venoit à elle la nuict une dame blanche vestue de draps d'or, qui luy disoit qu'elle allast par les bonnes villes, et que le Roy luy baillast des héraults et trompectes pour faire crier : « Quiconque aroit or ou argent ou trésor mucié (*caché*) qu'il l'apportast tantost, et que ceux qui ne le feroient et qui en aroient de muciés, qu'elle les cognoistroit bien et sçauroit trouver les dicts trésors, et que seroit pour payer les gens d'armes d'icelle Jehanne. » Luy respondit la Pucelle, qu'elle *retournast à son mari,*

faire son mesnaige et nourrir ses enffans. Toutesfoys demanda à la dicte Katherine se celle dame dont elle se disoit visitée, venoit toutes les nuicts, et pour ce coucheroit avecq elle. S'y accordant la Katherine, y coucha la Pucelle et veilla jusques à my-nuict, et ne vist riens et puis s'endormit. Et quant vint au matin, demanda s'elle estoit point venue. Luy respondit qu'elle estoit venue, et qu'alors dormoit et ne l'avoit pu esveiller. Luy demanda encores s'elle viendroit point à lendemain, et luy respondit que ouil. Pourquoy dormit de jour, la Pucelle, à celle fin qu'elle pust veiller la nuict. Et se coucha avec la Katherine, et veilla toute la nuict celle fois, mais ne vist riens, combien que souvent luy dist : « Vendra elle » point ? » Et la Katherine luy respondoit :

« Ouil tantost. » Mais ne parust oncques, quoiqu'elle dist. Et pour en mieulx sçavoir la certaineté, ce dict, Jehanne, à ses sœurs de paradis Scte. Katherine et Scte. Marguerite, qui la asseurèrent que du faict de celle Katherine n'estoit que folie et néant. Et escripvit à son Roy, la Pucelle, qu'elle luy diroit qu'il en debvroit faire; et quant vint à luy, le asseura que c'estoit folie et néant du faict de la dicte Katherine. Toutesfoys, fresre Richart vouloit qu'on la mict en œuvre, et en ont esté très mal d'elle, les dits Richard et Katherine.

Certain espace après le retour du Roy, ung mois environ, fut advisé par son conseil qu'il seroit très opportun recouvrer la forte place de Sainct-Pierre-le-Moustier que tenoient les

Anglois, et eust ceste charge la Pucelle.

Ayant fait à Bourges sa cueillette et assemblée de bons compaignons, alla mectre le siége devant le dict Sainct-Pierre, avecq assez grand' quantité de gens d'armes dont estoit le capitaine Mgr. d'Albret. Après que la Pucelle et ses dictes gens eusrent par aulcun temps tenu le siége, délibéré fut d'assaillir la place, et de la prendre fisrent leurs effortz; mais ne la pouvoient-ils pas avoir à leur aise, car faisoit celluy propre jour malement laid, froid et pluvieux; obstant d'aultre part, la grand' force de la cité, l'aspre et désespérée résistance de ceulx de dedans, et leur grant nombre; tant, qu'en fin fusrent les François contraints d'eulx retraire pour les causes dessus dictes.

A celle heure, le sire d'Aulon, gouver-

neur de la Pucelle, estant navré d'un traict parmi le talon, tellement que sans potences (*béquilles*) ne pouvoit se tenir ne aller, perceut que Jehanne estoit restée devant le dict Sainct-Pierre, très petitement accompaignée. Doubtant que inconvénient ne s'ensuivit, il monte une fleur de coursier, tire vers elle incontinent, et luy demande qu'elle fait là seulette. Dont point ne s'esbahit la Pucelle, et ostant le heaume de sa teste, luy va respondre *qu'elle n'est pas seule, et que encores avoit-elle bien cinquante mille hommes en sa compaignie, et que de là ne partiroit que la ville ne fut prise.* Or, à cette heure, quelque chose qu'elle dist, n'avoit pas avecq elle plus de quatre ou cinq compaignons, et ce sçavoit bien certainement cil discret chevalier et authentique et plusieurs aul-

tres qui pareillement la visrent et l'ont juré par leur serment (1). Pourquoy luy dist de rechef son gouverneur qu'elle se partist et retirast comme les aultres. Luy respondit la Pucelle de faire apporter cloies et fagots pour faire le pont sur les fossés, et s'escria hault et clair que tous l'ouïrent : « Aux fagots et aux cloies, tout le monde, » afin de faire le pont ! » Incontinent fut faict, et la ville emblée de prime assault ; dont fut tout esbahi le sire d'Aulon son gouverneur, disant que c'estoit le plus merveilleux faict d'armes que on eust veu ; et luy sembloit plus faict divin et miraculeux que aultrement, et qu'il estoit impossible à pucelle si jeunette faire telles œuvres, sans le vouloir et conduite de nostre Seigneur.

(1) Au procès de révision.

Les compaignons et soudarts voulurent de prime abord faire violence à une esglise; mais hardiement le desfendit la Pucelle, commandant sur la hart, que nul si hardy, forcist riens en l'esglise de Dieu.

Pris d'assault le dict sainct Pierre, la Pucelle et le commandeur fresre Nicole de Giresme (ung chevalier de Rhodes qui avoit esté oultre mer en Hierusalem, contre les payens et Sarasins) allèrent porter secours à ceulx de Melun, qui en toute haste et instance le réclamoient; et après avoir au loing chassé les Anglois, ils tinrent brief la ville et le chastel.

Là, en la sepmaine de pasques, estant Jehanne sur les fossés de ceste cité de Mélun, luy fut dict par ses voix, à sçavoir Scte. Katherine et Scte. Marguerite,

qu'elle seroit prise avant que fut la sainct Jehan. Qu'ainsi falloit qu'il fut faict, et qu'elle ne s'esbahit, mais prit tout en gré et que Dieu luy aideroit.

Depuis, luy disrent encores les sainctes par plusieurs foys et comme tous les jours, qu'elle seroit prise; les requeroit la Pucelle, que lorsqu'elle seroit prise, elle mourust tantost sans long travail de prison; luy disrent les voix, qu'elle prist tout en gré, qu'ainsi le falloit faire; mais ne luy disrent point l'heure; et havoit plusieurs fois demandé sçavoir l'heure; mais ilz ne luy voulurent pas dire; et si elle l'eut sceu, elle n'y fut pas allé, ou pas voulentiers; toutesfois, ce disoit-elle, elle eut faict leur commandement en la fin, quelque chose qui luy dust estre venue.

Pour ceste prise qu'elle doubtoit plus

que mourir, n'appensa point Jehanne de retourner à ses père et mère, laissant les armes, pour soy soubstraire à celle atroce et sanglante nacion d'Anglois; mais d'un grand cuœur se soubmit au commandement de ses voix qui luy disoient qu'ainsi falloit qu'il fut fait. Seulement, depuis qu'elle eut révélation à Mélun, qu'elle seroit prise, elle se rapporta le plus, du faict de la guerre, à la volunté des capitaines; mais, pour ne déconforter les compaignons, ne dit à nul celle révélation.

Luy disoit un jour la susdesclarée Katherine de la Rochelle, qu'elle vouloit aller vers le duc de Bourgoigne, pour luy faire faire bonne paix ou Roy. « Il m'est advis, luy fist la Pucelle, qu'on n'y trou- » vera point de paix, fors au bout de la

» lance. » S'en partit donc du chastel de Mélun, pour donner aide et secours aux bonnes villes de l'Isle de France, qui s'estoient rendues françoises, et s'en vint à Laigny sur Marnes.

Advint au dict Laigny, que un enfançon fut porté à l'esglise de Nostre Dame; y avoit trois jours qu'il n'y estoit apparu vie; estoit noir comme poix, et les pucelles de la ville prioient pour ly, devant l'imaige Nostre Dame. Fut Jehanne requise, qu'elle y vousist aller prier Dieu et la très doulce vierge Marie, qu'il luy plust luy donner vie. Y alla, pria avecq les aultres, la Pucelle, et commençoit à peine que la couleur commença à luy revenir et luy apparut vie, criant trois fois; et fut baptisé, puis tantost mourut, et fut inhumé en terre sainte. Ne fut bruit dans

Laigny-sur-Marnes, que de l'enfançon qui avoit eu vie, à la priesre de Jehanne. Mais disoit seulement Jehanne qu'elle es-estoit avecq les aultres pucelles, devant l'imaige Nostre-Dame, à faire sa prière.

Sur ce, luy vinrent nouvelles que Francket d'Arras, un moult périlleux robeur et felloneux capitaine, bien accompaigné d'Anglois et Bourguignons, toutes bonnes armures de fer, battoit les champs entour la ville; moult méfaisant aux hommes et aux femmes, et de par le roy d'Angleterre, gatant le royaulme de France. Luy courust sus, la Pucelle, pour le combactre où qu'elle le pust trouver, et l'assaillit moult roidement luy et ses Anglois. Fièrement la recueillit le dict Francket, et fusrent par deux fois contraints d'eulx retrahir, les gens de la Pucelle; mais les ramena

vertueusement à l'assault, tant qu'en fin, fut rué jus et pris le Francket, et ses Anglois destruits.

S'en revint à Laigny, la Pucelle, avecq son homme, et avoit intention de se faire délivrer pour le dict robeur et oultrageux capitaine, un prisonnier du party du Roy Charles, que elle disoit le seigneur de l'Ours. Mais le bailly de Senlis réclamoit le Francket pour crimes et trahisons, la asseurant qu'elle vouloit faire grant tort à la justice de le délivrer. Ayant lors appris la Pucelle, que le dict seigneur de l'Ours estoit péri : « Puisque mon homme est » mort que je voulois avoir, fist-elle, faic- » tes d'icelluy ce que debvrez faire par » justice. » Et se confessant, cil Francket, larron, traictre et meurdrier, il fut justicié et mis à destruction.

Ce temps pendant, Mgr. le duc de Bourgogne, accompaigné de Jehan de Luxembourg, des comtes de Suffort (1) et d'Arundel, s'en vint devant Compiègne en intencion d'y mectre le siége, et là faisoit assortir engins pour la ville abbattre et confondre.

Au premier bruit qui s'en émeust, en toute haste se part de Laigni, la Pucelle, pour les combactre et lever les siéges, et entra en la cité de Compiègne à heure secreste du matin sans ce que les ennemis le sçeussent guières, comme je pense. En fusrent les bonnes gens de Compiègne, moult resjoys et réconfortés, car la tenoient tous, pour chose de par Dieu; et voulant les capitaines mectre à proufit la bonne voulenté et intention des bourgeois, ils ap-

(1) *Suffort*, Suffolk.

poinctèrent de faire une issue cestui propre jour.

Estoit la Pucelle moult noeblement et richement montée sur double coursier hardi compaignon, portant ugne bonne espée de guerre pour donner bonnes buffes et bons torchons, laquelle elle avoit conquise et gaignée à Laigni sur Marnes à cil périlleux et oultrageux capitaine Francket; estoit en oultre armée de toutes pièces et vestue sur son harnois d'une hanque(1) de velours vermeil (*rouge*) brodée d'or et d'argent.

A coup saillirent de la cité; l'avant-garde bourguignonne resveillée, esbahie, cria esfroyemment : A l'arme! Brief aussi saillirent de leur logiz, Anglois et Bour-

(1) *Hanque*, *hucque*, sorte de robe, de manteau en forme de dalmatique.

guignons à grand' foulle, s'ordonnant en batailles dans la prée. Oncques ne s'abandonna, la Pucelle, de plus fier courage et vaillante façon. Par deux foys reboutta dans leurs parcs, Anglois, Bourguignons et aultres; les envahit une troisième fois, et les mena encores jusques à my le chemin; mais voyant les François que gents d'armes alloient croissant de toutes parts aux ennemis, retraire leur convint.

Marchoit sur la queue de ses gents, la Pucelle, pour les garder des gents d'armes, et faisoit sans cesse volte face, quant Anglois à grants flots et efforts se ruèrent sur elle pour luy couper les chemins. Estonnés de l'envahie, les compaignons se jectent en desarroy vers la barrière du plus prouchain boulevart, voire mesme en la rivière qui court joignant les murs. Se ven-

dit moult chier la Pucelle, et se démenant moult vertueusement, arriva en la fin à la barrière, mais la trouva serrée. Lors prit son adresse à travers champs devers Pycardie. Mais un harcher Picard, la tirant par sa hanque, la fit cheoir de son coursier, et là fut prise et désarmée de vive force, sans vouloir oncques bailler sa foy.

En fusrent les François dolens, mérencolieux, et courrouciez très fort; et par contre, Anglois, Bourguignons et aultres, esbaudis et triumphans, plus que de la prise de cinq cents hommes d'armes, car la doubtoient plus seulette, que tout l'ost de France.

S'assemblèrent doncq Anglois, Picards, et ceux des aultres logis en très grand nombre, menant grant bruit, grands cris, et

resbaudissements pour celle prise, et mesme l'alla voir le duc de Bourgogne et luy parla aulcunes parolles, après lesquelles se retrahit et toutes gens, chascun en leur logis, pour celle nuit, et demoura Jehanne en la garde et gouvernement de Mgr. Jehan de Luxembourg.

Les faulx et renégats François des villes de France restées angloises, fusrent aussi moult resjoys de celle prise, et par special ceux de la bonne ville de Paris, qui en fisrent feux de joye, et à grand' feste et solennité chantèrent *Te Deum* en la grand' église Nostre Dame. Et pour ceste barrière serrée, disrent aulcuns et supposèrent non par imagination, ce semble, qu'il y avoit trahison, et les aultres disrent que non avoit; quoy qu'il y eut, fut lors rappelée par plusieurs la parolle de la Pucelle, à

cestui qui luy demandoit devers Rheims au sacre du Roy Charles, *s'elle craignoit pas de mourir à la guerre.* « Je ne crains » qu'ugne trahison », fist-elle. Car luy attribuoit tous les faicts d'armes, la commune renommée, et ce sçavoit bien, Jehanne, que aulcuns des capitaines en avoient conçu haine et maltalent.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

LÉGENDE

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

TOME II.

On trouve, du même auteur, et chez le même libraire :

LE DÉMON DE SOCRATE.

UN VOL. IN-8° AVEC GRAVURE.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
Rue Palatine, n. 5.

C'EST

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

Dieu aide au sainct royaulme de France

LÉGENDE DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

GUYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

18, PLACE DU LOUVRE.

1833.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
488564
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1911 L

LÉGENDE

DE

JEHANNE-LA-PUCELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

LE PROCÈS.

Prison de Jehanne.

LE LIVRE PREMIER.

Aulcuns jours après sa prise, fut envoyée Jehanne, à tout foison gens d'armes, à Beau-Lieu, ung Chastel de Mgr. Jehan de Luxembourg, en la garde et gouvernement duquel elle avoit esté mise, comme dit est.

Or, ne fut oncques prisonnière en lieu, Jehanne, qu'elle ne se échappast voulentiers, et comme elle estoit subtile de taille,

elle se cuida évader d'icelui chastel, entre deux pièces de bois, et faisoit estat de renfermer ses gardes dedans la tour, n'eut esté le portier qui l'advisa et la recouvra; et dit lors la Pucelle que *apparence, il ne plaisoit pas à Dieu qu'elle échappast pour celle fois, et qu'il falloit qu'elle vist le roy des Anglechs, comme ses voix luy avoient dit.*

La fist transférer, cil Jehan de Luxembourg, en la tour de Beau-Revoir, ung aultre sien chastel en Pycardie, lez Cambray. Là estoient la dame de Beau-Revoir, sa femme, et sa sœur, la damoiselle de Luxembourg, qui moult affectueusement recueillirent la pouvre prisonnière; et sachant les dictes dames que les Anglechs convoitoient moult la perdition d'icelle, elles luy offrirent habit de femme, ou drap

à le faire, et luy requisrent qu'elle le portast. Mais leur répondit Jehanne : « Je n'en » ai pas le congié de Messires, et il n'est » pas encore temps. » Et disoit depuis que si elle l'eust deu faire, elle l'eust plus tost fait à la requeste de ces deux dames, que d'aultres dames qui soient en France, excepté sa Royne.

Requisrent aussi lés dictes dames, à leur seigneur de Luxembourg, qu'elle ne fust point livrée aux Anglechs ; mais sçavoit la pouvre Pucelle qu'elle estoit vendue aux dicts ennemis, et eust eu plus cher mourir, que d'estre en la main des Anglois ses adversaires.

Estoit aussi moult travaillée, Jehanne, de la grant nécessité où elle sçavoit ceulx de Compiègne, et prioit tousjours pour eulx avecq ses sœurs de Paradis,

saincte Katherine et saincte Marguerite.

Sur ce, elle entend dire d'un quidam en sa prison, que les habitans de ceste bonne ville, tous, jusques à l'aage de sept ans, doibvent estre mis à feu et à sanc : « Comme ! » faisoit-elle à saincte Katherine ; « comme ! lairra Dieu mourir ces » bonnes gens de Compiègne, qui ont es- » té et sont si loyaulx à leur seigneur? Je » aimerois mieulx mourir que vivre, après » une telle destruction de bonnes gens. » Mais saincte Katherine luy enjoignoit presque tous les jours, qu'elle ne saillist point du donjeon, et que Dieu luy aideroit, et mesme à ceulx de Compiègne. « Puisque Dieu aidera à ceulx de Com- » piègne, je veuil y estre, » luy faisoit la Pucelle ; et saincte Katherine luy respondit : « Sans faulte, il faut que prenez en

» gré, et ne serez point délivre, tant que » ayez veu le Roy des Anglechs. » — « Vraiement, je ne le voulsisse point » veoir, luy repartit la Pucelle; je ai- » masse mieulx mourir que d'estre mise » en la main des Anglechs. »

Quant elle sçeut que les Anglois la venoient quérir, elle en fust tant mérencolieuse et courrouciée qu'elle ne se pust tenir, et se signant et commandant à Dieu et à nostre Dame, saillit de celle tour, cuidant par le moyen de ce sault évader qu'elle ne fust livrée aux dicts Anglois. Voyant les sainctes sa nécessité et qu'elle ne s'en pouvoit ni sçavoit tenir, elles luy secoururent sa vie et la gardèrent de tuer. Mais, tant fust grevée pour ce sault, la Pucelle, qu'elle en perdist la parolle et que aulcuns Bourguignons qui là courus-

rent, disoient quelle estoit morte. Tantost que l'entendement luy fust revenu, la voix saincte Katherine luy dit *qu'elle se confessast et requist merci à Dieu de ce qu'elle avoit sailli, et que sans faulte ceux de Compiègne aroient secours.*

Fust deux ou trois jours qu'elle ne vouloit mangier, et aussi pour ce sault, fut grevée tant qu'elle ne povoit boire ne mangier; mais fust reconfortée de saincte Katherine qui luy dit *qu'elle eust bon couraige, qu'elle gariroit, et que sans faulte ceulx de Compiègne aroient secours dedans* (1) *la sainct Martin d'hiver.* Adonc

(1) « ... *dedans la Sainct Martin d'hyver.* » (11 novembre 1430.) Jeanne disait ceci le *merquedi quatorzième jour de mars de l'an* 1430 (V. S.); Compiègne fut secourue par le comte de Vendosme, le sire de Boussac maréchal de Saincte Sévère, et Poton de Sainctes Trailles (Xaintrailles) « *le mardy devant le jour de la Tous*

se prist à revenir et commença à mangier et fust tantost garie.

Petit de temps après, fust menée à Rouen, où estoit le Roy des Anglois et son conseil, et fust mise dans la grosse tour du chasteau là où elle fut moult destroitement enfermée en une cage de fer, destenue et liée par col, pieds et mains, et ce jusques au commencement de son proucès, c'est à sçavoir deux mois durant. Car, luy intentèrent proucès les An-

« *Saincts* 1430, *ja soit que j'y estois présent* », dit Monstrelet en sa chronique, ch. XCVI, pages 316 et 294 (t. IX, Collection de Buchon.) Le siége fut levé le jeudi suivant. « *Si se deslogèrent aux vespres* (Anglois et « Bourguignons) *et s'en allèrent par nuict en assez* « *méchant arroy et petite ordonnance.* » (Ib., pages 326 et 327.)

Ainsi l'infortunée Jeanne d'Arc ne vit pas l'événement qu'elle avait prédit six mois à l'avance, puisqu'elle mourut le 30 mai de la même année.

glois ses mortelz ennemis, par appétit de vengeance perverse, pour la trémeur et l'espovante qu'ils avoient d'elle, comme aussi dans l'intention d'infamer le roy de France où quel elle servoit.

Depuis son proucès, et pendant le jour, estoit la Pucelle enferrée par les pieds dans des ceps de fer, lesquels tenoient à un gros bois par une chaîne de fer que l'on fermoit à une serrure clouée au dict bois; et de nuict, elle estoit couchée ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaînes, et attachée moult estroitement par le milieu du corps, d'une chaîne traversante par les pieds de son lict, tenant encores à une grosse pièce de bois et fermant à clef, parquoy ne pouvoit mouvoir de la place; et estoit en garde entre les mains de cinq misérables houssepail-

liers Anglois, dont en demouroit de nuict trois en la chambre, et deux à l'huis ; lesquels houssepailliers ayant soif de sa mort, l'esveilloient la nuict souventes fois, luy disant que l'heure estoit venue et que on alloit l'ardoir ; puis l'injurioient et mal traitoient oultrageusement, en eulx mocquant d'elle sans cesser, dont elle les reprenoit, leur disant que *ce n'estoit pas bien faict à eulx.*

En la fin délivra, le Roy des Anglois, lectres patens, pour appeler en jugement la Pucelle. « Et pour ce que, disoit-il, de charmes, illusions, arts diaboliques et aultres crimes de lèze majesté divine, elle a esté de plusieurs réputée suspecte, avons esté requis très instamment par révérend père en Dieu nostre amé et féal conseiller l'évesque de Beauvois, juge ec-

clésiastique et ordinaire de la dicte Jehanne pour ce qu'elle a esté prinse et appréhendée ez termes et limites de son diocèse ; et pareillement exhorté de par nostre chière et très saincte fille l'université de Paris, que icelle Jehanne veuillons faire rendre et délivrer au dict révérend père en Dieu, pour la interroger et examiner sur les dicts cas.» Ce à quoy concluent les dictes lectres soubs réserve expresse de reprendre la Pucelle, se elle n'est pas convaincue ou atteinte des cas sus énoncés.

En la première session ou instance, l'évesque allégué ci-dessus, que on disoit Pierre Cauchon (lequel, fils d'un vigneron d'entour Rheims, estoit devenu évesque comte de Beauvois et par ainsi l'ung de douze Pers de France), cil évesque, vous dis-je requist et demanda le conseil

des adsesseurs qu'il s'estoit adjoint de leur gré ou non, à sçavoir : Ce qu'il estoit plus convenable, de garder et détenir la Pucelle aux prisons ecclésiastiques ou aux prisons séculières; sur quoy il fut délibéré qu'il estoit plus séant de la garder aux prisons de cour d'église, veu la matière du procès. Mais l'évesque respondit qu'il n'en feroit pas cela, de paour de desplaire aux Anglois, et permist ainsi, depuis le commencement du procès jusques à sa consummation, la paouvre Jehanne estre destenue aux prisons séculières, entre les mains de ses ennemis mortelz, qui la molestoient et traictoient trez cruellement, comme dit est.

En la session suivante, l'évesque dessus dict déclaira aux adsesseurs qu'il avoit ordonné informations sur le faict et con-

versation de la Pucelle, et il en fit déduction telle quelle. Celles inquisitions n'estant trouvées suffisantes, il fut délibéré d'en faire d'aultres. Mais estt icelles proupices et favorables à la Pucelle, l'évesque n'en fit oultre mention davantage.

Et d'où il appert que la dicte information estoit favorable à la Pucelle, je le vous dirai :

Au temps que on commençoit le procès vint à Rouen certain notable homme tabellion du lieu d'Andelot ez parties de Lorraine, qui se appeloit Nicolas Bailly. Cil Nicolas estoit venu en celle cité de Rouen parce qu'il avoit esté commis à faire informations, au pays de la naissance de Jehanne, sur les mœurs, nourriture et conversation d'icelle, lesquelles

il avoit faites et apportées à Mgr. l'évesque de Beauvois, cuidant avoir satisfaction de ses peines et despens. Mais luy dit celluy seigneur qu'il estoit un faux Armignac, et maulvais, et qu'il n'avoit pas faict son devoir en ce qui luy avoit esté enjoint; et de cela se plaignoit le tabellion, qui, comme il disoit, ne pouvoit obtenir d'estre payé de son salaire, pour ce qu'il ne sembloit pas au dict seigneur évesque, que celles informations pussent luy servir; affermant en oultre, le tabellion, qu'il n'avoit rien trouvé en la dicte Jehanne qu'il n'eut voulu trouver en sa sœur propre, quoiqu'il eut fait celles inquisitions dans cinq ou six paroisses prouchaines et à l'entour du lieu de Dom-Remy, et aussi dans le dict village.

Or, pour suppléer à l'insuffisance des

dictes inquisitions, usa cestui bon seigneur de Beauvois, de telle voie exquise et dampnée.

Maistre Nicolas l'Oyseleur, ung sien familier, extrême et partial des Anglois, feignit d'estre des parties de Lorraine dont estoit la Pucelle, de l'obéissance du Roy de France, et pris de guerre par les dicts Anglois. Il entroit de nuict en la prison en habit dissimulé, et par ce moyen trouva manière d'avoir actes, parlements et familiarité avecq elle, luy disant des nouvelles du pays et de la guerre à elle plaisantes, et sur ce qu'elle luy confessoit ou disoit en secret, préparoit les interrogatoires que on debvoit luy faire, et davantage, insinuoit à celle pouvre Jehanne des responses à elle nuisibles ou moult doubtables; et communément n'estoit point

menée au tribunal, que le dict l'Oyseleur ne l'eust par avant entretenue; car, depuis le commencement de tel procès prétendu jusques en la fin, la simple Pucelle eut toute créance en cestui faulx et traistre l'Oyseleur.

Quant Jehanne estoit produite devant ses juges, Mgr. de Beauvois ou aulcun aultre en son lieu, premièrement l'interrogioit; devant qu'elle eust donné response à l'ung, un aultre des adsesseurs muant de proupos, luy interjectoit aultre question; pourquoy elle estoit souvent précipitée et troublée en ses responses, et aulcunes fois leur disoit : «Beaux pères, faictes l'ung après l'aultre!» Les requérant et suppliant de n'avoir à respondre qu'à ung ou deux à la fois.

Souventes foys, à celle pouvre Jehanne

qui à grant' peine sçavoit *Pater* et *Ave*, ils proposoient interrogatoires trop fort subtilz et cauteleux, voire impertinens; tellement que les grands clercs et gens bien lectrés qui estoient là présens, se fussent trouvés bien empeschés d'y respondre, dont murmuroient plusieurs des adsesseurs, d'autant que presque chascun jour ilz l'interrogioient ou matin, trois ou quatre heures sans intermission, et colligeoient aulcunesfois certaines difficiles interrogations, pour aprez midy la travailler encores deux ou trois heures durant.

Toutesfois n'eut oncques de conseil celle simple et pouvre femme, pour respondre à tant de maistres et docteurs, et par special en grant matière, à sçavoir: les révélations; fors, que le sus dict traistre l'Oyseleur fust ung jour notoirement et

publicquement ordonné à la conseiller. Et si, quoique simple et jeune fille, elle estoit bien avisée, et se gouvernoit katholiquement et merveilleusement en ses responses; adventure, le docteur qui l'interrogioit n'eust pas mieulx respondu, voire le plus prudent et habille; et disoient aulcuns des dicts maistres à elle contraires, qu'ilz n'avoient jamais trouvé femme de son aage qui donna tant de peines à théologiens, et qu'elle estoit bien subtile et de subtilité appartenante à femme.

Par special, s'esmerveilloient de sa mémoire. De vray, quant on l'interrogeoit d'une chose respondue, voire depuis huit jours : « Vous en estes ja respondu, et à tel jour », faisoit-elle; et une fois de cette sorte, repettant sa response, dit au greffier : « Luisez bien vostre livre et vous le

trouverez.» Luy va dire le scribe, qu'elle n'avoit pas respondu. Mais aulcuns des adsesseurs affermant que Jehanne disoit vray, fusrent lues les escriptures de ce jour et trouvé fut que la Pucelle avoit bien dict, sans qu'il y eust rien d'adjouté ne diminué, dont elle fust toute esjouye, adjoutant au scribe qu'elle luy tireroit l'aureille, s'il venoit à faillir ugne aultre fois.

Première Session.

LE LIVRE DEUXIÈME.

Par le dessus dict évesque Pierre Cauchon, fust citée à comparoir Jehanne-la-Pucelle en la chapelle royale du chasteau de Rouen, au jour de merquedy vingt et unième jour de febvrier 1430, à huit heures du matin, luy intimant Mgr. de Beauvois, qu'elle seroit excommuniée s'elle ne vouloit comparoir. Fist résponse, Jehanne, que *voulentiers elle comparoitroit et*

respondroit vérité, pourveu que ce fust devant clercs tant françois que anglois, et requeroit et supplioit en oultre sa révérende paternité épiscopale, *qu'elle peut ouir messe avant d'aller en jugement.*

Le jour déclaré, pendant ce que on admenoit la Pucelle, Mgr. l'évesque exposa aux adsesseurs par luy appelés et mandés (à sçavoir, soixante maistres ez arts, docteurs en théologie et en decrets, licenciés ou bascheliers en celle Faculté), que la dicte Jehanne avoit requis d'ouir messe, mais qu'il avoit eu conseil avecq aulcunes discrètes et notables personnes, par lesquelles il avoit trouvé, qu'actendu les crimes et la difformité d'habit de ceste créature, on luy debvoit différer la licence d'ouir messe et le divin service.

Disoit encores le prélat, comme fut in-

troduite la Pucelle, enferrée par les jambes et menée par Jehan Massieu, doyen de la xhrestienté de Rouen, et appariteur en la cause. Soudain, sans parler davantage de la première requeste de l'accusée, d'avoir juges mi partie anglois et françois, dont il ne fut oncques plus question, luy addressa l'évesque ung long discours, par lequel il luy remonstroit comment elle avoit esté prise et appréhendée ez termes et limites de son diocèse (qui estoit du tout faulx), et pourcequ'il est bruit et renommée que au moyen d'elle, l'honneur de Dieu a esté sans mesure offensé, la foy excessivement bléciée et l'Eglise trop fort déshonorée; comme aussi en jugement de bon katoliques en ce cognoissant, si intollérable offense contre nostre benin créateur, si énorme péril et inconvéniens

inestimables pour toute la chose publicque de ce royaulme, ne sont advenus de mémoire d'homme, comme par elle, et non-seulement au royaulme de France, mais par tous les royaulmes ez quels ses méfaicts, sortilèges et idolatries estoient divulgués; elle luy avoit esté baillée pour luy faire son procès en matière de la foy, selon Dieu et raison.

Adoncq, l'admonestant charitativement, luy pria qu'elle dict vérité de toutes les choses qui luy seroient demandées, sans quérir subterfuges ne cautelles, et qu'elle en jurast sur les saints Evangiles.

« Je ne sais sur quoy vous me voulez interrogier, respondit Jehanne; adventure, me pourriez-vous demander telle chose que je ne vous dirois point. »

« Vous jurerez, respartit l'évesque,

dire vérité de ce qui vous sera demandé touchant la foy katolique, et de toutes aultres choses que sçaurez. »

Jehanne : « De mes père et mère, et de tout ce que je ay faict depuis que j'ay pris les chemins de France, voulentiers en jurerai. Mais de révélations à moy faictes de par Dieu, jamais je ne l'ay dict ne révélé, fors à Charles mon Roy, et se on me debvoit trancher la teste, je ne les révélerois, pourceque j'ai advis de mon conseil de ne les révéler à aultre.

« Mais dedans huit jours, je sçaurai bien se je les doibs révéler. »

L'admonesta de nouveau et pria seulement l'évesque, que en ce qui toucheroit la foy, elle fist serment de dire vérité.

Lors, à genoux s'est mise à terre, la Pucelle, et les deux mains sur le livre, c'est

à sçavoir un missel, jura qu'elle diroit vérité; mais de ses révélations ne les diroit à personne.

L'interrogea Mgr. de Beauvois, de ses noms, surnoms et du lieu de sa naissance.

La Pucelle: « A Dom-Remy où j'ay esté née, on me appeloit Jehannette; et en France Jehanne. Du surnom n'en sçay riens. »

Car ne sçavoit la simple Pucelle que c'estoit à dire *surnom;* et quant luy eurent dit les maistres, que c'estoit, et qu'elle avoit surnom, à sçavoir *la Pucelle;* et si telle elle estoit?

« Je puis bien dire que telle je suis, fist-elle; et si ne voulez me croire, faictes moy visiter par bonnes preudes femmes. »

Et de vray, eust charge de ce ordonner, madame la duchesse de Bethfort, et fust Jehanne trouvée neufve et entière pucelle; mais n'en fust fait mention davantage au procès

Interrogiée quelle aage elle avoit?

« Presque dix-neuf ans, comme il me semble, respondit-elle. »

Et qu'elle sçavoit de sa religion?

« Ma mère m'a appris *Pater noster*, *Ave Maria*, et ma créance. Aultre personne que ma mère ne m'a apprins ma créance, et suis bien instruicte et enseignée comme ugne bonne enfant doibt estre. »

Requise qu'elle die *Pater* et *Ave* devant l'adsistance:

Jehanne: « Je les diray voulentiers, se

Mgr. l'évesque me veult ouir de confession. »

Et combien que plusieurs foys requise qu'elle dist *Pater* et *Ave*, respond qu'elle ne les dira point, se le dict évesque ne l'entend de confession.

Adoncq l'évesque : « Je vous ordonneray ugue ou deux notables personnes de ceste compagnie, auxquelles vous direz *Pater noster* et *Ave Maria.* »

Jehanne : « Je ne les dirai point, se ilz ne m'entendent de confession. »

Après aulcuns aultres interrogatoires, du nom de ses père et mère, de ses marraines, de son curé, la Pucelle soy plaiglant des fers qu'elle avoit aux jambes ; luy fust respondu par l'évesque : que plusieurs fois elle s'estoit efforcée de s'eschapper des prisons; pourquoy, afin qu'elle

fut gardée plus seurement, on l'avoit mise dans les chaînes et ceps de fer.

« Il est vray», respondit-elle, « que aultres fois j'ay bien voullu me eschapper de la prison, ainsi qu'il est licite à chascun prisonnier; et quant je pourrois évader, on ne me pourroit reprendre que j'eusse faucé ma foy, car ne l'ay baillée jamais à personne. »

Pour laquelle response, commanda l'Evesque, aux archers anglois commis à la garde de Jehanne, qu'ils la gardassent bien et seurement, et qu'ils ne souffrissent qu'on parla à elle, s'il n'y avoit congé de luy, et leur en fist mectre les mains sur le messel dessus dict.

Puis, ainsi que requéroit conseil, la Pucelle, veu qu'elle disoit estre simple à respondre :

« Vous respondrez de vous-mesme, comme entendrez, luy fist l'Evesque, et ne aurez aultre conseil. » Et fust de la sorte l'interrogatoire continué :

D. « Avez-vous appris aulcune art ou mestier ?

« Ouil, fist la Pucelle, ma mère m'a appris à filer et à coustre, et n'en craindrois femme de Rouen pour coustre et filer. »

Si elle se confesse chascun an ?

Jehanne : « Ouil, et à mon propre curé, et se il estoit empesché à ung aultre prestre par le congié du dict curé, et recepvois le corps nostre Seigneur à Pasques tous les ans.

D. « Vous ne recepvez point le corps de nostre Seigneur à aultre feste qu'à Pasques ?

Jehanne : « Passez oultre.

D. « Qui vous a conseillé de prendre habit d'homme?

Jeh.: « Mes voix me ont commandé que je prisse habit d'homme.

D. « En quelle fourme ces voix que vous dictes vous apparoissent-elles?

J. « Vous ne l'aurez pas de moy pour celle fois.

D. « Depuis quant vous avez ouy ceste voix?

J. « Je l'ai ouye au jour d'hier et huy (*aujourd'hui*).

D. « A quelle heure l'avez-vous hier ouye?

J. « Je l'ai ouye trois fois: l'ugne au matin; l'aultre à heure de vespres, et l'aultre à l'heure de l'*Ave Maria* (l'*Angelus*), et je l'ouïs encores plus souvent que je ne dis.

D. « Que vous faisiez hier au matin quant vous ouïtes ceste voix?

J. « Je dormois, et la voix m'a esveillée.

D. « La voix que vous dictes, vous esveilla-elle par voix, ou par vous toucher par le bras ou ailleurs?

J. « La voix m'esveilla sans moy toucher.

D. « La voix estoit-elle en vostre chambre?

J. « Non pas que je sache, mais elle estoit au chastel, et toutesfois je l'ouys.

D. « Ne merciates-vous point la voix, et se vous vous agenouillates?

J. « Je la merciai assise en mon lict, en joignant les mains, et luy priai et requis qu'elle me aidast, et conseillast de ce que j'avois à dire; et me dit la voix de

vous respondre hardiement et que Dieu me seroit en aide.

D. « La voix vous donna elle conseil d'aulcune aultre chose ?

J. « Ouil, d'aulcuns poincts j'ay eu conseil.

D. « Au devant que vous luy fissiez prière, vous avoit-elle dit aulcunes parolles ?

J. « Devant que je fusse esveillée, la voix m'avoit dit aulcunes parolles que je n'entendois pas ; mais depuis que je fus esveillée, j'entendis que la voix me dit de requérir conseil à nostre Seigneur et vous respondre hardiement.

D. « Ceste voix a elle point mué aulcunes fois sa délibération ?

J. « Ne l'ay jamais trouvée en deux parolles contraire.

D. « Est-ce sainct ou saincte, ou angel de Dieu, ou Dieu sans moyen?

J. « Elle vient de par Dieu, et je crois que je ne vous dis pas pleinement ce que je sçais, et ay plus grant paour de dire quelque chose qui leur déplaise, que de respondre à vous... quant à celle interrogation, je vous prie que j'aye dilation de respondre.

D. « Croyez-vous que Dieu soit desplaisant que on die vérité ?

J. « Les voix me ont dit que je dise aulcunes choses à mon Roy et non pas à vous.

D. « Vostre conseil vous a-t-il point révélé que vous eschaperez?

J. « Je ne vous l'ay à dire.

D. « A ces deux jours que dernièrement

vous avez ouy vos voix, y est-il point venu lumière ?

J. « Au-devant de la voix vient clarté.

D. « Avecq les voix, voyez-vous quelque chose ?

J. « Je ne vous dis pas tout, car je n'en ai congié, et aussi mon serment ne touche pas cela. Mais vous dis qu'il y a voix belle, bonne et digne, et ne suis point tenue d'en respondre. »

Pourceque la Pucelle qui ne sçavoit ne A ne B, avoit requis avoir par escript les poincts sur les quels elle ne sçavoit respondre, luy fust demandé :

« Se la voix avoit veue, à sçavoir s'elle a des yeulx !

J. « Vous ne l'avez pas encores ; car dient les petits enffans que on pend bien aulcunes fois les gens pour dire vérité.

D. « A Marcy, sont-ilz Bourguignons ou Arminacs?

J. « Ilz sont Bourguignons.

D. « Allates vous oncques avec les petits enffants qui se combattoient pour le party des Anglois et des François?

J. « Non, dont j'aye mémoire; mais j'ay bien veu aulcunes fois que ceulx de Dom-Remy s'estoient combattu contre ceulx de Marcy, et en revenoient d'aulcuns bien bléciés et seignants.

D. « Ceulx de Dom-Remy tenoient-ilz le party des Bourguignons ou des Arminacs?

J. « Je n'y cognoissois que ung Bourguignon, que j'eusse bien voullu que il eust la teste coppée, voire se il eust pleu à Dieu.

D. « La voix vous dit-elle, quant estiez

jeune enffant, qu'elle haïst les Bourguignons?

J. « Depuis que je entendis que les voix estoient pour le Roy de France, je n'ai point aimé les Bourguignons.

D. « En vostre petitesse aviez-vous grant intention de persécuter les Bourguignons?

J. « Je avois bonne voulenté que mon Roy eust son royaulme.

D. « Avez-vous veu les fées soubs le vieil fau (*hêtre*) de Dom-Remy?

J. « Je n'ai oncques veu fée que je sache, à l'arbre, ne ailleurs.

D. « Voudriez-vous point avoir habit de femme?

J. « Se vous me voulez donner congié, baillez m'en ung; je le prendray et m'en iray; aultrement, non, et suis contente de

cestui-cy, puisqu'il plaist à Dieu que je le porte.

D. « Sçavez-vous estre en la grâce de Dieu?

J. « Se je sçavois n'estre pas en la grâce de Dieu, je serois la plus dolente de tout le monde; j'aurois plus cher mourir que de estre hors l'amour de Dieu.

D. « Sçavez-vous se vous estes en l'amour de Dieu?

J. « Se j'estois en pesché, la voix ne viendroit pas à moy, et vouldrois bien que chascun l'entendist comme moy.

Mgr. de Beauvois : « En ce, Jehanné ma chière amie, tu sens mal de la foy xhrestienne. Dis-nous bien se tu sçais estre en la grâce?

J. « Demain, vous en respondrai.»

Toutesfois Mgr. l'abbé de Fescamp et

plusieurs aultres pressoient moult Jehanne de respondre à celle question.

« C'est trop ! » dit Jehan Fabry, ung adsesseur.

« Taisez-vous !» luy criesrent les aultres clercs.

« C'est grant'chose de respondre à telles demandes », repartist Jehan Fabry, « et celle femme n'est point tenue d'y respondre.»

« Vous feriez mieulx de vous taire et de laisser parler les juges », luy dict messire Cauchon.

Et l'oppressoient toujours davantage de dire se elle estoit en la grâce.

« Se je n'y suis », s'escria la Pucelle, « Dieu m'y veuille mectre, et se je y suis, Dieu m'y veuille tenir !

« Ce est bien dict, Jehanne ! » lui es-

crièrent aulcuns docteurs, et de la response fusrent les aultres stupéfaicts tellement, qu'ilz se séparèrent sans plus luy demander aulcune chose pour celle fois.

Deuxième Session.

LE LIVRE TROISIÈME.

Le proucès estoit commencé, ainsi qu'avez ouy, quant maistre Jehan Lohier, solemnel clerc normand, vint en ceste bonne ville de Rouen, et luy fut communiqué ce qui estoit escript du dict proucès, par Mgr. de Beauvois. Cil Lohier demanda dilation de deux ou trois jours pour le veoir; mais luy fust respondu par l'évesque, qu'en la relevée il donnast son opinion, et à ce fust contraint.

Celluy maistre Jehan Lohier, quant il eust veu le proucès, il dit qu'il ne valoit riens, pour plusieurs causes.

Premièrement, pour ce qu'il n'y avoit point forme de proucès ordinaire; — qu'il estoit traicté en lieu clos et fermé, où les adsistans n'estoient pas en liberté de dire leur pleine et pure volunté. — Que l'on traictoit en celle cause, l'honneur du Roy de France, sans l'appeler, ne aulcun qui fust de par lui. — Que libelle ni articles n'avoient point esté baillés, et si n'avoit aulcun conseil icelle femme qui estoit ugne simple pucelle. — Surtout et par special qu'il n'y avoit point eu d'information; (car estant l'information favourable à la Pucelle, n'en parloit aulcunement cil bon prélat l'évesque de Beauvois). Et luy sembloit pour ce tout, que le proucès ne valoit riens.

Indigné et courroucié très fort, contre le dict Lohier, Mgr. de Beauvois incontinent alla aux maistres : « Velà, leur fit-il, velà Lohier qui nous veult bailler belles interlocutoires en nostre proucès ; il veult tout calomnier, et dit qu'il ne vault riens. Qui l'en vouldroit croire, il fauldroit tout recommencer.» En récitant comment et pourquoy Lohier vouloit tout calompnier. « On veoit bien, adjoutoit-il, de quel pied il closche ; par sainct Jehan, nous n'en ferons riens; nous continuerons nostre proucès comme il est commencé.»

Estoit lors le sabmedy de relevée en caresme, et lendemain matin, Guillaume Manchon, ung des notaires scribes en la cause, parla au dict Lohier en l'église Nostre Dame de Rouen, et luy demanda qu'il luy sembloit du proucès et d'icelle

Jehanne. « Vous voyez, fist-il, la manière comment ilz procèdent. Ilz la prendront, se ilz peuvent, par ses parolles; c'est à sçavoir, ex assertions qui touchent les apparitions, où elle dit : *Je sçais de certain.* Mais s'elle disoit : *Il me semble*, m'est advis qu'il n'est homme qui la pust condampner. Apparence qu'ilz procèdent plus par haine que par aultrement, et pour ce je ne me tiendrai plus ici, car je n'y veuil plus estre.» Et de faict, combien que Mgr. de Beauvois luy dit de demourer pour veoir démener l'affaire, il respondit *qu'il ne demourroit point*; et comme on luy fit menaces de le jecter en Seine, il partit en cour de Roume, ou il a demouré depuis, et y est mort doyen de la Roe (1).

En celle seconde session fusrent con-

(1) *La Roe*, la rote, juridiction de Rome.

voqués ceulx qui y avoient esté la fois première ; et eulx présens, fust requise la Pucelle par Mgr. l'Evesque de Beauvois, de jurer absolument et sans condition de dire vérité de tout ce qui luy seroit demandé.

La Pucelle : « Voulentiers je jurerai de tout ce qui touche vostre proucès, mais non pas de tout ce que je sçaurai.

L'Evesque : « Jehanne, ne voulez-vous point jurer simplement et absolutement ?

La Pucelle : « Vous vous en pouvez bien passer. Il m'est advis que j'ai assez juré de deux fois, et crois que tout le clergé de Rouen et de Paris ne m'y sçauroient contraindre, se ilz ne avoient tort. »

Se advança de parler davantage, la Pucelle, et dit ainsi :

« Donnez-moy congié de parler.

« Peut-estre que de beaucoup de choses que vous me pourriez demander, je ne vous dirois pas le vray, spécialement de ce qui touche les révélations; car vous me pourriez contraindre, par adventure, à dire telles choses que j'ai juré ne dire point, et ainsi, serois parjure, que ne debvriez pas vouloir.

« Advisez bien de ce que dictes estre mon juge; car vous prenez grande charge et me chargez trop.

Mgr. de Beauvois : « Jehanne, vous vous rendez suspecte de ne vouloir jurer. Ayez advis à la compaignie, se vous debvez jurer ou non.

La Pucelle : « Par ma foy, vous me pourriez demander telles choses que je ne vous dirois point; je n'aurois pas tout dit en huit jours et ne m'en fault plus parler.

Mgr. de Beauvois : « Jehanne, ma très chière amie, vous vous mectez en dangier ! . vous jurerez précisément et absolutement sur peine de estre acteinte et convaincue des cas à vous imposés.

La Pucelle : « Je suis venue de par Dieu, et n'ai icy que faire. Renvoyez-moy à Dieu dont je viens.

« Evesque ! vous dictes que vous estes mon juge, advisez bien que vous ferez ; car, de vérité, suis envoyée de par Dieu, et vous mectez vous mesme en grand dangier.

« J'ay assez juré, et passez oultre.

Mgr. de Beauvois : « Le Roy a ordonné de vous faire vostre proucès et je le vous feray. » Et tournant en latin sa parolle aux scribes, leur enjoignit d'obmettre la res-

ponse de la Pucelle, pourcequ'il ne servoit de riens au proucès.

Puis fust procédé comme devant, et, par commandement de l'évesque, maistre Jehan Beaupère commença à interrogier la Pucelle, et premièrement luy demanda comment elle s'est portée depuis le merquedi ?

Jehanne : « Vous voyez que je me suis portée le mieulx que j'ay peu.

D. « Depuis quelle heure ne avez-vous beu ou mangié ?

Jehanne : « Depuis hier après midy.

D. « Jeunez-vous touz les jours de ce caresme ?

Jehanne : « Cela est-il de votre proucès ?

J. Beaupère : « Ouil, vraiement, il sert ou proucès.

Jehanne : « Ouil, j'ai touz jours jeusné.

D. « Depuis merquedi havez-vous ouy les voix?

Jehanne: « Ouil vraiement, beaucoup de fois.

D. « Merquedi l'ouytes-vous en ceste salle?

Jehanne: « Il n'est point en vostre procès. — Ouil vraiement.

D. « Que vous dist-elle?

Jehanne: « Je n'entendois chose que je vous puisse recorder, jusques au retour à ma chambre.

D. « Que dist-elle quant vous fustes retournée?

Jehanne: « Que vous respondisse hardiement.

D. « Se la voix vous desfends de dire tout?

Jehanne: « Je n'ai pas encores bien en-

tendu. — Ce que j'aurai congié de Nostre Seigneur de révéler, le vous diray voulentiers; mais de ce qui touchera la révélation touchant le Roy de France, je ne vous le diray poinct sans le congié de mes voix Si je respondois sans congié, adventure, ne les aurois point en garant, et quant je aurai congié de Nostre Seigneur, je ne doubterai point à respondre, car je auray bon garant.

D. « Est-ce voix d'angel ou de Dieu sans moyen ?

J. « C'est voix saincte Marguerite et saincte Katherine et sont couronnées de belles couronnes moult richement et moult précieusement. Et de ce j'ay congié de Nostre Seigneur, et se faictes doubte de ce, envoyez à Poictiers où aultres fois ay esté interrogiée.

D. « Sont-elles vestues d'ung mesme drap ?

Jehanne : « Je ne vous en diray maintenant aultre chose.

D. « Les voyez-vous touzjours vestues de mesme ?

J. « Les veois touzjours en la mesme fourme et ne sçais riens de leurs robbes.

D. « Comment sçavez-vous que ce soient homme ou femme ?

J. « Les cognois au son de leurs voix et me l'ont révélé.

D. « Quelle fourme voyez-vous ?

J. « Je veois ung visaige.

D. « Ont-elles cheveux ?

J. « Cela est bon à sçavoir que ouil, qu'elles ont cheveux.

D. « Y a-t-il espace entre les couronnes et les cheveux ?

J. « Non.

D. « Les cheveux sont-ilz longs ?

J. « Je ne sçais, comme aussi se il y a fourme de bras ou d'aultres membres.

D. « Or sus, Jehanne, comment parlent-ilz, s'ilz ne ont corps ?

J. « Je m'en actends à Dieu, et si, elles parlent, et en beau langaige, et les entends très bien.

D. « Parlent-elles anglois ?

J. « Comment parleroient anglois, puisqu'elles ne sont du parti des Anglois ?

D. « Ces testes que vous dictes qui ont des couronnes, ont-elles anneaux aux oreilles, ou aultre part ?

J. « Je ne sçais.

D. « Ne avez-vous poinct annel, vous mesme ?

J. « N'ay gari personne au monde avecq

les dicts anneaulx (se adressant à l'évesque) : vous en avez ung à moy, rendez moy le, ou le baillez à l'église.

D. « Comment sçavez-vous que ce sont saincte Katherine et saincte Marguerite, et les cognoissez - vous bien l'ung et l'aultre ?

J. « Je sçais bien que ce sont elles, et les cognois bien l'ung et l'aultre.

D. « Comment les cognoissez-vous bien l'ung et l'aultre ?

J. « Je les cognois par le salut (1) qu'ilz me font, et aussi parce qu'ilz se nomment à moy, et y a sept ans que la fois première me ont appris à me gouverner.

D. « Sont-elles de mesme aage ?

J. « Je n'ay pas congié de le vous dire.

(1) « ... *par le salut qu'ilz me font.* » Je vous salue, Marie, etc.

D. « Parlent-elles ensemble ou l'ung après l'aultre ?

J. « Je n'ay congié de le vous dire, et toutesfois j'en ai touz les jours conseil de toutes les deux.

D. « Laquelle vous apparust la première ?

J. « Je ne les cogneus pas sitost, et l'ay bien sceu aultres fois, mais l'ay oublié; se j'en ai conseil, le dirai voulentiers, et ce, est en registre de Poictiers.

D. « Quelle est la première voix qui vint à vous en l'aage de treize ans ?

J. « Ce fust sainct Michiel que je vis devant mes yeulx, et n'estoit pas seul, mais bien accompaigné de angelz du ciel, et ne vins en France si non du commendement de Dieu.

D. « Se elle vist sainct Michiel et les

angelz corporellement et formellement?

J. « Je les vis de mes yeulx corporels aussi bien que je vous veois.

D. « Sainct Michiel et les sainctes ont-ilz testes naturellement?

J. « Ouil, à mes yeulx, et crois que ce soient-ilz, aussi fermement comme Dieu est.

D. « Croyez-vous que Dieu les ait formés en ces testes ez quelles vous les avez veus?

J. « Je les ai veus en mes yeulx, et ne vous en dirai aultre chose.

D. « Croyez-vous que en celle fourme et manière Dieu les ait créés dès le commencement?

J. « Vous n'en aurez aultre chose pour le présent.

D. «En quelle figure estoit sainct Michiel?

J. « Je ne vous ay pas encores respondu. Toutesfois, ai grant joye quant je le veois; et m'est advis, quant je le veois, que ne suis point en pesché mortel.

D. « Avoit-il cheveux ?

J. « Pourquoy luy auroit-on couppés ?

D. « Avez-vous veu aultre chose que le visaige ?

J. « Je vous en ay dict ce que je sçais, et ne vous en respondray aultre chose; ne sçais riens de ses vestemens.

D. « Est-il nud ?

« Pensez-vous (respond) que Nostre Seigneur n'ait de quoy le vestir ? J'aimerois mieulx que me fissiez trancher le col.

D. « Que vous dict sainct Michiel ?

J. « Ilz me font voulentiers confesser; c'est à sçavoir de fois à aultre.

D. « Quant vous vous confessez, cuidez-

vous estre en peché mortel aulcunes fois?

J. « Ne sçais se j'y ay esté; mais n'en cuide point avoir faict les œuvres; et ja ne plaise à Dieu que j'y fusses oncques, que j'en fasse les œuvres ou que je les ai faictes, parquoy mon ame soit chargée de péché mortel.

D. « Dictes vostre *Credo?*

J. « Demandez au confesseur à qui je l'ay dict.

D. « Quel signe donnâtes-vous à vostre Roy, pour luy monstrer que vous veniez de par Dieu?

J. « Vous ay toujours respondu que vous ne me le tirerez ja de la bouche; estes-vous contents que je me parjurasse?

D. « Avez-vous juré non révéler ce qu'on vous demandera touchant le procès?

J. « Je vous ay dit tantost que ce qui

touche le Roy, je ne vous le dirai pas; mais ce qui touche le proucès et la foy, le vous diray.

Mgr. de Beauvois: « Jehanne, ce tousche le proucès.

J. « Le dirois voluntiers; mais de ce, ay promis le tenir bien secret et ne le vous puis dire, sans moy parjurer.

D. « A qui l'avez-vous ce promis?

J. « A saincte Marguerite et saincte Katherine ai promis et juré non dire ce signe et de moi-mesme, pourceque on m'enchargeoit trop de le dire, et adoncq, dis moi-mesme : je promets que je n'en parleray plus à homme.

D. « En la compaignie où vous monstrates le signe, se il y avoit aultre personne que le Roy?

Respond: « Je pense, il n'y avoit aultre

personne que luy, combien que assez près il y avoit assez de gens.

Mgr. de Beauvois : « Jehanne, ne sçauriez-vous point le signe donné à vostre Roy ?

J. « Vous ne le sçaurez pas de moy ; allez luy demander. »

Sur ce, fust faicte assignation à tous les adsistans au lendemain sabmedy, vingt-quatrième jour de febvrier, heure de huit heures du matin, et fusrent requis de eulx y trouver à l'heure dessus dicte, afin que l'ung n'attendist pas l'aultre, et qu'ilz ne fussent intéressés ; car estant payés de leurs peines, travaulx et diligence, par le Roy des Anglois, ils estoient à ce tenus, sur les peines de droict.

Troisième Session.

LE LIVRE QUATRIÈME.

Les juges, ainsi que l'avez ouy cy-dessus, ne voulurent permettre à la Pucelle d'ouyr messe et le divin service. Or, cestuy propre jour de sabmedy vingt-quatrième de febvrier, comme l'appariteur Jehan Massieu la menoit devant les dicts juges, Jehanne luy requist bien humblement et doulcement s'il n'y avoit point en son chemin quelque lieu sainct ou chap-

Martin l'Advenu, Raoul Saulvaige, Nicolas Coupeguerre, Jehan-le-Doulx, Jehan Sucrin, Jehan Pigache, Jehan Brulot et Jehan Basset, Guillaume Brellister, Guillaume l'Hermite, Guillaume du Désert, Denys de Sabnuras, Jean de Nibot, Nicolas de Soville, Richard-le-Gaigneur, et aultres qui n'ont que faire d'estre maintenant nommés, car ne vous puis mie de tous parler et dire.

Puis fust requise la Pucelle par Mgr. l'évesque de Beauvois de jurer de ce qui touchoit son procès.

Jehanne : « Voluntiers je jureray de ce qui touche mon procès, mais non de tout ce que je sçaurai.

L'évesque : « Jehanne, ma très chière amie, respondez vérité, simplement et

absolument, de tout ce qui vous sera demandé.

Jehanne : « Je suis preste de jurer ainsi que l'aultre fois ai juré, et me semble que debvez estre content, car j'ai assez juré. »

En après, par le commandement de Mgr. l'évesque, maistre Jehan beau père l'interrogia en celle façon :

« Par le serment que avez fait, avez-vous veu ou sçeu par révélation que eschapperez?

Jehanne : « Cela ne touche vostre procès ; voulez-vous point que je parle contre moy?

D. Les voix vous ont-elles riens dict?

J. « Ce n'est point en vostre procès ; je me actends à mon Seigneur qui en fera son plaisir.

D. « Vous ont-elles rien dict en général?

« Ouil vraiement », fist. « Ilz me ont dict que je serai délivrée (mais ne sçais le jour ne l'heure), et que je fasse bon visaige hardiement.

D. « Vous ont-elles oncques fait promesse?

J. « Elles ne m'ont faict promesse que par le plaisir de Dieu.

D. « Quelles promesses vous ont-elles faictes?

J. « Ce n'est point en vostre procès.

« Elles me ont promis que mon Roy gaigneroit tout son royaulme, veuillent ou non veuillent ses adversaires, et ce, le sçai-je bien, comme je sçais que vous estes devant moy. — Me ont promis me mener en royaulme de Paradis, comme les en ay requises, par ainsi que je tieigne

le serment à Nostre Seigneur, à sçavoir : bien garder ma vierginité de corps et de âme; et serois morte, sans la révélation qui me conforte chascun jour.

D. Vous ont-elles faict aultre promesse?

Jehanne debout, hardi et seurement : « Avant (1) qu'il soit sept ans, les Anglechs abandouneront plus grant gaige qu'ilz ne ont faict devant Orléans, et perdront tout en France.

« Ilz feront la plus grant perte qu'ilz aient oncques faite en France, et sera par grant victoire (2) que Dieu enverra aux François.

(1) « *Avant qu'il soit sept ans les Anglechs abandouneront plus grand gaige qu'ils ne ont fait devant Orléans.* » Jeanne parlait ainsi le 1er mars 1430 (N. S.), et Paris fut repris par les Français le 13 avril 1436.

(2) « . . .. *et sera par grand victoire.* » Ceci peut s'entendre de la bataille de Castillon, où périt Talbot, et qui acheva de soumettre la Guienne à la France.

D. Comment le sçavez?

J. « Par la révélation; ce viendra avant sept ans, et suis bien marrie que soit si tard, et le sçais aussi bien que vous estes devant moy.

D. « Quel jour ce viendra-t-il?

J. « Ne sçais le jour ne l'heure.

D. « Quel an?

J. « Vous ne l'avez pas encores; vouldrois bien, toutesfois que ce vint avant la Sainct Jehan.

D. « Les voix vous demandent-elles dilation pour celle response?

J. « Saincte Katherine me respond à la fois (*à chaque fois*), mais je faille aulcunes fois à l'entendre pour la turbation des personnes et les noises de mes gardes; et quant je fais requeste à saincte Katherine, tantost saincte Katherine et saincte Mar-

guerite font requeste à Nostre Seigneur, et puis du commandement de Nostre Seigneur, me donnent response.

D. « Dieu vous a-t-il commandé de prendre habit d'homme?

J. « De l'habit, c'est peu de chose; je n'ai pris habit d'homme par le conseil d'homme au monde.

D. « Les maistres qui vous examinèrent en l'aultre obéissance (*à Poictiers*), les ungs par ung mois, les aultres par trois sepmaines, vous interrogièrent-ilz point de la mutation de vostre habit?

J. « Ne m'en souvient. Toutesfois, ilz me interrogièrent où je avois pris tel habillement d'homme, et leur dis que avoit esté à Veaucouleur.

D. « L'avez-vous pris par le commande-

ment du capitaine Robert de Beaudricourt?

J. « Non.

D. « Croyez-vous bien faire de porter cest habit?

J. « Tout ce que je ai faict par le commandement de Dieu et en son service je crois avoir bien faict de le faire; j'en actends bonne garantie; et quant il luy plaira à commander, il sera tantost mis jus, l'habit (mis jus, *mis bas*).

D. « La damoiselle de Luxembourg et aultres, vous offrirent point habit de femme?

J. « Luy et plusieurs aultres le m'ont plusieurs fois offert.

D. « Créez-vous que vous eussiez délinqué ou faict péchié mortel de prendre habit de femme?

J. « Je crois faire mieulx d'obéir et servir à mon Seigneur, à sçavoir Deiu, que aux hommes.

D. « Parlates-vous point à Katherine de La Roschelle, du faict de aller à la Charité?

J. « La dicte Katherine ne me conseilloit point que j'y allasse, et qu'il faisoit trop froid, et que je n'y debvois point aller.

D. « Que c'est que vous fistes sur les fossez de la Charité.

J. « J'y fis faire ung assault, mais n'y jectai ne fis jecter eau par manière d'aspersion.

D. « Pourquoy n'y entrates-vous point, puisque aviez commandement de Dieu?

J. « Et qui vous a dict que je avois commandement d'y entrer?

D. « Fustes-vous longuement en celle tour de Beaurevoir?

J. « Quatre mois, ou près.

D. « Que il advint qaant vous eustes sailli du donjon, et que dictes-vous?

J. « Aulcuns disoient que j'estois morte, et tantost que les Bourguignons visrent que j'estois en vie, ilz me disrent que j'estois saillie.

D. « Vous courrouçates-vous point et blasphémates le nom de Dieu?

J. « N'en ai point de mémoire et n'en suis point souvenante. N'en maulgréai oncques sainct ne saincte en ce lieu ne ailleurs, et n'ai point accoutumé de jurer, et ne m'en suis point confessée, car n'ai point de mémoire de l'avoir dict ou faict?

D. « Dictes-vous point que vous ai-

massiez mieulx mourir que d'estre en la main des Anglois?

J. « J'aymerois mieulx rendre l'ame que de estre en la main des Anglois ?

D. « Fust-ce bien faict à vous de saillir de celle tour?

J. « Après le sault, m'en suis confessée et en ay requis mercy à Nostre Seigneur et en ay pardon de Nostre Seigneur, et crois que ce n'estoit pas bien faict de faire ce sault, mais fust mal faict.

D. « Comment sçavez-vous que vous en avez pardon de Nostre Seigneur ?

J. « Je le sçais par la révélation saincte Katherine, après que je m'en fus confessé, et m'en confessay par le conseil de saincte Katherine.

D. « En eustes-vous grant pénitence ?

J. « J'en portai grant partie du mal que me fis en tumbant.

D. « Ce mal faict que vous fistes de saillir, croyez-vous que ce fust peché mortel ?

J. « N'en sçais riens, mais m'en actends à Nostre Seigneur.

D. « Ou faict de Souessons, pourceque le capitaine avoit vendu la ville, dictes-vous point, regniant Dieu, que si vous le teniez, vous le feriez trancher en quatre pièces ?

J. « Ceulx qui l'ont dict ou rapporté ont mal entendu ; oncques en ma vie ne jurai, ne regniai sainct ou saincte, et pour ce, vous supplie passez oultre.

D. « Quant vous fustes devant Gergeau, que c'estoit que vous portiez derrière vostre

heaume, et se il y avoit aulcune chose (1)?

J. « Par ma foy, il n'y avoit riens.

D. « Quant vostre Roy vous mist en œuvre et fist faire vostre estandart, les gens d'armes et aultres gens de guerre fisrent-ilz faire pannonceaux en la manière du vostre ?

J. « Il est bon à sçavoir que les seigneurs maintenoient leurs armes et non aultres.

D. « Leur dictes-vous point que les pannonceaux qui estoient en la semblance du vostre seroient heureux ?

J. « Je leur disois aulcunes fois : entrez hardiement parmy les Anglechs, et j'y entrois moy-mesme. Adonc, portois mon

(1) Ceci a rapport au coup qu'elle reçut devant Gergeau, et qui fut si violent que les Anglais crurent ses armes enchantées, et l'accusèrent plus tard *d'avoir dit sur son harnois et son estandart paroles pleines d'effects diaboliques.*

estandart pour ne occire, car n'ai jamais tué personne. »

Sur ce, maistre Jacques de Tourraine, de l'ordre des fresres mineurs, luy va demander, en assez aigre voix, s'elle s'estoit jamais trouvée en lieu où des Anglois fussent tués.

« En mon Dieu, si ay, comme vous », luy fist Jehanne ; « parlez doulcement. — Pourquoy ne partoient de France et n'alloient en leur pays? » Lors ung hault seigneur de Angleterre, là présent : « Vraiement, fist, c'est ugne bonne femme !.. s'elle estoit angloise, adjouta-t-il. »

Interrogiée, s'elle avoit point veu ou fait faire aulcune imaige ou peinture d'elle et à sa semblance ?

Respond : qu'elle vist à Rheims une peinture en la main d'ung Escossois, « et

y avoit ma semblance toute armée qui présentoit ugnes lectres à son Roy, et estois agenouillée d'un genouil. Oncques ne vis ou fis faire aultre imaige ou peincture en ma semblance.

D. « Sçavez-vous point se ceulx de vostre party ont faict service, messe ou oroison pour vous?

J. « Je n'en sçais riens; et se ilz en ont faict service, ne l'ont point faict par mon commandement; et se ilz ont prié pour moy, il m'est advis que ilz n'ont point faict de mal.

D. « Ceulx de vostre party croient-ilz fermement que soyez envoyée de par Dieu?

J. « Je ne sçais se ilz croient et m'en actends à leur couraige (*pensée*), mais se ilz ne croient, je suis envoyée de par Dieu.

D. « Ne cuidez-vous point que en créant que vous estes de par Dieu, ilz aient bonne créance?

J. « Se ilz croient que je suis envoyée de par Dieu, ilz ne sont point abusés.

D. « Sçavez-vous point le couraige (*pensée*) de ceulx de vostre party, quant ilz baisoient vos pieds, vos mains, vos vestements?

J. « Beaucoup de gens me veoient voulentiers, et se ilz baisoient mes pieds et mes vestements, n'en povois mais; venoient à moy voulentiers les paouvres gens, pourceque ne leur faisois point de desplaisir, mais les gardois et supportois à mon povoir.

D. « Les bonnes femmes touchoient-elles point leurs anneaulx à l'annel que vous portiez?

J. « Maintes femmes ont touché à mes mains et à mes anneaulx; mais ne sçais point leur couraige ou intention.

D. « Quant vous alliez par le pays, recepviez-vous souvent le sacrement de confession, et de l'aoustel quant vous veniez és bonnes villes ?

J. « Ouil, aulcunes fois.

D. « Recepviez-vous les dicts sacrements en habit d'homme ?

J. « Ouil, mais n'ay point mémoire de les avoir reçeus en armes.

D. « Pourquoy pristes-vous la hacquenée de l'évesque de Senlis ?

J. « Elle se estimoit et fust acheptée deux cents saluts d'or; se il les eust, ne sçais; mais en eust assignation ou en fust payé. Toutesfois, elle fut renvoyée au sire de la Trémoille pour la rendre à Mgr. de

Senlis, car ne valoit riens le dict cheval à chevaucher pour moy, et ne le ostai point de l'évesque, et n'estois pas contente d'aultre part de le retenir, pourceque j'ouis dire que l'évesque en estoit mal content que on luy avoit pris son cheval, et luy rescripvis qu'il la réauroit se il vouloit, et que je ne la voulois point, car ne valoit riens pour souffrir peine.

D. « Que avez-vous faict de votre mandagloire (*mandragore*)?

J. « N'en ai point et oncques n'en ay eu. L'en dist que c'est chose périlleuse et maulvaise à garder et que il y en avoit ugne près de Dom-Remy, mais ne l'ay point veue.

D. « A quoy dit l'on que sert ceste mandagloire ?

J. « L'en dict qu'elle faict venir de l'ar-

gent ; mais c'est tout menterie, et n'en crois riens.

D. « Les deux angelz qui estoient peincts en vostre estandart, représentoient-ilz sainct Michiel et sainct Gabriel?

J. « Ilz n'y estoient, fors pour l'honneur de Nostre Seigneur qui estoit peinct en l'estandart, tenant le monde en sa main.

D. « Quelle signifiance estoit-ce peindre Dieu tenant le monde, et les deux angelz ?

J. « Saincte Katherine et saincte Marguerite me disrent de faire mectre en peincture là le Roy du ciel, et ce dis-je à mon Roy, très envis (*bien contre mon gré*), et de la signifiance n'en sçais aultrement.

D. « Ces deux angelz qui estoient figurés en l'estandart, estoient-ce les deux angelz

qui gardent le monde, et pourquoy n'y en avoit-il plus ?

J. « Tout l'estandart estoit commandé de par Nostre Seigneur, par les voix saincte Katherine et saincte Marguerite qui me disrent : « Prends estandart de par le Roy » du ciel, et le porte hardiement. »

D. « Adoncq demandates-vous se en vertu du dict estandart, vous gaigneriez toutes les batailles où vous vous bouteriez, et que auriez victoire ?

J. « Ilz me disrent que je le prisse hardiement, et que Dieu me aideroit.

D. « Qui aidoit plus, vous à l'estandart, ou l'estandart à vous?

J. « De la victoire de l'estandart ou de moy, c'est à Nostre Seigneur, tout.

D. « L'espérance d'avoir victoire, estoit-elle fondée en vostre estandart ou en vous?

J. « Elle estoit fondée en Nostre Seigneur, et non ailleurs.

D. « Se ung aultre l'eust porté que vous, eust-il eu aussi bonne fortune ?

J. « Je n'en sçais riens, et m'en actends à Nostre Seigneur.

D. « Se ung des gens de vostre party vous eust baillé son estandart à porter, l'eussiez-vous porté et y eussiez-vous eu aussi bonne espérance comme en celuy de vous, qui vous estoit disposé de par Dieu, et mesmement celluy de vostre Roy?

J. « Je portois plus voluntiers celluy qui m'estoit ordonné de par Nostre Seigneur, et toutesfois, du tout m'en actendois à Nostre Seigneur.

D. « Qui furent ceulx de vostre compaignie, qui prisrent papillons en vostre estandart, devant le Chasteau-Thierry ?

J. « Il n'en fust oncques faict ou dict, de mon party; mais ont esté ceulx du party de deçà, qui l'ont controuvé.

D. « Pourquoy vostre estandart fust-il plus porté en l'église de Rheims, au sacre, que ceulx des aultres cappitaines?

J. « Il avoit esté à la peine, c'estoit bien raison qu'il fust à l'honneur.»

Et Mgr. de Beauvois continua la matière jusques au mardy ensuivant qui fust vingt-septième jour du mois de febvrier, après le dimanche *Reminiscere*.

Quatrième Session.

LE LIVRE CINQUIÈME.

En la fin de la troisième session, comme l'appariteur Jehan Massieu, menoit Jehanne en sa prison, il encontra en sa voie ung prestre anglois, chanteur de la chappelle du Roy de Angleterre ou quel on disoit Eustache Turquetil; lequel Turquetil, en la présence de la Pucelle, va dire à l'appariteur : « Que te semble de ses responses? sera-t-elle arse (*brûlée*)? que sera-

ce? — Jusques à cy, respondit l'appariteur, n'ai veu que bien et honneur à elle, et me semble ugne bonne femme; mais ne sçais quelle sera fin; Dieu le sache! » Traîtreusement relata ces paroles, le dict Turquetil, au comte de Warwick cappitaine du chasteau, à Mgr. de Beauvois et aultres gens du Roy des Anglois, alléguant que *celluy Massieu n'estoit pas bon pour le Roy*. Dont fusrent très mal contents les seigneurs énoncés, de Massieu l'appariteur, lequel fust mandé l'après midy par devant Mgr. de Beauvois, qui luy reprouchant son propos, luy remonstra qu'*il se gardast de mesprendre, ou on luy feroit boire ugne fois plus que de raison*. Se excusa comme il put, le Massieu, mais luy sembloit, après, que n'eust esté le notaire Manchon scribe en la cause, qui le avoit

aussi excusé, il n'en fust oncques eschappé.

Le mardy ensuivant vingt-septième de febvrier 1430, comparust la dicte Jehanne pour la quatrième session, et fust requise et priée par l'évesque de jurer simplement et absolument de dire vérité de tout ce qui luy seroit demandé.

Jehanne : « Je vous promets que je diray vérité de ce qui touchera vostre procès. Je vous prie, ne me contraignez point à jurer; car plus me contraindrez à jurer et plus tard vous diray vérité.»

Et ainsi jura sur les saincts Evangiles.

Puis sur le commandement de l'évesque dessus dict, maistre Jehan de la Founteine commença à interrogier la Pucelle. Et premièrement :

D. « Quant vous saillites de Compiei-

gne, fistes-vous ceste saillie du commandement de vos voix?

J. « Ce jour, ne sçeus point ma prise et n'eus d'aultre commandement de saillir; mais toujours me avoit esté dict qu'il falloit que je fusse prise.

D. « Par vostre serment, quel est le signe qui fust baillé à vostre Roy?

J. « Estes-vous contens que je me perjurasse? Il est bel, honourable et bien créable, et le plus riche qu'il soit.

D. « Pourquoy ne voulez-vous aussi bien dire, et monstrer le signe dessus dict, comme vous voulutes sçavoir le signe de Katherine de la Roschelle?

J. « Si le signe de Katherine eust esté aussi bien monstré devant notables gens d'église et aultres, comme celluy dessus dict fust monstré, je n'eusse point de-

mandé à sçavoir le signe de la dicte Katherine, et toutesfois je sçavois d'avance par saincte Katherine et saincte Marguerite, que du faict de la dicte Katherine, ce estoit tout folie et néant.

D. Est-ce or, argent, pierre précieuse ou couronne?

J. « Ne vous en diray aultre chose, et toutesfois le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains, et c'est le plus certain qu'il vous sache envoyer.

« Se ceulx qui le demandent, le signe, n'en sont dignes, je n'en peux mais, et plusieurs fois en ay esté en prière, à fin qu'il pleust à Dieu le révéler à aulcuns de ce party.

« Quant je deus partir à aller à mon Roy, me fust dict par mes voix : *Va har-*

488564

diement; que quant tu seras devers le Roy il oura bon signe de te recepvoir et croire.

D. « Quant le signe vint à vostre Roy, quelle révérence y fistes-vous?

J. « Je merciai Nostre Seigneur qui me délivroit de la peine des clercs de par delà, qui arguoient contre moy, et me agenouillai plusieurs fois, car les clercs cessèrent à me arguer quant ilz eurent sçeu le signe.

D. « Fut-ce par le mérite de vous que Dieu envoya le signe?

J. « Il venoit pour grant chose, et fust en espérance que le Roy eust créance en moy, et pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans.

D. « Pourquoy vous plus tost que ung aultre?

J. « Il pleust à Dieu ainsi faire par ugne simple pucelle.

D. « Aviez-vous cheval quant vous fustes prise, coursier ou haquenée?

J. « Je estois à cheval, et estoit un demy coursier (1) celluy sur quoi j'estois quant je fus prise.

D. « Qui vous avoit donné celluy cheval?

J. « Mon Roy, ou ses gens le me donnèrent de l'argent du Roy, et en avois cinq coursiers de l'argent du Roy, sans les trottiers, où il y en avoit plus de sept.

D. « Aviez-vous point trésor?

J. « Dix à douze mille écus que je avois vaillant n'est pas grant trésor à mener la guerre et c'est peu de chose; mes fresres

(1) *Coursier*, cheval de course; *trottier*, cheval de voyage; *demi coursier*, qui tient de l'un et de l'autre.

ont eu celle somme, comme je pense, et ce que j'en avois c'est de l'argent propre de mon Roy.

D. « Fut-ce bien faict au jour de la natifvité de Nostre-Dame, qu'il est feste, de aller assaillir Paris?

J. « C'est bien faict de garder les festes Nostre Dame, et en ma conscience me semble que c'estoit et seroit bien faict de garder les festes Nostre-Dame depuis ung jour jusques à l'aultre.

D. « Dictes-vous point devant la ville de Paris : *Rendez la ville de par Jhesus?*

J. « Non ; mais dis : *Rendez la ville au Roy de France!*

D. « Quant vous voyez sainct Michiel et les angelz, leur faictes-vous révérence?

J. « Ouil, et baise la terre où ilz ont reposé, après leur partement.

D. « Sont-ilz longuement avecq vous?

J. « Ilz viennent beaucoup de fois entre les xhrestiens, que on ne les veoit pas, et les ay beaucoup de fois veus entre les xhrestiens.

D. « Au partement des angelz, demourez-vous joyeuse ou esfroyée et en grant paour?

J. « Ilz ne me laissent point en paour ne esfroyée, mais bien courrouciée de leur despartie et plourant, et m'en fusse voulentiers allée avecq eulx, à sçavoir, mon ame.

D. « De ce que avez esté prise, l'ange ne vous a-t-il point failli aux biens de fortune?

J. « Je crois, puisqu'il plaist à nostre Sire, que c'est le mieulx que je sois prise.

D. « Ez biens de grâce, l'ange vous a-t-il point failli?

J « Et comment me fauldroit-il, quant il me conforte tous les jours?

D. « Les appelez-vous, ou se ilz viennent sans appeler ?

J. « Ilz viennent souvent sans appeler, et d'aultres fois, s'ilz ne venoient bientost je requerrois Nostre Seigneur qu'il les envoyast.

D. « Les avez-vous aulcunes fois appelés et ilz ne soient point venuz ?

J. « Je n'en eus oncques besoing ung peu, que je ne les aye.

D. « Les voix vous ont-elles point dict que vous serez arse (*brûlée*)?

J. « Sainct Michiel et mes aultres voix à qui je l'ai demandé, m'ont respondu

que je me actende à Nostre Seigneur, et il me aidera.

D. « Vous ont-ilz point dict se vous serez délivrée?

J. « Saincte Katherine m'a dict que je aurois secours, et ne sçais si ce sera à estre délivrée de la prison; ou quant seray en jugement, s'il y viendra aulcun trouble, par quel moyen je pourrai estre délivre; et pense que ce soit l'ung ou l'aultre.

« Et le plus dient mes voix que seray délivrée par grant victoire; et après me dient mes voix: *Prends tout en gré; ne te chaille de ton martyre; tu t'en viendras enfin au royaulme de Paradis*. Et ce me dient mes voix simplement et absolument, c'est à sçavoir, sans faillir; et appellent ce, *martyre*, pour la peine et adversité que souffre en la prison, et ne sçais

se plus grant souffriray : mais m'en actends à N. S.

D. « Depuis que les voix vous ont dict que vous irez en la fin au royaulme de paradis, vous tenez-vous asseure d'estre saulvée, et que vous ne serez point dampnée en enfer ?

J. « Je crois fermement ce que mes voix me dient, que je seray saulvée, aussi fermement que se j'y fusse ja.

Mgr. de Beauvois : « Ceste responsee est de grant poids.

J. « Aussi le tiens-je pour grant trésor.

L'évesque : « Croyez-vous après celle révélation que ne puissiez faire peché mortel ?

J. « N'en sçais riens ; mais n'en actends, du tout, à Nostre Seigneur.

L'évesque : « Est-il besoing de vous con-

fesser puisque vous croyez à la révélation de vos voix que vous serez saulvée ?

J. « Je ne sçais point que j'ay peché mortellement; mais se j'estois en peché mortel, je pense que saincte Katherine et saincte Marguerite me delaisseroient tantost, et crois que on ne sçait trop laver sa conscience.

D. « Depuis que estes en ceste prison, n'avez-vous point regnié ou maulgréé Dieu ?

J. « Non; aulcunes fois quant je dis : *Bon gré Dieu*, ou *sainct Jehan*, ou *Nostre Dame*, ceulx qui peuvent avoir rapporé, ont mal entendu.

D. « Sainct Denys vous apparut il oncques ?

J. « Non que je sache.

D. « Quant vous promites à Nostre Sei-

gneur de garder votre vierginité, parliez-vous à luy?

J. « Il debvoit bien suffire le promectre à ceulx qui estoient envoyés de par luy.

D. « Qui vous meust de faire citer ung homme à Toul en cause de mariaige?

J. « Je ne le fis pas citer, mais ce fust il qui me fist citer, et là, juray devant le juge dire vérité, et enfin dis que je ne luy avois fait promesse, et mes voix me asseurèrent de gaigner mon procès.

D. « Avez-vous point parlé de vos révélations à vostre curé ou aultre homme d'église?

J. « Non, mais seulement à Robert de Beaudricourt et à mon Roy. Ne fus point contraincte de mes voix à le céler, mais

doubtois moult le révéler pour doubte des Bourguignons.

D. « Cuidiez-vous bien faire de partir sans le congié de père ou mère, comme ainsi soit que on doibt honourer père et mère?

J. « En toutes aultres choses j'ay bien obéy à eulx, excepté de ce partement; mais depuis leur en ay escript et me ont pardonné.

D. « Quant vous partistes de vos père et mère, cuidiez-vous point pecher par estre maulvaise et impétueuse envers eulx?

J. « Puisque Dieu le commandoit, il le convenoit faire; puisque Dieu le commandoit, se j'eusse eu cent pères et cent mères et j'eusse esté fille de Roy, si fussé-je partie.

D. « Demandates-vous à vos voix qu'ilz le

dissent à vostre père et vostre mère, vostre partement?

J. « Quant est de père et mère, ilz estoient assez contents que je leur disse, n'eust esté la peine qu'ils me eussent faict se je leur eusse dict; et quant est de moy, je ne leur eusse dict, pour chose quelconque.

« Mes voix se rapportoient à moy, de le dire à père et mère ou de m'en taire.

D. « Les voix vous ont-elles point appelée *fille de l'église*, *fille de Dieu*?

J. « Au devant du siége d'Orléans levé, et depuis, tous les jours, quant ilz parlent à moy, me ont plusieurs fois appelée: *Jehanne-la-Pucelle*, *fille de Dieu*.

D. « Puisque vous estes fille de Dieu, pourquoy ne dictes-vous voulentiers *Pater noster*?

J. « Je le dis voulentiers, et l'aultrefois quant recusay de le dire, c'estoit en intention que Mgr. de Beauvois me confessast.

D. « Pensiez-vous mal faire en prenant habit d'homme?

J. « Non, et encores de présent, se j'estois en l'aultre party, en cet habit d'homme, me semble que ce fust un des grands biens de France de faire comme je faisois au devant de ma prise, car, pour les œuvres de femme, il y a assez d'aultres femmes à ce faire.

D. « Quant vous saillites de la tour de Beaurevoir, vous cuidiez-vous tuer?

J. « Non, mais en saillant me commanday à Dieu, et pensois par le moyen de ce sault évader que ne fusse livrée aux Anglois.

D. « Croyez-vous point grant peché de

courroucier saincte Katherine et saincte Marguerite qui se appairent à vous, et de faire contre leur commandement?

J. «Ouil, et le plus que je les courrouçasse oncques, à mon advis, ce fust du sault de Beaurevoir, dont je leur ay crié mercy, et des aultres offenses que je puis avoir faictes envers elles.

D. « Saincte Katherine et saincte Marguerite prendroient-elles vengeance corporelle pour l'offense?

J. « Je ne sçais et ne leur ai point demandé.

D. « Avez-vous dict à saincte Katherine et saincte Marguerite : *Comme, lairra* (laissera) *Dieu mourir si mauloaisement ces bonnes gens de Compiègne*?

J. «Je n'ai point dict *si mauloaisement*, mais leur dis en celle manière : *Comme*,

lairra Dieu mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont esté et sont si loyaulx à leur Seigneur !

D. « Que requerez-vous de sainct Michiel ?

J. « J'ai demandé à mes voix trois choses : l'ugne, mon expédition ; l'aultre, que Dieu aide aux François et garde bien les villes de leur obéissance ; et l'aultre, le salut de mon ame.

« Je requiers de vous que si ainsi est que je sois menée à Paris, que j'aye le double de mes interrogatoires et responses, afin que je le baille à ceux de Paris, et leur die : « *Vescy comme j'ay esté interrogiée à Rouen et mes responses*, » et que je ne sois plus travaillée de tant de demandes.

D. « Quant elles viennent, vos sainctes,

y a-t-il clarté avecq elles et vistes vous point clarté quant ouytes en chastel la voix, et ne sçaviez s'elle estoit en la chambre (1)?

J. « Il n'est jour qu'ilz ne viennent en ce chastel, et y a beaucoup de clarté de toutes parts, et ce est bien convenable

« De celle fois ouys la voix, mais n'ay point de mémoire si je vis la lumière, et aussi se je vis saincte Katherine.

« Du reste, tout ce ne vient pas pour vous.

D. « Pourquoy est-ce que vous avez dict que Mgr. de Beauvois se mettoit en danger de vous mettre en cause; quel danger, et tant de Mgr. de Beauvois que des aultres?

J. « Je dis à Mgr. de Beauvois : vous

(1) Voyez la *Première Session*.

dictes que vous estes mon juge; je ne sçais se vous l'estes. Mais advisez bien que ne jugez mal, que vous vous mectriez en grant danger; et vous en advertis, afin que si Nostre Seigneur vous en chastie, que je fais mon debvoir de le vous dire.

D. « Pensez-vous et croyez-vous fermement que vostre Roy fist bien de tuer ou faire tuer Mgr. de Bourgogne?

J. « Ce fust grand dommaige pour le royaulme de France; mais, quelque chose qu'il y eust entr'eulx, Dieu m'a envoyée au secours du Roy de France.

D. « Prendre ung homme à rençon et le faire mourir, est-ce point peché mortel?

J. « Ne l'ay poinct faict

D. « Jehanne, n'avez-vous point souvenance de Franket d'Arras, lequel fust,

à Laigny, justicié et mis à destruction?

J. « Je fus consentante de luy, de le faire mourir, se il l'avoit desservi (*mérité*), et il confessa estre meurdrier, traistre et larron. Son proucès dura quinze jourz, et en fust juge le baillif de Senlis et ceulx de la justice de Laigny.

D. « Ne donnates-vous poinct argent, ou fistes bailler, pour celluy qui avoit pris le dict Franket ?

J. « Ne suis monnoyer ou trésorier de France, pour bailler argent.

Mgr. de Beauvois : « Jehanne, ma très chère amie,

« Vous avez assailli Paris à jour de feste;

« Vous portez habit d'homme,

« Vous estes consentante de la mort de Franket d'Arras ;

« Vous vous estes laissé cheoir de la tour de Beaurevoir ;

« Vous avez eu le cheval de Mgr. de Senlis ;

« Et vous ne cuidez pas avoir fait peché mortel ?

Jehanne, hardiement : « Evesque ! n'en cuide point avoir de peché mortel envers Nostre Dame, et se je le ai faict, c'est à Dieu d'en cognoistre, et en confession, à Dieu et au prebstre. »

Cy, fust levée l'instance par Mgr. l'évesque, et dit aux adsesseurs qu'ilz seroient tenus advertis pour la session prouchaine.

Cinquième Session.

LE LIVRE SIXIÈME.

Veoyant, Mgr. de Beauvois, qu'il ne povoit et sçavoit avoir la Pucelle de celle manière, il pourpensa, et eust imagination, actendu l'estat et simplicité de la science d'icelle, de la requerir qu'elle se mist en la détermination de l'église, à sçavoir, de ses faictz et ditz, soit bien ou mal.

Mais au devant, le dessus dict maistre

Nicolas l'Oiseleur, familier de l'évesque, qui se feignoit du parti du Roy de France et prisonnier des Anglois, et quelques aultres séducteurs, entrèrent secrètement et maintesfois en la prison de la Pucelle, luy disant et persuadant de ne se pas soubmettre à l'Eglise, car ses ennemis et adversaires prendroient lors en la cause auctorité de juges et qu'elle seroit déçue : *car si tu crois en ces gens d'église*, luy fesoient-ilz, *tu seras destruite*. Et pour celle persuasion, ne voulust la Pucelle s'en rapporter à l'Eglise ; et comme il estoit bruit en la ville, de la trahison du dict l'Oiseleur, familier de l'évesque, la plus grant part des adsesseurs murmuroient contre eulx, et depuis se absentèrent au proucès.

Le lundy après le dimanche que chante

saincte Eglise *Lætare Hierusalem*, commença doncq la session, par plusieurs et diverses monitions tendantes à requérir d'elle, que s'elle a faict ou dict quelque chose contre la foy katholique, elle s'en actende à la détermination de nostre mère saincte Eglise et à la délibération des saiges.

« Que mes responses soient vues et examinées par les clercs », respondit Jehanne, et puis que on me die s'il y a quelque chose contre la foy xhrestienne ; je sçaray bien à dire par mon conseil qu'il en sera, et puis en diray ce que en aray trouvé par mon conseil : et toutesfois, s'il y a riens de mal contre la foy xhrestienne que Nostre Sire a commandée, je ne le vouldrois soutenir et serois bien courrouciée d'aller encontre.

Maistre Jehan de la Founteine : « Jehanne, il faut de présent vous en submectre et rapporter en l'ordonnance de l'église.

J. « Ne vous en respondray aultre chose pour le présent.

Jehan de la Founteine : « Jehanne, m'amie, vous vous en rapporterez à nostre saincte mère église, si ne voulez encourir grants inconvéniens en vostre ame et en vostre corps.

J. « Je m'en rapporte à Nostre Seigneur qui m'a envoyée, à Nostre-Dame et à tous les benoits saincts de paradis, et m'est advis que c'est tout ung de Nostre Seigneur, et de l'église, et que on n'en doibt point faire difficulté..... Pourquoy fait-on difficulté que ce soit tout ung ?»

Lors, luy fust desclaré l'église triumphant et l'église militant, que c'est de l'ung et de l'autre, et s'elle se vouloit rapporter à l'église militant?

J. « Je suis venue au roy de France, de par Dieu, de par la Vierge Marie, touz les benoits saincts de Paradis et l'église victorieuse de là hault, et à celle église me submects de tout ce que je ay faict ou à faire; et de respondre se je me submectray à l'église militant, je n'en respondray maintenant aultre chose.

D. « Dictes-nous la manière comme vous cuidastes eschapper du chastel de Beau-Lieu, entre deux pièces de bois?

J. « Ne fus oncques prisonnière en lieu que ne me eschappasse voulentiers; et estant en ce chastel, eusse enfermé les gardes dans la tour, n'eust esté le portier qui

me advisa et recouvra; et dis alors : *Apparence, il ne plaist pas à Dieu que je eschappe celle foys et faut que je veoye le Roy des Anglechs, comme mes voix me ont dict.*

D. « Avez-vous congié de vos voix de partir de prison toutes les fois que il vous plaira ?

J. « L'ay demandé plusieurs fois, mais ne l'ay pas encores.

D. « Partiriez-vous de présent, se vous veoyez vostre point de partir?

J. « Se je veoyois l'huis ouvert, je me en irois et ce me seroit le congié de Nostre Seigneur, et crois fermement, se je veoyois l'huis ouvert, et mes gardes et les aultres Anglechs n'y sçeussent résister, je entendrois que ce seroit le congié et que Nostre Seigneur me envoieroit secours;

mais sans congié ne m'en irois pas, se n'estoit, se je fesois ugne entreprise pour m'en aller, pour sçavoir se Nostre Sire en seroit content, car, comme l'en dict, *aide-toy, Dieu te aidera*. Et je le dis, pour que se je m'en allois, que on ne dit pas que je m'en fusse allée sans congié.

D. « Puisque vous demandez ouyr messe, il semble que ce seroit plus honneste que fussiez en habit de femme. Pour ce, doncq, lequel aimerez-vous mieulx, prendre habit de femme et ouyr messe, ou demourer en habit de homme et non ouyr messe?

J. « Certiffiez-moy de ouyr messe, se je suis en habit de femme, et sur ce, vous respondray.

Le maistre : « Et je vous certiffie que

vous oyrez messe, mais que soyez en habit de femme.

J. « Et que dictes-vous, se je ay promis et juré à Nostre Roy (*Notre Seigneur*) non mettre jus cet habit? Toutesfois, vous respond : Faicte-moy faire ugne robbe longue jusques à terre, sans queue, et me la baillez pour aller à la messe, et puis au retour, reprendray l'habit que j'ay.

D. « Refuseriez-vous de prendre du tout (*pour toujours*) habit de femme pour aller ouyr messe?

J. « Je me conseillerai sur ce point et puis vous respondray. Je requiers, en l'honneur de Dieu et de Nostre-Dame, que je puisse ouyr messe en ceste bonne ville.

Le maistre : « Prenez habit de femme purement et simplement.

J. « Baillez-moy habit comme une fille de bourgeois, à sçavoir : houppelande longue, et la prendray, et mesme le chapperon de femme, pour aller ouyr messe.

« Et aussi, le plus instamment que je puis, je requiers que on me laisse cet habit que je porte, et que sans le changier, on me laisse ouyr messe, et pour cet habit on ne me le doibt poinct refuser, et se les juges le me refusent d'ouyr messe, il est bon à Nostre Seigneur de me la faire ouyr sans eulx.»

Et faut vous recorder, à ce proupos, que la Pucelle estoit en la garde de cinq misérables houssepailliers Anglois, dont en demouroit, de nuict, trois en sa chambre et deux à l'huis, et non seulement la tormentoient et traictoient oultrageusement et cruellement les dicts houssepailliers, mais avoient

mainctes fois tenté de la violer; et ung jour, comme Mgr. de Beauvois et le comte de Warwick, luy demandoient pourquoy elle ne vouloit porter habit de femme, et qu'il n'estoit pas honneste à ugne pucelle avoir robbe d'homme et chausses ainsi fortement attachées à foison eguillettes; leur respondit Jehanne, qu'elle ne osoit laisser celles chausses, ne les tenir moins fort attachées, car ilz sçavoient bien que ses gardes s'estoient souvent mis en efforts de la violer, et qu'ugne fois qu'elle appeloit à son aide, le dict comte de Warwick oyant sa clameur, la vint secourir; tellement, que s'il ne fust venu, ses gardes l'eussent forcée. Et de ce se plaignoit la Pucelle.

Muant son proupos, continua de celle façon l'interrogatoire;

Jehan de la Fountcine : « Quant les voix viennent, leur faicte-vous révérence absolument, comme à sainct ou saincte ?

J. « Ouil, et se ne l'ay faict aulcunes fois, leur en ay crié mercy et pardon depuis; et ne leur sçais faire si grant révérence comme à elles apartient.

D. « Pourceque ez saincts de paradis on faict voulentiers oblations de chaindelles; à ces saincts et sainctes qui viennent à vous, avez-vous point faict oblation de chaindelles ardens, ou d'aultres choses, à l'église ou ailleurs ?

J. « Non, et n'en ay point tant allumé, comme je faisois voulentiers à saincte Katherine et à saincte Marguerite qui sont en paradis.

D. « Quant vous mistes ces chaindelles devant l'imaige saincte Katherine, les mis-

tes-vous en l'honneur de celle qui se apparoît à vous ?

J. « Je le fesois en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame et saincte Katherine qui est en ciel, et ne fais point de différence de saincte Katherine qui est en ciel et de celle qui se appert à moy.

D. « Les mistes-vous en l'honneur de celle qui se apparoît à vous ?

J. « Ouil, car je ne mets point de différence entre celle qui se appert à moy et celle qui est en ciel.

D. « Faictes-vous et accomplissez-vous toujours ce que les voix vous commandent ?

J. « De tout mon pouvoir je accomplis le commandement de Nostre Seigneur à moy faict par mes voix, de ce que j'en sçais entendre; et ne me commandent

riens sans le bon plaisir de Nostre Seigneur.

D. « Au faict de la guerre, avez-vous riens faict sans le congié de vos voix?

J. « Vous en estes tout respondus; luisez bien vostre livre et vous le trouverez. Toutesfois, à la requeste des gentilz hommes fust faict une vaillance d'armes devant Paris, et aussi devant la Charité, à la requeste de mon Roy, et ne fust contre, ne par le commandement de mes voix.

D. « Fistes-vous oncques aulcune chose oultre leur commandement et voulenté?

J. « Ce que j'en ai sceu et peu faire, je l'ay faict et accompli à mon povoir, et quant est du sault du donjeon de Beaurevoir, que je fis contre leur commandement, je ne m'en peus tenir; et quant elles visrent ma nécessité et que

je ne m'en sçavois et povois tenir, elles me secoururent ma vie et gardèrent de tuer.

« Quelque chose que je fis oncques en mes grants affaires, elles m'ont touzjours secourue, et ce est signe que ce sont bons esperitz.

D. « Avez-vous point aultres signes que ce sont bons esperitz ?

J. « Saint Michiel le me certiffia avant que les voix me venissent (*vinssent*).

D. « Comment cogneustes-vous que c'estoit sainct Michiel ?

J. « Le cogneus par le parler et langaige des angelz, et le crois fermement que c'estoient angelz.

D. « Comment cogneustes-vous que c'estoit langaige d'angelz ?

J. « Je le creus assez tost, et eus celle volonté de le croire.

D. « Se l'annemi se mettoit en fourme ou signe d'angel, comment cognoistriez-vous que ce fust bon ange ou maulvois ?

J. « Se aulcun maulvois esprit apparoissoit en la fourme et figure de sainct Michiel, je le cognoistrois bien; je cognoistrois bien si ce seroit sainct Michiel ou ugne chose contrefaisante comme luy.

D. « Pourquoy cogneustes-vous plus tost que c'estoit sainct Michiel, à la fois que vous creustes que c'estoit il, que à la fois première ?

J. « A la fois première j'estois jeune enffant et eus paour de ce; depuis me enseigna et monstra tant, que je creus fermement que c'estoit il.

D. « De quelle grandeur ou estature,

fourme, espèce et habit, estoit celluy ange ?

J. « Sabmedy en respondray avecq l'aultre chose dont je doibs respondre, c'est à sçavoir : ce qu'il en plaira à Dieu.

D « En quelle grandeur, espèce et habit....

Jehanne, par grant despit : « Il estoit en la fourme d'ung très vray preud'homme ; de l'habit et d'aultres choses, ne m'en faut plus parler.

« Quant aux angelz, les ai veus en mes yeulx, et n'en aura l'on plus aultre chose de moy.

« Je crois aussi fermement les dicts et faictz de sainct Michiel qui se est apparu à moy, comme je crois que Nostre Seigneur Jhesus-Xhrist souffrist pour nous mort amère en l'arbre de la croix ; et ce

qui me meut à le croire, c'est le bon conseil, confort et doctrine qu'il me a faict et donnez.

D. « Pourceque avez dict l'aultre fois, que *pour dire vérité aulcunes fois l'on est pendu*, est-ce, pourceque sçavez en vous quelque faulte ou crime pourquoy vous peussiez ou deussiez mourir, si le confessiez ?

J. « Non.

D. « Savez-vous riens de ceulx qui vont en leurre avecq les fées ?

J. « Oncques n'en fis ou sçeus quelque chose; mais ay bien ouy parler que on y alloit le jeudy; mais n'y crois poinct, et crois que ce soit sorcerie.

D. « Croyiez-vous poinct au devant de aujourd'huy que les fées fussent maulvois esperitz ?

J. « N'en sçavois riens.

D. « Vostre marraine qui a veu les fées, est-elle réputée sage femme?

J. « Elle est tenue et réputée bonne preude femme, non pas devine ne sorcière.

D. « Vous avez dict que vous prendriez habit de femme, mais que on vous laissast aller; plairoit-il à Dieu?

J. « Se on me donnoit congié en habit de femme, je me mettrois tantost en habit d'homme et ferois ce qui m'est commandé par Nostre Seigneur, et l'ay aultre fois ainsi respondu, et ne ferois pour riens le serment que ne me armasse et misse en habit d'homme pour faire le plaisir de Nostre Seigneur.

D. « Quel aage et quels vestements ont saincte Marguerite et saincte Katherine?

J. « Vous estes respondu de ce que en aurez de moy et n'en aurez aultre chose ; et vous en ay respondu tout au plus certain que je sçais.

D. « Sçavez-vous que saincte Katherine et saincte Marguerite hayent les Anglois ?

J. « Elles aiment ce que Nostre Seigneur aime, et hayent ce que Nostre Seigneur hayt.

D. « Dieu hayt-il les Anglois?

J. « De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglois, ne sçais riens ; mais je sçais bien qu'ilz seront bouttés hors de France, excepté ceulx qui y mourront et que Dieu envoiera victoire aux François et contre les Anglois.

D. « Dieu estoit-il pour les Anglois quant ilz estoient en prospérité en France ?

J. « Ne sçais se Dieu hayoit les Fran-

çois ; mais crois qu'il vouloit permettre de les laisser bastre, pour leurs pechez.

D. « Quelles armes offristes-vous à sainct Denys ?

J. « Ung blanc harnois entier à un homme d'armes, avecq ugne espée, et la gagnay devant Paris.

D. « A quelles fins les offristes-vous?

J. « Par dévotion, ainsi qu'il est accoustumé par les gents d'armes quant ilz sont bléciés ; et pourceque avois été bléciée devant Paris, les offris à sainct Denys, pourceque c'est le cry de France.

D. « Etoit-ce pour que on les adorast ?

J. « Non.

D. « De quoy servoient les cinq croix qui estoient en l'espée que vous trouvastes à saincte Katherine de Fierbois?

J. « N'en sçais riens.

D. « Qui vous meut faire peindre angelz avecq bras, pieds, jambes, vestements?

J. « Vous y estes respondus.

D. « Les avez-vous faict peindre telz qu'ils viennent à vous?

J. « Les ay fait peindre telz qu'ilz sont peints ez eglises.

D. « Les vistes-vous oncques en la manière qu'ilz sont peints ez églises?

J. « Ne vous en diray aultre chose.

D. « Pourquoy n'y fistes-vous peindre la clarté qui venoit à vous avecq les angelz?

J. « Il ne me fust point commandé.

D. « De quoy servoit le signe que mectiez en vos lectres: Jhesus, Maria?

J. « Les clercs escripvant mes lectres l'y mectoient et disoient les aulcuns, qu'il me appartenoit mectre en deux mots: Jhesus, Maria.

D. « Vous a-t-il poinct esté révélé, se vous perdiez votre vierginité, que perdsiez vostre heur et que les voix ne vous viendroient plus ?

J. « Il ne m'a poinct esté révélé.

D. « Se vous estiez mariée, croyez-vous poinct que les voix vous venissent (*vinssent*) ?

J. « Je ne sçais et m'en actends à Nostre Seigneur.

D. « Avez dict à Mgr. de Beauvois, que respondriez autant à Monseigneur et à ses commis, comme feriez devant Nostre sainct Père le Pape, et toutesfois, y a plusieurs interrogatoires à quoy ne voulez respondre : respondriez-vous poinct plus pleinement au Pape nostre Sire, que ne faictes devant Mgr. de Beauvois ?

J. « Ay respondu tout le plus vray que

j'ay sceu, et se je sçavois aulcune chose qui me venist à mémoire, que je n'aye dicte, le dirais voulentiers.

D. « Vous semble-il que soyez tenue de respondre pleinement vérité au Pape vicaire de Dieu, de tout ce que on vous demanderoit touchant la foy et le faict de vostre conscience?

J. « Je requiers de estre menée devant luy, et puis respondray devant luy, tout ce que debvray respondre.

D. « De quelle matière estoit l'ung de vos anneaulx où il estoit escript : *Jhesus, Maria?*

J. « Je ne sçais proprement, et se il est d'or, il n'est pas de fin or, et si, ne sçais se c'estoit or ou lecton, et pense que il y avoit trois croix, et non aultre signe que je sache, excepté : Jhesus, Maria.

D. « Pourquoy c'estoit que regardiez voulentiers vostre annel, quant vous alliez ou faict de la guerre?

J. « Par plaisance et pour l'honneur de mon père et de ma mère; et ayant mon annel en ma main et en mon doigt, ay touché à saincte Katherine qui me apparoist.

D. « En quelle partie de la dicte saincte Katherine?

J. « Vous n'en aurez aultre chose.

D. « Baisates-vous ou accollates-vous oncques saincte Katherine et saincte Marguerite?

J. « Les ay accollées toutes deux.

D. « Fleuroient-ilz bon?

J. « Il est bon à sçavoir que ouil, qu'ilz sentoient bon.

D. « En accollant, y sentiez-vous poinct de chaleur ou aultre chose ?

J. « Ne les pouvois accoller, sans les sentir et toucher.

D. « Par quelle partie les accolliez-vous, par hault ou par bas ?

J. « Il affiert mieulx les accoller par le bas que par le hault ?

D. « Leur avez-vous point donné chappeaulx de fleurs ?

J. « A l'honneur d'elles et à leurs imaiges ez esglises, en ay plusieurs fois donné ; et quant à celles qui se appairent à moy, n'en ay point donné, dont j'aye mémoire.

D. « Quant vos sainctes viennent à vous, ne leur faictes-vous point révérence, comme de vous inclinner ou agenouiller ?

J. « Ouil ; et le plus que leur puis faire

de révérence, je leur fais; car je sçais que ce sont celles qui sont en royaulme de paradis, et les appellerai à mon aide tant que vivray.

D. « Par quelle manière les requérez-vous?

J. « Je réclame Nostre Seigneur et Nostre Dame qu'elle me envoie conseil et conforts, et puis le m'envoient.

D. « Par quelles parolles les requérez-vous?

J. « Je requiers par ceste manière :

« Très doulx Dieu, en l'honneur de vostre saincte passion, je vous requiers, se vous m'aymez, que vous me révélez que je doibve respondre à ces gens d'église. Je sçais bien, quant à l'habit, le commandement comme je l'ay pris, mais je ne sçais point par quelle manière je le

doibs laisser; pour ce, plaise-vous à moy l'enseigner.» Et tantost ilz viennent.

D. « Voulez-vous point vous mettre de tous vos dicts et faicts, soit bien ou mal, en la détermination de nostre mère saincte Eglise, et de ceux auxquels en appartient la correction?

J. « Toutes mes œuvres et mes faictz sont en la main de Dieu, et m'en actends à luy, et vous certifie que ne vouldrois riens faire ou dire contre la foy xhrestienne; et se je avois riens faict ou dict qui fust sur le corps de moy, que les clercs sçeussent dire que ce fust contre la foy xhrestienne que Nostre Sire a établie, je ne le vouldrois soutenir, mais le boutterois hors.

D. « Vouldriez-vous poinct vous en submettre en l'ordonnance de l'église?

J. « Quant à l'église, je l'aime, et la vouldrois soutenir de tout mon pouvoir, pour nostre foy chrestienne, et n'est pas moy que on doibve destourber ou empescher d'aller à l'église, ne d'ouyr messe.

« Quant aux bonnes œuvres que je ay faictes et de mon advénement, il faut que m'en actende au Roy du ciel qui m'a envoyée à Charlez, filz de Charles Roy de France, qui sera Roy de France (1).

D. « Quel garant et quel secours actendez-vous de Nostre Seigneur de ce que portez habit d'homme?

(1) « .... *à Charles, filz de Charles, Roy de France, qui sera Roy de France.* » Cette affectation semble faire allusion au secret qui était entre la Pucelle et Charles VII *sur le doubte de sa naissance*, et pourrait confirmer l'opinion du légendaire à ce sujet et l'explication qu'il donne (Liv. II; ch. 21) de ces parolles de Jeanne d'Arc : *Je te dis de la part de Messires que tu es vrai héritier de France et filz du Roy.*

J. « Tant de l'habit que de aultre chose que j'ay faicte, n'en ay voulu avoir aultre loyer que la salvation de mon ame.

D. « Que dictes-vous à cet habit de femme que on vous offre afin que puissiez aller ouyr messe?

J. « Quant à l'habit de femme, se on me debvoit trancher la teste, je ne le prendray pas encores, tant qu'il plaira à Nostre Seigneur; et se ainsi est, qu'il me faille mener jusques en jugement, et qu'il me faille dévestir, je requiers aux seigneurs de l'église, qu'ilz me donnent la grace de avoir ugne chemise de femme, et ung couvre-chef en ma teste.

« J'ayme mieux mourir que de révoquer ce que Nostre Seigneur me a fait faire; ce que je crois fermement que Nostre Seigneur ne lairra (*laissera*) ja adve-

nir, de me mettre si bas, que je n'aye secours bientost de Dieu et par miracle.

D. « Puisque vous dictes que vous portez habit d'homme par le commandement de Dieu, pourquoy demandez-vous chemise de femme en article de mort?

J. « Il me suffist qu'elle soit longue.»

Monitions Générales.

LE LIVRE SEPTIÈME.

l'Advenu, deux fresres prescheurs, vinrent veoir Jehanne en sa prison, pour et à fin de l'induire à faire la submission requise, et que se ainsi ne le fesoit, se mettroit en grand dangier.

L'advis fist naistre doubte en la simple Pucelle, touchant l'advis contraire du susnommé séducteur maistre Nicolas l'Oyseleur, et commença de s'enquérir pourquoy il ne luy estoit permis de soy confesser à aultre, et de cela se plaignoit.

Le dessus dict fresre Isambert, quant il ne trouvoit lieu propre à se asseoir au consistoire, il s'en alloit asseoir au parmy (*autour*) de la table auprès de la Pucelle, et là, quand on l'interrogioit ou examinoit, il l'advertissoit de ce qu'elle debvoit dire, en la boutant (*poussant*) ou luy faisant aultre signe.

Or au commencement des dictes monitions générales, comme on admonestoit et sollicitoit Jehanne de soy submettre à l'église.

« Voulentiers, fist-elle, me submettray » ou pape de Roume (1), et je requiers de » estre menée à luy, car oncques ne me » submettray au jugement de mes enne- » mis et adversaires. » Luy soucha (*souffla*) fresre Isambert qu'elle se submist au général concile de Basle. « Que c'est à dire, » général concile, » luy fist la Pucelle. Luy respondit hardiement, fresre Isambert, que c'est congrégation de toute l'église universelle et la xhrestienté, et que en ce concile, y en avoit autant de sa part, comme de la part des Anglois. « Ho !

(1) « ... *au pape de Roume.* » Il y avait schisme dans l'église. Le pape de Rome était Martin V.

» puisque en ce lieu, sont aulcuns de » nostre party, s'escria elle, je me veuil » bien rendre et submettre au concile de » Basle.» «Taisez-vous, de par le diable! » cria l'évesque à fresre Isambert, et enjoignit au notaire de se garder d'écrire celle submission au sainct concile. — « Hé lasse! » fist la Pucelle, vous escripvez ce qui » fait contre moy, et ne voulez escripre ce » qui fait pour moy! » Et à raison de ces choses, par les Anglois et leurs officiers, fust horriblement menacé, fresre Isambert, et demanda, Mgr. de Beauvois, qui avoit esté parler à elle; et mandant la garde angloise, luy demanda qui avoit parlé à elle. Lesquelles gardes luy disrent que ce avoit esté celluy de la Fountaine, son lieutenant, et les deux prescheurs susnommés, et pour ce, fust indigné très fort l'é-

vesque, et n'eust esté le vicaire de l'inquisiteur qui les excusa, et supplia pour euly, disant que se on leur fesoit desplaisir, jamais plus ne viendroit au procès, ilz eussent esté en péril de mort. Et en estoit en despit et indignation le dict évesque, d'autant, que les adsesseurs ne blasmoient aulcunement iceulx prescheurs; mais, par contre, fusrent de nouvel par eulx députés avec Jehan de la Fountaine, le lieutenant de Monseigneur, pour visiter et conseiller la Pucelle, celluy propre jour après diner. Mais en informa les Anglois, l'évesque, et quant vinsrent les prescheurs au chasteau pour visiter Jehanne comme devant, et l'admonester de son bien, ilz trouvèrent là le comte de Varvick et ses souldars; lequel sire, par opprobres contumélieux et mordantes in-

jures assaillist les dicts fresres, et au dict Isambert se adressant: «Pourquoy souchois » tu, ce matin, ceste meschante, enl uy » faisant tant de signes? Par la mort-Dieu! » villain, se m'apperceois plus que tu » mettes peine de la délivrer et advertir » de son prouffit, te ferai jetter en Seine. » Dont s'enfouirent de paour en leur couvent, iceulx prescheurs, et incontinent se partist de le cité, la Fountaine, le lieutenant de Monseigneur, et oncques n'y retourna.

Dès lors, fust deffendu, de par le sire de Warvick, que nul n'entra vers icelle Jehanne, fors Mgr. de Beauvois ou de par luy expressément.

Mais avant que je vous récite la déduction de ces monitions générales, je ne vous tairay mie comment la Pucelle

tumba en inconvénient si périlleux, que à peu ne tint qu'elle en mourust.

Le comte de Warvick et le cardinal d'Angleterre ayant connu son cas piteux, mandèrent incontinent plusieurs maistres ez arts et médecine, leur enjoignant d'aller veoir la Pucelle, et qu'ilz fissent tant par leur science, qu'elle garist : « car, pour riens au monde, leur fisrent-ilz, « le Roy nostre sire ne vouldroit qu'elle » mourust de mort naturelle. Il l'a payée » cher (1), et entend qu'elle soit justiciée et » mise en feu. » Y allèrent les dicts maistres, et l'ayant maniée ez reins, ilz la trouvèrent travaillée de fiebvre, et conclurent

(1) « *Il l'a payée cher.* » Plus de 66,000 liv. de notre monnaie ; plus cher qu'un roi de France.— Edouard III n'exigea pas une aussi forte somme pour la rançon du roi Jean.

que on la debvoit saigner. « Gardez-vous » d'en rien faire, leur dict le comte de » Warwick ; car elle est fine et advisée et » pourroit bien se faire mourir. » Toutesfois ils la saignèrent et la fiebvre la quitta et en valut mieux ung temps.

Petit après, pour sçavoir et cognoistre plus à plein de ceste maladie, les adsesseurs envoyèrent vers elle maistres Jehan Thiphaine, soubs la conduite du promotteur en la cause de Jehan d'Estivet. Luy demanda, maistre Thiphaine, que c'estoit qu'elle avoit et qui luy faisoit mal. Luy respond la Pucelle, qu'elle avoit mangé d'ugne carpe que luy avoit envoyée Mgr. de Beauvois, et pensoit que c'estoit la cause. « Paillarde ! ordure ! » luy crie d'Estivet le promotteur, ung des familiers de l'évesque, « tu as

» mangé des harengs et aultres choses à » toy contraires. » Luy répliqua que non, la Pucelle, et tant s'eschauffa le desbat, que l'estat d'icelle en fust empiré, et la fiebvre luy revint.

De vray, allant aux enquestes, cil maistre Thiphaine ; il trouva par aulcunes personnes présentes au commencement de la maladie, que la dicte Jehanne avoit esté prise de grands vomissements, incontinent qu'elle eust mangié celle carpe.

Prouffitant doncq du piteux cas de la Pucelle, Mgr. de Beauvois fist introduire en la prison six maistres en divinité, seulement, et ung baschelier, touz par luy éluz, auxquels il exposa comme celle Jehanne avoit esté interrogiée par plusieurs journées, en la matière haulte et ardue des révélations, devant clercs au-

thentiques et en grand nombre ; lesquelz avoient apperceus en la dicte Jehanne, plusieurs défaults en la foy; et pourceque ceste Pucelle ne sçavoit cognoistre ne discerner aulcunes choses contenues en son proucès, sçavoir s'elles estoient contre nostre foy et la doctrine de docteurs approuvés en l'église cil bon pasteur, luy offrist, bailler bon conseil et salutaire, pour l'adviser, et encores luy offrist qu'elle regardast s'elle vouloit eslire aulcuns des présents maistres, ung ou plusieurs, pour se conseiller de ce qu'elle debvoit respondre et se réduire en la voie de vérité (et se offrisrent mesme les dicts docteurs et juristes); ou se elle n'en vouloit ou sçavoit eslire, on luy en bailleroit tel nombre qu'elle voudroit; luy remonstrant Mgr. l'évesque, que les dicts maistres estoient

touz gens d'église, notables clercs et moult aigus en droit divin et humain, touz benings et piteux, voulant et entendant procéder en celle matière doulcement et gracieusement, sans demander vengeance ne pugnition corporelle, et seulement tendoient à l'adviser de son salut se il y avoit quelque faulte en sa foy: mais que s'elle ne vouloit faire du conseil de l'église, elle se mectoit en grant danger de sa personne.

A quoy respondit la Pucelle : « Premièrement, de ce que me admonestez de mon bien et de nostre foy, je vous en remercie et la compaignie; et en tant que me offrez conseil, je n'ay point intention de me despartir du conseil de Nostre Seigneur; et quant au dangier de ma personne, il me semble, veu la maladie que

j'ay, que suis en grant péril de mort, et se ainsi est, que Dieu veuille faire son plaisir de moy, je vouldrois avoir confession et mon Saulveur aussi, et en terre saincte.

Mgr. l'évesque : « Se voulliez avoir les droicts et sacrements de l'église, il faudroit que fissiez comme les bons katholiques doibvent faire et vous submissiez à saincte église.

J. « Je ne vous en sçaurois aultre chose dire maintenant.

L'évesque : « Tant plus vous craignez de vostre vie, tant plus debvez l'amender, et ne aurez poinct les droicts de l'église comme katholique, se vous ne vous submectez à l'église.

J. « Si le corps meurt en prison, je me actends que fassiez mettre en terre saincte;

si ne luy faicte mettre, je m'en actends à Nostre Seigneur.

L'évesque : « Aultres fois avez dict en vostre procès, que si aviez faict ou dict aulcune chose qui fust contre nostre foy xhrestienne ordonnée de Nostre Seigneur, vous ne vouldriez point le soutenir.

J. « Je m'en rapporte à mon juge, c'est à sçavoir Dieu, et à ce que aultres fois ay respondu qui est en livre.

D. « Pourceque vous avez dict avoir eu plusieurs révélations de par Dieu, se il venoit aulcune bonne créature qui affirmast avoir révélation touchant vostre faict, la croiriez-vous point?

J. « Se il y avoit xhrestien en monde qui vint devers moy et dict avoir révélations, je ne sçais se il diroit vray ou non;

mais le sçaurois bien par saincte Katherine et saincte Marguerite.

D. « Croyez-vous point que Dieu ne puisse révéler à ugne bonne créature, choses qui vous soient incogneues?

J. « Il est bon à sçavoir que ouil; mais n'en croirois homme ni femme, si je ne avois veu aulcun signe.

D. « Croyez-vous que la saincte Escripture soit révélée de Dieu?

J. « Vous le sçavez bien, et est bon à sçavoir que ouil, qu'elle est de par Dieu.»

De rechef exhortée, requise, sommiée de prendre bon conseil de clercs et docteurs et de les croire pour le salut de son ame?

Respond: « Je l'ay faict.

D. « Voulez-vous poinct vous submet-

tre de vos faictz à nostre mère saincte église?

J. « En mes faictz, n'y eust oncques sorceries ne maulvaise art. Quelque chose qu'il m'en doibve advenir, je n'en diray aultre chose que ce que j'en ay dict.

D'abundant, luy remonstrèrent les six maistres desclarés par plusieurs auctorités et exemples de la saincte Escripture, qu'elle debvoit obéir à l'Eglise, et par special luy alléguèrent ce qui est escript en dix-huitième chapitre de sainct Mathieu : *Si aulcun xhrestien pèche, que on le doibt exhorter en secret, et se it ne veult entendre aux monitions de l'Eglise, qu'il soit réputé comme publicain et excommunié.* Et en la fin luy disrent, que s'elle ne vouloit obéir, elle seroit habandonnée et traictiée comme ugne Sarrazine.

J. « Je suis bonne xhrestienne, et suis bien baptisée, et mourray comme bonne xhrestienne.

Mgr. de Beauvois : « Vouldriez-vous point qu'on ordonnast ugne belle et notable procession pour vous réduire à bon estat, se vous n'y estes?

J. « Je veuil bien que les bons katholiques prient Dieu pour moy.

Mgr. de Beauvois : « Puisque vous requérez que l'Eglise vous baille vostre Créateur, submettez-vous à l'Eglise et on vous le promect bailler?

J. « J'ayme l'Eglise et la vouldrois aider et soutenir de tout mon povoir, mais de ceste submission, ne vous en sçaurois aultre chose dire maintenant.

Mgr. de Beauvois : « Vouldriez-vous poinct vous rapporter et submettre à l'é-

glise de Poictiers où vous avez esté examinée et non reprise?

J. « Me croyez-vous poinct prendre par celle manière et par cela attirer à vous? »

Sur ce, se retraïrent Mgr. de Beauvois et les maistres dessus dicts.

Cependant, veoyoit assez clairement, la pouvre Jehanne, que mourir luy convenoit, et pour ce, à riens ne vouloit plus respondre.

Ugne fois, Mgr. Jehan de Luxembourg, comte de Ligny, qui estoit lors en celle cité de Rouen, eust affection curieuse de reveoir la Pucelle, qu'il avoit tenue en ses chasteaulx de Beaulieu et de Beaureveoir, assez longuement, ainsi que avez ouy. Adoncq, il vint à elle en la compaignie des sires de Warvick, de Scanffort (*de*

Staffort), du chaucelier de Angleterre et aultres seigneurs.

Cil comte de Ligny entrant en parlement avecq la Pucelle : « Jehanne, luy fist-il, je suis venu en ceste bonne ville, pour te mettre à finance, mais que tu fasses promesse de ne jamais te armer contre nous.» — « En mon Dieu ! luy respartit la Pucelle, vous vous riez de moy ; car je sçais bien que vous n'en avez le pouvoir ni le vouloir.» Lesquelles parolles elle répetta diverses fois ; et comme le seigneur de Ligny persévéroit en son proupos : « Je sçais bien, luy fist-elle, que ces Anglois me feront mourir, ayant opinion, après, de gaigner tout le royaulme de France ; mais fussent-ilz cent mille Godons plus que ilz ne sont de présent, ilz ne aront pas ce royaulme. » Dont fut courroucié le

comte de Scanffort, tellement, qu'il tira sa dague à moitié pour l'en frapper; mais l'en empescha le sire de Warvick.

La Pucelle, bien apprise et enseignée plusieurs jours durant, par celluy séducteur et traistre l'Oyseleur, de ne jamais entendre à soy submettre à l'Eglise; si non, que ces gens d'Eglise, prennant auctorité de juges, la feroient destruire et mettre en feu et en flambe, et que aultrement, riens ne pourroient contre elle; Mgr. de Beauvois délibéra de luy faire une seconde monition générale en la grosse tour du chasteau, pour l'advertir charitativement du bien de son ame et de son corps, et vint encores devers elle, cil bon prélat, avecq clercs en petit nombre et par luy appelés.

A la Pucelle fust desclaré d'abord par

l'évesque, le bourrel présent, prest à la mettre ez tortures, se besoing estoit pour la médecine de son ame.

« Vraiement, luy fist la Pucelle, si vous me debvez distraire les membres et faire partir l'ame du corps, si; ne vous en dirois-je aultre chose; et aultrement, vous dirois-je, après, que le me auriez faict dire par force. Je sçais bien que Nostre Seigneur a toujours esté maistre de mes faictz, et l'ennemi n'eust oncques puissance en moy.»

L'évesque la admonesta qu'elle voulsist faire et acquiescer aux conseils et monitions qui luy seroient faictes par maistre Jehan de Chastillon docteur en théologie, qui luy diroit bien pour le salut de son ame et de son corps; et s'elle ne le vouloit faire, elle tumberoit en grant inconvé-

nient du corps et de l'ame ; et alors pria au dict de Chastillon qu'il procédast aux monitions charitativement, comme dict est.

Premièrement luy dict le maistre, que touz loyaulx xhrestiens estoient obligés de croire et tenir les articles contenus en la foy, et luy exposa la forme et manière comme, par devant, elle avoit esté admonestée, et luy demanda s'elle se vouloit corriger et amender d'après la délibération des saiges.

J. « Je me actends à Dieu mon Créateur de tout ; je l'ayme de tout mon cueur.

Mgr. de Beauvois : « Jehanne, ne voulez-vous respondre riens plus à celle monition générale ?

J. « Je m'en actends à mon juge, c'est le Roy du ciel et de la terre.

Luy fust desclairé que c'est l'église militant et admonestée de croire et tenir l'article: *Unam sanctam Ecclesiam*, et à l'église militant se submettre.

J. « Je crois bien l'église de cy-bas; mais, de mes faicts et dicts, je m'en actends et rapporte à Dieu. Je crois bien que l'église militant ne peut errer ou faillir; mais quant à mes dicts et mes faicts, je les mets et m'en rapporte du tout à Dieu qui me a fait faire ce que je ay faict: je me submets à Dieu mon créateur, qui me le a fait faire, et m'en rapporte à luy, à sa personne propre.

Mgr. de Beauvois: « Vouldriez-vous dire que n'avez point de juge en terre, et que nostre sainct père le pape n'est point vostre juge?

J. « J'ay bon maistre, c'est à sçavoir

Nostre Seigneur, à qui je me actends du tout, et non à aultre.

L'évesque toujours: « Jehanne, se ne voulez croire l'église, et l'article : *Ecclesiam sanctam katholicam*, serez hérétique de le soutenir et serez pugnie d'estre arse (*brûlée*) par la sentence de aultres juges.

J. « Se je veoyois le feu, si, dirois-je tout ce que je vous dis et n'en ferois aultre chose.

L'évesque : « Voullez-vous point vous submettre à nostre sainct père le pape ?

J. « Menez-m'y et je luy respondray.

L'évesque : « Créez-vous que fassiez bien de prendre habit de homme ?

J. « Quant je auray faict ce pourquoy je suis envoyée de par Dieu, je prendray habit de femme.

L'évesque : «Toutesfois que saincte Ka-

therine et saincte Marguerite viennent, vous signez-vous?

J. « Aulcunes fois je me signe; à l'aultre fois non.

L'évesque: « Se on vous envoie deux ou trois, ou quatre des clercs de vostre party, qui viennent-cy par sauf-conduit, voullez-vous point vous en rapporter à eulx de vos apparitions, et chose contenues en cest procès. »

J. « Que on les fasse venir et puis je respondray.

Et aultrement ne s'y est voullu croire, rapporter ne submettre de cest procès.

L'évesque: « Voullez-vous pas, Jehanne, vous en rapporter à l'église qui est en terre, spécialement des crimes, artz diaboliques, invocations de malins, et aultres

plusieurs cas touchant nostre saincte foy et contre icelle, que on vous met dessus, et de tout vostre procès?

J. « De tout ce que on me demande, je m'en rapporteray à l'église militant, pourveu que elle ne me commande chose impossible.

L'évesque: « Que appellez-vous chose impossible?

J. « Les faicts et dicts des révélations desclarées au procès, je ne les révoqueray point pour chose quelconque; et de tout ce que Nostre Seigneur me a fait faire, et commande et commandera, ne laisseray à les faire pour homme qui vive, et me seroit chose impossible de les révocquer.

L'évesque: « Se l'église militant vous dict que vos révélations sont illusions, superstitieuses visions et diaboliques, vous

en rapporterez-vous au jugement d'icelle?

J. « Je sçais bien quant aux visions et révélations que tout ce est venu de par Dieu, et en cas que l'église militant me commanderoit le contraire, je ne m'en rapporterois à prebstre, curé, ou homme quelconque, fors à Nostre Seigneur, que je ne fasse tous jours son bon commandement.

L'évesque : « Croyez-vous poinct que vous soyez subjecte à l'église qui est en terre, c'est à sçavoir nostre sainct père le Pape, cardinaulx, évesques et aultres prélats d'église ?

J. « Ouil, nostre Sire servi.

L'évesque : « Avez-vous commandement de vos voix, de ne vous point submettre à l'église militant qui est en terre, ne au jugement d'icelle ?

J. « Je ne réponds chose que je preigne en ma teste, mais ce que je réponds c'est de leur commandement, et ne commandent point que je n'obéisse à l'église, Nostre Sire premier servi. »

En conclusion, d'abundant et de nouvel fust admonestée généralement de soy submettre à l'église sur peine de estre laissée par l'église, et se l'église la laissoit, elle seroit en grant inconvénient et péril du corps et de l'ame, et se pourroit bien mettre en danger de encourir peine de feu éternel quant à l'ame, et du feu corporel quant au corps, par la sentence de aultres juges.

J. « Vous ne ferez ja ce que vous dictes contre moy, qu'il ne vous en preigne mal au corps et à l'ame.

L'évesque : « Dictes-nous une cause

pourquoy ne voulez vous en rapporter à l'église ?

J. « Vous n'en tirerez aultre chose, » fist-elle, et ne voulust plus respondre.

Sur ce, pour doubte qu'elle ne succumbast ez tortures veu son estat, délibéra Mgr. de Beauvois qu'il n'estoit point expédient pour l'heure de la mettre ez torments, et se retrahirent touz.

L'Abjuration de Jehanne.

LE LIVRE HUITIÈME.

En propousant à la Pucelle de soy submettre à nostre mère saincte Eglise, confundant voluntiers les clercs et maistres là présens comme adsesseurs conseilliers et l'universelle église militante, et encores, luy faisant secrètement insinuer de se garder d'obtempérer aux monitions, avoit intention Mgr. de Beauvois de faire paroître celle Jehanne présomptueuse, héré-

ticque, obstinée, et de la perdre comme telle. Mais ayant espérance, veu la simplicité de la personne et de sa science, de la faire revenir à ses premiers errements et condampner ainsi comme relapse, il pourpensa à certes et s'ingénia de luy faire signer ugne submission à l'église, et de plus, pour infamer le Roy de France, de luy faire révocquer ses révélations et apparitions d'angelz, comme feinctes acertions et vaines jactances.

Il fust doncq délibéré par le dict évesque, de faire à la Pucelle, ugne dernière et solempnelle monition, après laquelle, elle seroit justiciée et mise à destruction, s'elle n'y vouloit obtemptérer, quelque chose qu'il en dust advenir.

Fusrent les adsesseurs convocqués en la chappelle du manoir archiespiscopal de

Rouen, par devant Mgr. de Beauvois ; en présence de touz lesquelz, récita au long, l'évesque, la déduction du procès, et ce faict, fust ordonné que la Pucelle seroit admonestée par la bouche de Pierre Maurice, maistre et docteur en théologie, lequel luy tourna de la sorte sa parolle et dit ainsi :

« Jehanne, ma chière amie, il est ores temps que pensiez bien à la fin de vostre procès. Car, combien que par Mgr. l'évesque de Beauvois et aultres maistres à vous envoyés pour estre diligentement admonestée publicquement et en secret, pour l'honneur de la foy, la sérénité des consciences, le scandale qui est engendré à cause de vous ; et avecq ce, vous ont esté desclairés les dommaiges et inconvéniens en quoy vous pouvez encourir en

vostre ame et en vostre corps, se vous ne corrigez vos dicts et vos faicts en vous submettant au jugement de l'église; auxquelles monitions ne avez voullu croire ne entendre; et combien que par vos dicts et vos faicts, il est assez matière de faire et asseoir vostre jugement, les juges ont ordonné que vous serez de rechef admonestée et charitativement, des erreurs, idolastries, et intollérables offenses par vous perpétrées contre nostre doulx créateur et sa foy; vous priant, exhortant pour l'amour de Nostre Seigneur qui a si cruellement souffert pour rachepter l'humain lignaige, vous purger et guérir en vous submettant au jugement des prélats de l'église, ainsi qu'en est tenu chascun loyal xhrestien; et ne veuillez eslire la voie de éternelle dampnation avecq l'annemi qui

touz jours cherche à inquiéter et molester les hommes, aulcunes foys en luy transformant en espèce d'angelz, et disant et affermant estre tel; et avecq ce, en oultre, se il vous advient encores telles apparitions et d'estre ainsi par les dicts esprits mocquée et déçeue, n'y croyez point; mais débouttez telles incrédulités et imaginations; ce que vous avez creu très légièrement sans avoir recours à Dieu par oroison dévoste, ou à religieuse et scientificque personne qui vous eust pu informer de la vérité, ce que debviez faire, actendu la simplicité de vostre science, et l'estat de vostre sexe feminin. Et pour ce, Jehanne, je vous prie, ostez ceste opinion; que honte humaine et crainte inutile, desquelles par adventure vous estes destenue, ne vous empesche. Par

quoy vos juges vous admonestent, prient et exhortent que pensiez à la passion de Nostre Saulveur; que vous amendiez vos erreurs et innumérables méfaicts en vous réduisant en la voie de vérité et en la détermination de saincte Eglise. Que si vous ne faictes et acquiesces, mais persévérez, sachez certainement que vostre ame sera dampnée en enfer, et de la destruction de vostre corps, j'en doubte; dont Dieu vous veuille préserver! Amen.

A tout quoy Jehanne respondit : « En tant qu'est de mes dicts et faictz, je m'en actends à ce que j'en ay dict en mon procès et les veuil soutenir. Je veuil maintenir le mesme que j'ay toujours tenu, et si je estois en jugement (1) et veoyois le feu

(1) « ... *et si je estois en jugement, etc.* » Etiam si omnes ego non.

ailumé, et le bourreau ou celluy qui me debvroit mettre en feu, prest de me jetter dedans, et encores quant serois en feu, n'en dirois aultre chose que ce que j'en ay dict et le veuil soutenir jusques à la mort.»

Après lesquelles parolles, les adsesseurs demandèrent au promottenr en la cause, et mesme à celle Jehanne, se ilz vouloient plus dire aulcune chose; qui respondirent que non.

Adoncq Mgr. de Beauvois procéda à conclure selon la forme et teneur d'ugne cédule qu'il avoit en sa main, et à lendemain assigna jour pour ouyr droit et procéder oultre selon Dieu, justice et raison.

L'après midy de cestui mesme jour, cil propre maistre Maurice qui au matin l'avoit admonestée, Jehan de Chastillon et aultres clercs allèrent, par congié de Mgr,

leur, l'appariteur Jehan Massieu et maistre Guillaume Evrard qui la debvoit prescher. Parmy les eschaffaulds estoit le commun populaire à très grant foulle, le buscher ordonné (*préparé*) et le bourrel présent.

Maistre Guillaume Evrard, quoique il eust dict à plusieurs, que la matière luy répugnoit fort et qu'il voudroit estre en Flandres, il commencea son preschement en ces mots des sainctes lectres : *ugne branche de vigne ne peut porter fruict s'elle n'est attachée au cep.* Puis ouvrant tous ses espritz, fusrent notablement démonstrés à la Pucelle, par le dict prescheur (car estoit beau langagier) les grants maulx doloreux qui par elle estoient advenus en Xhrestienté et spécialement au royaulme de France. Comment, le jour

de la saincte natifvité de Nostre Dame, elle estoit venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieurs grants peschés énormes qu'elle avoit faict et fait faire par ses charmes, illusions et enchantements, se vantant faulsement qu'elle feroit tonner s'elle vouloit et aultres merveilles : comme ugne fois que on luy vouloit faire de son corps desplaisir, elle saillit d'ugne haulte tour en bas, sans soy blécier aulcunement. Comment, ayant laissé l'habit et vestière du sexe feminin, elle porte l'habit et l'estat d'homme et s'est desguisée, pregnant le harnois d'un souldart, et ce, sans vergogne. Comment, elle avoit eu le cheval de Mgr. de Senlis; comment au dict Senlis et ailleurs elle avoit faict idolastrer le simple peuple, car par sa séduction, exquise malice et

subtilité, elle leur avoit donné à entendre que Monseigneur Saint Michiel l'Ange, Madame Saincte Marguerite et Saincte Katherine se apparoient à luy bien souvent, et que ilz ont parlé à luy comme ami fait à l'autre; non pas comme Dieu a fait aulcunes fois à ses amis par révélations; mais corporellement et bouche à bouche, comme ami à aultre; chose présomptueuse et séductoire, contraire et derrogative à la dignité de la nature angélique. Par lesquels faulx-donnés à entendre, elle a pourtant diverti plusieurs cueurs d'hommes et de femmes de la voie de vérité, et converti à fables et mensonges.

Ce pendant, que tous les jours elle chevauchoit avecq son Roy, à grant foison de gens d'armes, sans aulcune femme;

vestue, attachée et armée en guise d'homme, ainsi que avez ouy, ung gros baston en sa main, et quant aulcuns de ses gens mesprenoient, elle frappoit dessus, de son baston, grantz coups, en manière de femme très cruelle.

La blasmoit encores d'infidélités, celluy prescheur: d'errer, comme folle et desvoyée, en la perversité héréticque et scismatique; d'invocquer et conjurer les malins, et avoir dict sur son harnois et son estandart, parolles pleines d'effects diabolicques, et d'avoir esté, par ainsi, homicide de Xhrestienté, pleine de feu et de sang; d'avoir plusieurs fois pris le précieux sacrement de l'aoutel, toute armée, les cheveulx rondis par dessus l'oreille en guise d'homme, portant habit dissolu, difforme, contre la décence de nature et

l'honnesteté du sexe féminin, comme chapperon deschiqueté, gippon court, pourpoint et chausses vermeilles, attachées à foison eguillettes, dont aulcuns gentilz hommes et gentilz femmes aussi, luy avoient desja dict que c'estoit peu priser Nostre Seigneur de le recepvoir en tel habit, femme qu'elle estoit.

Toutesfois, que par chose que on luy démonstrast ses grants maléfices et erreurs, elle ne se esfrayoit ne esbahissoit, ains, respondoit hardiement aux articles que on luy proposoit devant elle, comme celle qui estoit toute pleine de l'ennemi d'enfer.

Vers la moitié du preschement, après ce que celle Jehanne eust esté ainsi moult blasphémée : « O noble maison de France! » se escria, hault et clair, cil beau

prescheur et langagier; « ô noble maison de France, qui touzjours te gardas des monstres, qui as touzjours esté protectrice de la foy, as-tu esté ainsi abusée de te adhérer à ugne héréticque et scismatique? C'est grant pitié! Ha! France, tu es bien abusée, toy qui as touzjours esté réputée et appelée très xhrestienne, et Charles qui se dict Roy et de toy gouverneur, s'est adhéré comme héréticque et scismatique (tel il est!) aux parolles et faicts d'ugne femme inutile, diffamée et de tout déshonneur pleine. Et non pas luy seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a esté examinée et non reprise. »

Répetta deux ou trois fois ces parolles, puis soy adressant à la Pucelle, dit en effect, en levant le doigt: « C'est à toy,

Jehanne, que je parle, et te dis que ton Roy est hérétique et scismatique.» — «Parlez de moy», luy fist-elle, «mais ne parlez pas du Roy, il est bon xhrestien.» Et comme il persévéroit son proupos : «Par ma foy, sire!» s'escria-elle, «révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble xhrestien de tous les xhrestiens, et qui mieulx ayme la foy et l'Église, et n'est point tel que vous dictes.» — «Faictes-la taire! faictes-la taire!» criesrent ensemble à l'appariteur, le prescheur et l'évesque.

Telles faulses erreurs, et pires, dont il avoit moult grant horreur, le dit prescheur luy desclaira devant tout le peuple, la priant bien humblement qu'elle se repentit de ceste malle-erreur, et que tout luy serait pardonné; se non, elle seroit devant

tout le peuple arse, et son ame dampnée au fond d'enfer; et luy fust monstrée l'ordonnance et la place où le feu debvoit estre faict pour l'ardoir bientost, s'elle ne se révocquoit, et submectoit à l'Église et à ses juges en especial. Puis fist lecture d'ugne cédule d'abjuration de la teneur de six ou huit lignes, disant qu'*elle faisoit proumesse de jamais plus se armer, porter habit d'homme et les cheveux rondis*; et soy adressant à la Pucelle : « Tu abjureras et signeras ceste cédule, » luy fist-il. Luy respondit la Pucelle, qu'elle ne entendoit point que c'estoit abjurer, et que sur ce, elle demandoit conseil. Maistre Guillaume dict alors à l'appariteur Jehan Massieu, qu'il la conseillast sur ce. Lequel Massieu luy donna lors à entendre que *abjurer* c'estoit à dire que s'elle alloit

à l'encontre d'aulcun des dicts articles, elle seroit arse; mais luy conseilloit qu'elle se rapportast à l'Eglise universelle s'elle debvoit abjurer les dicts articles ou non. « *Je me rapporte à l'Église universelle se je doibs abjurer ou non*, » se escria Jehanne. « Tu abjureras présentement, ou tu seras arse », luy répliqua Evrard le prescheur. « *Je m'en rapporte à Dieu et à nostre Sainct Père le Pape de Roume.* » luy repartist la Pucelle, « et vous requiers à joinctes mains de estre menée à luy. » Luy respondit Mgr. de Beauvois que *cela n'estoit suffisant et que on ne pouvoit aller chercher si loin le Pape Nostre Sire.* » Et comme ne savoit que respondre la Pucelle, elle fust par trois fois sommiée de soy réduire et submettre; auxquelles sommations ne disant aultre chose, commença

Mgr. de Beauvois à lire la sentence de condampnation, la reprenant hardy et seurement, d'avoir *d'un esprit obstiné, expressément et persévéremment refusé, plusieurs et diverses fois de soy submettre à nostre Sainct Père le Pape et au général concile.*

Ce pendant que l'évesque lisoit la cédule de condampnation, cil faulx et traistre l'Oyseleur qui estoit en l'eschaffauld de la Pucelle l'exhortoit à son povoir de faire ce que on requéroit d'elle et à quitter son habit. « Jehanne!» lui fesoit maistre Guillaume qui l'avoit presché, « Jehanne, nous avons tant pitié de toy! Il faut que tu révocques ce que tu as dict, ou que nous te laissions à la justice séculière.» — « Jehanne! » luy crioient piteusement d'aulcuns aultres, « faictes ce qui

vous est conseillé ; voulez-vous point vous faire mourir? »

Jehanne leur respondoit: «*Je n'ay point faict de mal; je m'en reffère en cour de Roume, et veuil croire tout ce que croit nostre mère saincte Eglise.*» Et non obstant celle desclaration, touzjours estoit plus oppressée de se révocquer. En la fin luy remonstra tant de belles raisons colorées, cil beau prescheur et langagier maistre Guillaume, luy proumettant que s'elle faisoit ce que on luy conseilloit, elle sortiroit de sa prison : « Ha ! » luy fist la Pucelle, vous aurez peine à me séduire !»

La veoyant mi séduicte, Mgr. de Beauvois laissa lors la sentence qu'il avoit leue et prononcée en grant partie ; dont commencèrent à faire entendre violents murmures les Anglois là présents. Reprou-

choit à l'évesque, maistre Laurent Callot, clerc secrétain du Roy de Angleterre, qu'*il ne lisoit point la cédule de condamnation et permettoit ainsi à la Pucelle de soy révocquer*; *qu'il tardoit trop et jugeoit mal*. Luy crioit d'aultre part ung docteur anglois chapelain du cardinal de Winchestre, qu'*il estoit traistre et fauteur de la Pucelle*. « Vous en avez menti! » se escria l'évesque pantelant de fureur et jettant à terre la cédule, « car, en telle cause, ne veuil favoriser personne, mais c'est l'office de ma charge de chercher le salut de l'ame et du corps de la dicte Jehanne. Vous me avez injurié et ne procéderay oultre que ne m'ayez faict réparation.» Lors le cardinal de Angleterre fist taire cestui sien chapelain qui avoit mal parlé, et le reprist moult fort.

Pendant celle comédie, Jehan Massieu l'appariteur percevant que la Pucelle ne entendoit la cédule, ne son propre inconvénient, luy desclaira plus clairement encores les dommaiges en quoy elle pouvoit encourir, s'elle persévéroit plus.

En la fin obsédée de toutes parts : « Que ceste cédule », s'escria-elle, « soit veue par l'église et les clercs en la main desquels je doibs estre mise, et se ilz me donnent conseil de la signer et de faire ce qui m'est ordonné, le feray voulentiers.» — « Signe maintenant, » luy fist le prescheur, « que aultrement tu es mise en feu.» Et luy respondit la Pucelle qu'elle aymoit mieux signer que estre brûlée. Ce que ouy et entendu, Mgr. de Beauvois demanda au cardinal de Angleterre, que il estoit de faire, veu la submission de la

Pucelle : qui luy dict que il debvoit l'admettre à pénitence. Lors, le devant dict clerc secrétain du Roy des Anglois, cil mesme Laurent Callot qui avoit tantost reprouché à l'évesque, que *en ne lisant la cédule de condampnation il permettoit à Jehanne de soy révocquer; qu'il tardoit trop et jugeoit mal;* cil propre Callot tirant de sa manche la cédule d'abjuration, la bailla à celle Jehanne pour qu'elle la signast et luy en fist réciter et pronuncier la teneur ci-dessus mentionnée. Soy soubriant, pronuncioit la dicte formule, la Pucelle, puis disant ne sçavoir signer, par manière de dérision y fist en bas un rond avecq la plume; mais luy pregnant la main, le desnommé Callot, luy fist faire ugne marque en fourme de croix; et disoit l'ung parmi l'aultre, le commun peu-

ple, ne debvoir pas estre fait grant compte de telle abjuration, et que ce estoit tout truffe et comédie.

Récita lors, Mgr. de Beauvois la sentence d'absolution qui ensuit:

«Toute personne qui a erré et mépris en la foy, et depuis, par la grace de Dieu, est retourné en la lumière de vérité, doibt moult bien garder que l'ennemi d'enfer ne le fasse recheoir en erreur et dampnation. Pour ceste cause, toy Jehanne, dicte la Pucelle, misérable pécheresse, ayant esté circonvenue de plusieurs erreurs en la foy de Jhesus-Xhrist, sur quoy tu as esté appelée en jugement et bien simplement ouye; touz les points et articles de ton procès veus et diligemment délibérés par nous et les maistres en diverses sciences et facultés, par lesquelz

tu as esté très doulcement et charitatifvement admonestée, et longuement attendeue ta conversion ; en oultre, nostre piteuse mère saincte Eglise, soy esjouissant sur la pécheresse faisant pénitence, et voulant la brebis recouvrer, qui par le désert s'étoit fourvoyée ; pour faire pénitence salutaire, te avons condampné et condampnons à chartre perpétuelle, avecq pain de douleur et eau de tristesse, afin que là tu pleures tes pechés et désormais n'en commette plus ; sauf, toutesfois nostre grace et modération. »

Récitée la sentence, se approucha de la Pucelle, cil faulx l'Oyseleur, luy disant par exquise malice et trufferie : « Jehanne, avez fait ugne bonne journée, si Dieu plaist, et avez saulvé vostre ame. » Lors, demanda, la Pucelle où on la debvoit

mener, et s'elle ne seroit point mise ez mains de l'Eglise, puisque l'Eglise la condampnoit; et comme on tardoit de luy respondre : « Or ça, fist-elle, entre vous, gens d'église, menez-moy en vos prisons et que je ne sois plus en la main de ces Anglois. » Le mesme requéroient de Mgr. de Beauvois, aulcuns des conseillers adsesseurs : « Menez-la où vous l'avez prise, » respondit l'évesque, et fust encores mesné la Pucelle, en la grosse tour du chastel; et les varletz, et houssepailliers la baffouoient parmi les rues de parolles mocquables et dérisoires.

Après diner aulcuns des maistres qui avoient esté au jugement du procès, allèrent veoir la Pucelle en sa prison, luy remonstrant comme l'église luy avoit esté gracieuse, et qu'elle debvoit prendre la

sentence agréablement, laisser l'habit d'homme, les révélations et les folyes; mais que s'elle ne obéissoit, l'église ne la recepvroit jamais. Leur respondit, Jehanne, que voulentiers elle prendroit habit de femme et seroit bonne à l'église, et celluy mesme jour, en la présence du conseil de l'église, déposa l'habit de homme et prist habit de femme, ainsi que ordonné luy estoit, et ses cheveux qui estoient ronds, tondus tout bas; et fust mis l'habit d'homme en ung sac, dans la prison mesme où elle estoit détenue, et ainsi que devant, demoura ou dict lieu en la garde des houssepailliers.

La Passion et la Mort de Jehanne.

LE LIVRE NEUFVIÈME.

Aulcuns des chefs Anglois et haults seigneurs fusrent moult irés contre l'évesque de Beauvois, les maistres et aultres conseilliers adsesseurs au proucès, pourceque la Pucelle ne avoit esté condampnée et justiciée: et quant s'en allèrent après l'abjuration, le dict évesque et les docteurs, ces Anglois, par grant indignation levèrent sur eulx les glaives, les

menaçant de frapper, disant, et mesme le comte de Warwick, que le Roy employoit mal son argent envers eulx, puisque Jehanne eschappoit : « N'ayez cure, leur fist ung d'iceulx, nous la retrouverons bien. »

Or, le surlendemain qu'elle avoit pris son habit de femme, comme dict est, fust rapporté aux juges que ceste Pucelle se repentoit aulcunement d'avoir laissé l'habit d'homme, et pour ce, Mgr. de Beauvois se feignist vouloir envoyer les adsesseurs maistre Jehan Beaupère et messire Nicole Midy, en intention de parler à elle pour l'induire et admonester qu'elle persévérast, et continuast le bon proupos qu'elle avoit eu en l'eschaffauld. Mais ne pusrent iceulx, trouver celluy qui avoit la clef de la prison, et sçavoit bien l'éves-

que, qu'ilz ne le trouveroient pas; et ainsi qu'ils attendoient le concierge en la cour du chastel, fusrent par aulcuns Anglois, dictes parolles comminatoires, telles, semblables ou approuchantes d'icelles, à sçavoir: *qui les jecteroit touts deux en Seine, il seroit bien employé.* Pourquoy s'entournèrent les dessus dicts sans pouvoir parler à elle.

Quant vint le dimanche matin ensuivant, qu'elle se dust lever, elle dict ainsi aux houssepailliers ses gardes: «Defferrez-moy, si, me leveray.» Lors ung d'iceulx osta les habillements de femme que havoit sur son lict; puis vuidèrent le sac où quel estoit l'habit d'homme et le jettèrent sur elle, disant: «Liève-toy.» Et muciè-rent (*cachèrent*) l'habit de femme où dict sac: et comme disoient à la Pucelle qu'elle

vestit l'habit d'homme qu'ils luy avoient baillé : « Messieurs, leur fist-elle, vous sçavez qu'il m'est deffendu ; sans faulte, je ne le prendray point. » Et ce néanmoins ne luy en voulurent bailler d'aultre, tellement, que en ces débats demourèrent jusques à l'heure de midy, et finablement, pour nécessité de corps, fust contraincte de issir dehors et prendre cest habit, et quant fust retournée, ne luy en voulusrent point bailler d'aultre, quelque requeste ou suppliquation qu'elle en fist.

Mgr. de Beauvois l'ayant sçeu, qu'elle avoit repris son habit, la voulust veoir luy-mesme ; après ce qu'il l'eust de ses yeulx veue, comme il sortissoit de la prison, il advisa le seigneur de Warwick et entour de luy multitude d'Anglois auxquels en riant cria tout en hault : « Faro-

well! farowell! faictes bonne chère, il en est faict. »

Lors manda, l'évesque, les maistres, scribes et aultres, qui s'entremettoient du proucès, et leur donna nouvelle, qu'elle avoit repris l'habit d'homme, *qu'elle estoit rechue*, et leur enjoignit de aller au chastel pour qu'ilz la veissent en cet estat. Et ainsi qu'en l'absence du dict seigneur de Beauvois, ilz l'attendoient en la cour du chastel, arrivèrent quatre-vingt ou cent Anglois, lesquelz se adressèrent à eulx, leur disant que *entre eulx gens d'église estoient touz faulx conseillers, traistres et armagnaux*. Pourquoy à grant peine pusrent évader et issir du chastel, et comme venoit aussi à la prison Jehan Massieu, l'appariteur, les encontra moult esbahis et espaouriz, di-

sant par ces Anglois avoir esté appelés *traistres*, *armagnaux* et aultres injures et moult furieusement avoir esté rebouttés à haches et glaives.

Lendemain, jour de lundy, Mgr. de Beauvois, accompaigné de conseillers adsesseurs en nombre de huit, alla de rechef en la prison, et allant, aulcuns d'iceulx menoient grant joie, disant : « Elle est prise ! elle est prise ! » quoique d'aultres assez, en fussent moult dolents. Et trouvèrent la Pucelle vestue de habitz convenables à usaige d'homme. Atant (*alors*) s'en va dire maistre André Marguerie, un des dicts conseillers : « Il seroit bon de s'enquérir d'elle, pour quelle cause elle a reprist l'habit d'homme.» « Taisez-vous, de par le dyable ! luy cria l'évesque,» et ung Anglois levant sa hache, en vou-

lust frapper cil Marguerie, lequel et plusieurs aultres s'enfouirent espoventés.

Toutesfois l'évesque requist d'abord de la Pucelle, la raison pourquoy elle avoit reprist cest habit d'homme ?

J. « Je l'ay repris.

L'évesque : « Pourquoy l'avez repris ?

J. « Je ayme trop mieulx l'habit d'homme que de femme .

L'évesque : « Vous avez promis et juré ne prendre jamais habit d'homme.

Jehanne : « Je l'ay repris pourcequ'il me paroît plus licite et convenant de avoir habit d'homme tant que seray avecq les hommes, que de porter habit de femme; et en oultre, pourceque on ne me a pas tenu proumesse, c'est à sçavoir : que je irois à la messe; que je recepvrois le corps de Jhesus-Xhrist; que je ne serois

plus dans les ceps (1) et les chaines de fer; mais que serois mise dans les mains et prisons de l'église, et aurois ugne femme avecq moy. Et encores, de présent, se on me veult mettre en prison gracieuse, en lieu où que je n'aye riens à craindre, je seray bonne et feray tout ce que vouldra l'église. Mais je ayme trop mieulx faire pénitence en mourant que de plus longuement rester dans les chaînes.

Telles et semblables raisons récita la Pucelle à Mgr. de Beauvois et à ses familliers; mais, à fresre Isambart de la Pierre se excusoit de ce qu'elle avoit repris l'habit d'homme, en disant et affermant que les Anglois luy avoit fait ou fait faire en la prison beaucoup de torts et de violences,

(1) *Ceps*, entraves dans lesquelles on mettait les pieds du criminel.

quant elle estoit vestue d'habit de femme; et de faict, la vist esplourée, le dict fresre Isambart, son visaige plein de larmes, desfigurée et oultraigée en telle sorte qu'il en eust pitié et compassion. Et encores à fresre Martin l'Advenu, qui eust charge de la confesser en l'heure extresme de sa vie, révéla, Jehanne, que après son abjuration et renonciation, on l'avoit tormentée violentement en la prison, molestée, battue et désoulée, et que ung millourt de Angleterre l'avoit voulu forcer, et disoit que c'estoit la cause pourquoy elle avoit repris habit d'homme et que l'évesque son juge le sçavoit bien.

Persévéra de la sorte l'interrogatoire.

Mgr. l'évesque : « Depuis jeudi dernier avez-vous ouy les voix saincte Marguerite et saincte Katherine.

J. « Ouil.

L'évesque : « Que vous ont-elles dict?

J. « Ilz me ont dict que Dieu me mandoit par elles que je me estois mise en grant danger pour avoir fait celle abjuration et renunciation, et que je m'estois dampnée pour saulver ma vie. Et devant le jour de jeudy (1) me avoient prédict mes voix, ce que je debvois faire et ce que je ay faict; et me disrent encores, mes voix, quant j'estois en l'eschaffauld, que je respondisse hardiement au prescheur; et dis, que ce prescheur est un faulx prescheur et qu'il advance que je ay faict choses que je n'ay faictes.

« Si je disois que Dieu ne m'a point envoyée, je me dampnerois, et me ont

(1) « ... *et devant le jour de jeudy, etc.*» Avant que le coq ne chante, etc.

dit mes voix depuis jeudy, que je faisois grant injure à Dieu, en confessant que je ne ay pas bien faict, ce que j'en ay faict.

L'évesque : « Croyez-vous que ce soient les voix saincte Marguerite et saincte Katherine ?

J. « Ouil et qu'ilz viennent de Dieu.

L'évesque : « Dictes-nous la vérité du signe envoyé à vostre Roy ?

J. « J'ay dict la vérité en toutes choses du mieulx que je ay peu.

L'évesque : « Jehanne, vous, estant en l'eschaffauld devant les juges et le peuple, quant vous fistes abjuration, avez desclairé vous estre vantée contre vérité, que les voix que tu dis avoir ouyes, estoient les voix saincte Marguerite et saincte Katherine.

J. « Je ne entendis jamais avoir revoc-

aux adsesseurs, que il estoit de faire. Fusrent d'opinion la plus part et délibérèrent qu'elle debvoit estre réputée hérétique: mais qu'il falloit par avant luy propouser encores de nouvel et d'abundant la parolle de Dieu, réciter et pronuncier devant elle, la cédule d'abjuration qu'elle avoit signée, *veu qu'elle avoit desclairé ne l'avoir entendue*, et s'elle perseveroit plus en son proupos, la dénuncier relapse, laissée à la justice séculière, priant icelle, la traictier plus doulcement qu'elle ne avoit desservi (*mérité*).

Adoncq, de par Monseigneur de Beauvois, fust citée la dicte Jehanne, à comparoir en jugement et ouir droict, lendemain merquedy, pénultième jour de may, heure de huit heures du matin, au vieil marché de la ville de Rouen, près de l'é-

glise Sainct Saulveur, pour se veoir desclairée rechue en ses erreurs, héréticque et excommuniée, avecq les indications accoutusmées.

Mais à la Pucelle ne fist point réciter l'évesqne, la cédule d'abjuration qu'elle avoit signée ou creu signer, ainsi que le conseilloient les clercs et maistres consultés; car le dict seigneur de Beauvois supposa ugne aultre cédule que celle que on luy avoit leue, et faict pronuncier, et en icelle luy faisoit confesser *avoir griefvement peché en feignant mensongeusement avoir eu révélation de par Dieu et ses anges, saincte Marguerite et saincte Katherine*; toutes choses qu'il n'est à croire qu'elle eust jamais signées ne confessées, et qu'elle affermoit à l'évesque mesme

ne avoir jamais entendeu, ainsi que venez de l'ouyr.

Lendemain, trentième de may, au plus matin, fresres Martin l'Advenu et Jehan Toutmouillé, vinrent nuncier à Jehanne, sa mort prouchaine et l'induire à contrition et pénitence; et quant luy eusrent dénoncé, les fresres, la mort dure et cruelle de quoy elle debvoit ce jour-là mourir; que, ainsi, les juges le avoient entendeu et ordonné; elle commença à se escrier piteusement et doloreusement, se détendant, et arrachant les cheveux : « Hé lasse ! me traicte l'on ainsi cruellement et horriblement, qu'il faille mon corps net et entier, qui ne fust jamais corrompu, soit aujourd'huy consummé et rendu en cendres ! Ha ! ah ! je aymerois mieulx estre décapitée sept fois, que de estre ainsi

brûlée ! Hé lasse ! se j'eusse esté en la prison ecclésiastique à laquelle je m'estois soubmise et que j'eusse esté gardée par les gens de l'Eglise, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fust pas si misérablement mescheu comme il est. Ho ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des grants torts et ingravances que on me faict.» Et se complaignoit aussi merveilleusement des oppressions et violences que on luy avoit faictes en la prison, par les geoliers et aultres qu'on avoit faict entrer sur elle.

Toutesfois, se confessa la Pucelle, et l'ouyt de confession moult soyeusement et charitatifvement fresre Martin l'Advenu ; puis demanda receptoir son Saulveur. Mais ne sachant le dict fresre, s'il debvoit ou povoit le luy bailler, veu que

on l'avoit desclairée héréticque et excommuniée, il envoya à Mgr. de Beauvois l'appariteur Jehan Massieu, pour luy apprendre comment elle requéroit le sacrement de l'aoustel.

En ayant délibéré avec aulcuns de ses familiers adsesseurs, l'évesque fist response au dict fresre, que *on luy baillast le Sainct Sacrement et toutes choses quelconques qu'elle demanderoit*.

Sur ce, envoya quérir le sacrement de l'aoustel, fresre l'Advenu. Pour doubte des Anglois, et pour le tenir plus secret, on luy vouloit apporter irrévérentement, et seulement sur la patène enveloppée du veoile, sans estolle ni lumière. Mais en fust mal content fresre l'Advenu, et fist porter le corps de Jhesus-Xhrist moult solempnellement, à grant multitude de

torches, chantant litanies de mourants, et disant : « *orate pro eâ !* » et receupt le sacrement, Jehanne, à grant abundance de larmes et inéfable humilité.

Certaine espace après, survint en la prison Mgr. de Beauvois : « Evesque, je meurs par vous », lui fit incontinent la Pucelle ; et il, luy commença à remonstrer, disant : « Ah ! Jehanne, prenez en patience ; vous mourez par ce que vous ne avez tenu ce que vous aviez promis, et que vous estes retournée à vostre premier maléfice. » — « Hé lasse ! » respartit la Pucelle, « se m'eussiez mise aux prisons de cour d'église et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétens et convenables, cecy ne fust pas advenu ; pourquoy je appelle de vous, devant Dieu. » Puis appercevant maistre

Pierre Maurice, ung docteur qui l'avoit charitatifvement admonestée de son bien et de la foy, et avoit esté plus tendre en ses parolles que nul des aultres : « Ha ! maistre Pierre, où serai-je ce soir? » — « Jehanne, ne avez-vous pas bonne espérance en Nostre Seigneur? » — « Ouil », fist-elle, « et que Dieu aidant, seray en paradis.» N'en pouvant davantage endurer ne souffrir, le devant dict fresre Toutmouillé qui lui estoit venu nuncier sa mort prouchaine, il sortit hors et n'en ouyt plus riens.

Adoncques, vestue d'habitz de femme, fust faicte monter en ung charriot de quatre chevaulx, en la cour du chastel, vers la neufvième heure du mastin. En ses costés, estoient fresre Martin l'Advenu qui l'avoit confessée, fresre Isam-

bart de la Pierre et Jehan Massieu l'appariteur. Huit cents hommes d'armes et plus, l'acconvoyoient, portant glaives, lances, guisarmes et aultres bastons; tellement qu'il n'y avoit homme si hardy que de parler à elle, fors son confesseur. Toutesfois, ainsi qu'elle sortoit du chastel, cil dampné l'Oyseleur, qui pour la perdre entroit de nuict en la prison en habit dissimulé, cil dampné, vous dis-je, passant oultre la grant foulle de peuple et la garde, se hissa désespéré sus le charriot, luy criant mercy de sa trahison, dont fusrent irés les Anglois, tellement que n'eust esté le comte de Warvick, ilz l'eussent tué sur la place, et luy commanda soudain, le dict seigneur, de vuider la ville incontinent, s'il vouloit saulver sa vie.

Cependant en son chemain, le visaige

plein de larmes, se complaignoit la Pucelle, en si dévostes lamentations, qu'elle provocquoit à pleurs quasi tout le peuple; aussi bien ne s'en povoient tenir fresre Martin l'Advenu et Jehan Massieu l'appariteur. « Rouen! Rouen! » se escrioit-elle aulcunes fois, « seras-tu ma dernière demoure! » Et dès lors mesme, plusieurs se retraïrent, ne pouvant plus durer ou tollerer de la veoir et de l'ouyr.

Trois escharfaulds estoient dressés au vieil marché de Rouen; en l'ung, estoit Mgr. de Beauvois, les conseillers adsesseurs en petit nombre, le baillif de la ville et son lieutenant; en l'aultre, vis-à-vis le premier, la Pucelle, que tout le monde la povoit veoir bien clairement, et derrière elle, les prélats, à sçavoir, le cardinal de Winchestre, les évesques de Noyon, de

Thérouenne, de Boulogne-sur-Mer, et aultres assez; au tiers, qui estoit de plastre, on avoit mis le bois pour la brûler; parmi la place et les rues multitude de peuple innumérable.

Quant ils fusrent là venus, maistre Nicolle Midy commença de faire ung notable preschement et salutaire, touchant ces mots de l'apostre : *Si ung membre souffre, les aultres souffrent le semblable.*

Eust grant constance de l'ouyr, la Pucelle, et moult paisiblement l'ouyt tout au long; et quant en la fin, le prescheur se adressant à elle, luy eust dict ainsi : « Jehanne, vas en paix, l'église ne te peut plus desfendre et te laisse en la main séculière.» Se agenouilla, la Pucelle, monstrant grant signe et évidence de sa contri-

tion, pénitence et ferveur de foy, par ses dévostes lamentations et invocations de la benoiste Trinité, de la très doulce mère de Dieu et de touts les benoits saincts, nommant expressément plusieurs d'iceulx comme sainct Michiel et saincte Katherine; desclairant de ses dicts et faicts, que se il y avoit bien ou mal, elle ne avoit riens fait par le conseil de son Roy; que son Roy ne luy avoit riens faict faire. Requérant en oultre à toutes manières de gens, tant de son party que de l'aultre, mercy très humblement et que ilz voulsissent prier pour elle, leur pardonnant le mal qu'ilz luy avoient faict; et persévéra ainsi assez longue espace, comme d'ugne demy heure, tellement que les adsesseurs, prélats et tous aultres, et mesmement le cardinal de Winchestre et aultres Anglois en

avoient compassion, et de faict amèrement plourèrent de luy veoir faire et démener ainsi ses piteables regrets et douloreuses complaintes.

Mgr. de Beauvois admonesta encores la Pucelle et pour le salut de son ame, qu'elle entendit à se repentir de ses mesfaicts horribles et en eut vraie contrition. Desclairant en oultre, qu'ayant regard aux choses dessus dictes, par lesquelles il appert la dicte Jehanne estre obstinée en ses erreurs, et par malice et diabolique obstination avoir faulsement montré signe de pénitence, avoir parjuré le saint et divin nom de Dieu et blasphémé damnablement, se montrant héréticque et rechue en hérésies et erreurs indignes, et du tout incapable d'aulcune miséricorde, il procédoit à la sentence définitive; et dit :

« In nomine Domini, Amen.

« Nous Pierre, par la misération divine évesque de Beauvois, etc., juge compétent en ceste partie :

« Tous les pasteurs de l'église qui désirent et ont cure de loyaulment conduire le peuple de Dieu, doibvent soyeusement et diligentement prendre garde que le Deable par ses fraudes et artz subtilz ne séduise et déceoipve les brebis de Jhésus-Xhrist, à quoy il labeure sans cesse; par quoy est besoing par grant diligence résister à ses faulses et desloyales entreprises.

« Comme toy, Jehanne, dicte la Pucelle, ayes par nous esté trouvée rechue en diverses erreurs et crimes de idolastrie, invocations de malins et aultres meffaictz, et pource par juste jugement, te avons declaré telle. Toutesfois, pourceque l'é-

glise ne clost jamais les bras à ceulx qui veulent retourner à elle, nous estimasmes que de foy non feincte tu te fusses retirée du lacs d'erreurs auquel tu estois tenue, et auxquelles tu avois renoncé, promis et juré ne jamais recheoir, mais demourer en l'union katholique et communion de nostre mère saincte Eglise et de nostre Sainct Père le Pape de Roume, ainsi qu'il est contenu en cédule signée de ta main. Ce non obstant, le feu de ton orgueil qui sembloit esteinct en toy, se rembrasant en flammes pestilentielles par les soufflemens de l'ennemi, de rechef tu es recheue en erreurs dampnées et faulses enrageures, comme le chien qui retourne à son vomir: ce que nous récitons à grant douleur! Pourquoy, afin que d'ores en avant tu ne contamine de venin périlleux, les aultres

membres de Jhesus-Xhrist, mesmement en ce temps auquel nous voyons dresser plusieurs faulx prophètes, te desclarons héréticque, et par ceste sentence, séant en siége et tribunal de justice, en cest escrit proférons, que comme membre pourri te avons débouté de l'unité de l'Eglise et te avons délivré à la justice séculière, à laquelle nous prions te traictier doulcement et humainement soit en perdition de vie ou de membres. »

Récitée la sentence, le dict évesque et aulcun nombre des adsesseurs conseilliers se absentèrent ung petit de l'escharfauld sur quoy ils estoient, et incontinent le baillif de Rouen, Anglois et juge séculier, sans aultre procès ne jugement à mort ou consomption de feu, se escria, monstrant le bois de la main : « Menez-la! menez-la! »

Lors, la pouvre femme demanda avoir la croix; et ce oyant, un Anglois, en fist ugne petite de bois, du bout de quelque baston et la luy bailla; dévostement la receupt et la baisa, faisant moult belles lamentations et recognitions *à Dieu nostre rédempteur qui souffrit mort amère en la croix, de laquelle croix elle avoit le signe et la représentation*, et mist icelle en son sein entre sa chair et ses vestements, et en oultre demanda, requist et supplia humblement au confesseur fresre l'Advenu, et mesme à fresre Isambart de la Pierre, ainsi qu'il estoit près d'elle en sa fin, qu'il allast en l'église prouchaine, et luy fist avoir la croix de l'église, pour la tenir eslevée tout droict devant ses yeulx, afin que continument elle la pust veoir, jusques au pas de la mort. Fist tant, fresre

l'Advenu, que le clerc de la paroisse Sainct Saulveur touchant le vieil marché, la luy apporta. Lors, la détint la Pucelle, jusques à ce qu'elle fust liée à l'attache (*pilier*), et l'embrassant moult destroictement et longuement la baisoit et plouroit, commandant l'ame à Dieu, à Sainct Michiel et saincte Katherine.

Mais en temps qu'elle faisoit ces lamentations et vraies confessions de la foy, elle fust fort précipitée par les Anglois, et mesme, par aulcuns de leurs cappitaines, requérant qu'on la leur délivrast, pour plus tost la faire mourir, disant au confesseur fresre l'Advenu, qui à son entendement la réconfortoit en l'escharfauld : « Comment prestre ! nous feras-tu ici dis- » ner ? » Et incontinent, sans aulcune forme ou signe de jugement, à grant fu-

rie la traînèrent au feu, criant au maistre de l'œuvre : « Fais ton office. »

Quant la Pucelle vist monter en l'escharfauld les Anglois qui la venoient prendre, elle embrassa la croix ugne dernière fois, inclina et salua l'adsistance, et invocquant le nom du Saulveur, se abandonna au confesseur et aux hommes d'armes. Lors, plusieurs de ceulx qui la regardoient, l'évesque de Noyon, le prieur de Longueville et aultres, s'enfouirent par grant hideur.

Quant fust venue au bois qui la debvoit réduire en cendres, on luy mist sur la teste ugne mistre en laquelle estoit escript : *Héréticque*, *relapse*, *apostate*, *idolastre*. En ung tableau devant l'escharfauld on avoit mis : *Jehanne*, *qui s'est fait nommer la Pucelle*, *menteresse*, *pernicieuse*, *abu-*

seresse de peuples, devineresse, enchanteresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, malcréant de la foy de Jhesus-Xhrist; vanteresse, idolastre, meurdrière, cruelle, désirant effusion de sanc humain, provocatrice à tyrannie, séditieuse, dissolue, invocateresse de déables, héréticque, scismatique.

Puis monta sur le bois qui estoit en l'escharfauld, lequel estoit de plastre, comme dict est, et là fust liée à une attache (*pilier*), et au bois mist le feu par bas, le bourrel.

Quant vist venir le feu, la Pucelle : « Jhesus ! » s'escria-elle, tout en haut; puis advertissant fresre l'Advenu qui en l'escharfauld estoit monté, de soy retraire, le supplia de tenir la croix devant elle, pour qu'elle peust la veoir jusques en la fin, luy

requerant, en oultre, qu'il l'enhorta touz jours de son salut, de manière qu'elle pust l'ouyr. Le faisoit à son povoir, le dict fresre, quant se approuchèrent pour la considérer aulcuns chanoines de l'église de Rouen, et Mgr. de Beauvois: « Hélas! je meurs par vous! » luy fist encores la Pucelle; « car, se m'eussiez baillée à garder aux prisons de l'église, je ne fusse pas icy. » Et maintint et afferma que *ses voix estoient de Dieu; qu'elle ne avoit riens faict que par son commandemeut, et ne cuidoit point par les dictes voix avoir esté déceue.* « Rouen! Rouen! » faisoit-elle, « j'ay grand paour que tu ne ayes à souffrir de ma mort. » Et de vray, quasi tout le peuple lamentoit, et murmuroit de ce que on la justicioit en la ville; s'esmerveillant que tant de clercs telz qu'estoient

ceulx qui l'envoyoient à la mort, osassent attenter à ceste Pucelle, et faire mourir telle simple et paouvre xhrestienne, si cruellement et sans cause suffisant ou apparent; sans considérer qu'ils estoient ses ennemis et adversaires; laquelle ilz pouvoient garder dans les prisons ou ailleurs. Pourquoy murmuroit touzjours plus le populaire contre les Anglois, disant que c'estoit grant injure et grant pitié.

Cependant, faisoit son office, le maistre de l'œuvre et à son pouvoir attisoit le feu; mais, veu que les Anglois avoient fait faire moult hault le dict escharfauld de plastre, il ne la povoit bonnement ne facilement expédier, ne atteindre; dont il estoit fort marri, et avoit grant compassion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir, qui fust

ugne merveilleuse cruauté et grant martyre, dont tout le peuple voire mesme Mgr. de Beauvois, estoient esmeus à pitié et à larmes. Toutesfois aulcuns Anglois férocement rioient.

Estant la Pucelle, circonvenue de flambes et de fumée, demanda encores avoir de l'eau béniste, implorant et invocquant sans cesser l'ayde et secours de Mgr. sainct Michiel l'ange, et confessant le nom du Saulveur. Jusques en sa fin, ne cessa de résonner dans le feu, le nom de JHESUS, et encores rendant l'esprit et inclinant la teste, cria à haulte voix : JHESUS !

Certain homme d'armes, Anglois, qui merveilleusement la haïssoit, et avoit proumis et juré porter un fagot de sa main pour la brusler, oyant, comme il accomplissoit sa proumesse, cil grant cris

de la Pucelle, en fust espovanté si fort qu'il en tumba pasmé.

Le portèrent, les compaignons en la taverne prouchaine, pour luy rendre vie et le réconforter à vins et liqueurs. En l'après-diner, se confessa le souldart, au dessus dict fresre Isambart de la Pierre, qui avoit adsisté la Pucelle au pas de la mort, desclairant avoir grandement mespris et avoir grant pénitence de ce qu'il avoit faist à celle pouvre femme; car affermoit, le compaignon, avoir vu, ainsi qu'il luy sembloit, en l'émission de l'esprit de la dicte Jehanne, s'envouler des flambes ugne blanche palumbe; et aussi, ceulx qui fusrent là présens à ceste combustion, en grant nombre, récitoient et acertainoient qu'ils avoient veu escript dans les flambes le nom de JHESUS.

Quant la Pucelle fust esteincte, pour doubte que on ne dict que elle se estoit évadée, les Anglois enjoignirent au maistre de l'œuvre de tirer le feu arrière; et là, sa robe toute arsé, fust vue du peuple toute nue, et touts les secretz qui sont ou doibvent estre en femme, pour oster les doubtes. Puis, quant ilz l'eurent assez et à leur gré veue et considérée toute morte liée à l'attache, le bourrel ayant remis le feu grant, elle fust tantost comburée, os et chair reduitz en cendres, par ung merquedy, trentième de mai, de l'an de la resurrection Nostre Seigneur mil quatre cent trente et ung an, n'estant lors encores, la Pucelle, en la dix-neufvième année de son aage.

Cognoissant aussi, les Anglois, la ru-

meur et murmure qui estoient en la ville, des signes advenus en la passion de Jehanne et en la nuict de sa mort, ilz firent jetter, par les mains du dict bourrel, les dictes cendres et os, par dessus le pont, au vent et en la rivière.

Incontinent après la consumption, quasi à quatre heures après none, le susdict bourrel, esmu et frappé d'ugne merveilleuse repentance et terrible contriction, s'en vint à fresre Isambart de la Pierre et à son compaignon fresre Martin l'Advenu, comme tout désespéré de non sçavoir jamais impetrer pardon et indulgence envers Dieu, de ce qu'il avoit faict à celle saincte femme; et maistre Guillaume Manchon, notaire et scribe au procès, jamais ne ploura tant pour chose

qui luy advint et par ung mois après, ne s'en povoit bonnement appaiser ; pourquoy, d'ugne partie de l'argent qu'il avoit eu du procès, il achepta ung petit messel, afin qu'il eust cause de prier pour elle.

« C'en est faict de nous ! car ugne saincte a esté bruslée, » se escrioit ung clerc secretain du roy des Anglais, Jehan Tressart, retornant du vieil marché, et lamentablement desplourant ce qu'il avoit veu, et plusieurs encores de ces Anglois, voyant si notable fin, recogneurent et confessèrent le nom de Dieu, disant qu'elle estoit martyre; mais, d'aultres assez, disoient que non estoit, et, que, *mal avoit faist, qui tant l'avoit gardée.*

Toutesfois, fusrent recogneues divines

propheticques, ces parolles *des voix* à la Pucelle : « *Prends tout en gré; ne te chaille de ton martyre; tu seras déliorée par grant victoire, et t'en viendras enfin au royaulme de paradis.* »

EXPLICIT

DE L'OEUVRE DE JEHANNE-LA-PUCELLE.

LA TABLE

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

LE PROCÈS.

Prison de Jehanne. Le Livre premier, feuillet. . . 3
Première Session. Le livre deuxième, feuillet. . . 23
Deuxième Session. Le Livre troisième, feuillet. . . 45
Troisième Session. Le Livre quatrième, feuillet. . . 67
Quatrième Session. Le Livre cinquième, feuillet. . 93
Cinquième Session. Le Livre sixième, feuillet. . . 119
Monitions générales. Le Livre septième, feuillet. . 151
Abjuration de Jehanne. Le Livre huitième, feuillet. 181
La passion et la mort de Jehanne. Le Livre neuvième, feuillet. 211

FIN DE LA TABLE
DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APR 6 1914